



INVESTIR
EN PRIVATE EQUITY

SOMMAIRE



01. PRÉSENTATION DU GROUPE — 5

- 1 / L'IDI — 6
- 2 / L'IDI, un mécène engagé au service de l'art et de la finance — 15
- 3 / Chiffres opérationnels clés — 16
- 4 / Contexte général du marché du capital investissement et concurrence — 17
- 5 / Principales opérations d'investissement et de cession en 2015 — 20
- 6 / L'activité et le portefeuille de l'IDI — 21
- 7 / Rapport RSE — 26

02. GOUVERNANCE — 33

- 1 / Conformité au Code de Gouvernance — 34
- 2 / Organes d'administration et de direction : composition et fonctionnement — 34
- 3 / Rémunération et avantages — 42
- 4 / Participation dans le capital et opérations réalisées sur les titres de la Société — 45
- 5 / Gestion des risques — 46
- 6 / Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les travaux du Conseil de Surveillance et le contrôle interne — 50
- 7 / Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de surveillance — 54

03. COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE — 57

- 1 / Les comptes consolidés — 58
- 2 / Les comptes sociaux — 60
- 3 / Actif net réévalué — 60
- 4 / Affectation du résultat 2015 — 63
- 5 / Perspectives financières — 64
- 6 / Événements significatifs récents — 65

04. COMPTES CONSOLIDÉS — 67

- 1 / Bilan consolidé — 68
- 2 / Compte de résultat consolidé — 69
- 3 / Tableau des flux de trésorerie consolidés — 70
- 4 / Tableau de variation des capitaux propres — 71
- 5 / Annexe aux comptes consolidés — 72
- 6 / Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés — 87

05. COMPTES SOCIAUX — 89

- 1 / Bilan au 31 décembre — 90
- 2 / Compte de résultat au 31 décembre — 91
- 3 / Annexe aux comptes sociaux — 92
- 4 / Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels — 99
- 5 / Tableau des résultats des 5 derniers exercices — 100

06. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL — 103

- 1 / Informations concernant l'IDI — 104
- 2 / Informations complémentaires — 104
- 3 / Capital et principaux actionnaires — 108
- 4 / Programme de rachat — 110
- 5 / Gestion du capital (performances boursières et relations d'actionnaires) — 113

07. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE — 117

- 1 / Ordre du jour — 118
- 2 / Résolutions présentées à l'Assemblée Générale — 118
- 3 / Observations du Conseil de Surveillance sur le Rapport du Gérant — 122
- 4 / Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions établi en application de l'article L. 225-197-2 Du code de commerce — 123
- 5 / Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés — 124

08. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES — 127

- 1 / Personne responsable — 128
- 2 / Contrôleurs légaux des comptes — 128
- 3 / Documents accessibles au public et information financière — 129
- 4 / Opérations avec les entités apparentées — 130
- 5 / Informations financières historiques — 130
- 6 / Table de concordance — 131
- 7 / Table de concordance du rapport financier annuel — 135
- 8 / Table de concordance avec les informations requises dans le rapport du Gérant — 136



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 avril 2017, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Entretien
avec

Christian Langlois-Meurinne et les membres du Comité Exécutif

Christian Langlois-Meurinne

Président de Ancelle et Associés
Gérant-commandité de l'IDI

2016 EST-ELLE UNE ANNÉE BÉNÉFIQUE POUR TOUS LES ACTIONNAIRES ?

En tant que premier actionnaire et gérant-commandité de l'IDI, je me réjouis d'une année 2016 très valorisante, avec une croissance de l'ANR de 23 %. Tous les actionnaires pourront en bénéficier, à travers notamment le versement d'un dividende de 1,60 euro par action, en hausse de 14,2 % par rapport à celui versé l'an dernier. Cette année illustre de nouveau la résilience dans la performance de l'IDI qui surperforme de loin ses principaux concurrents cotés. Ainsi depuis son introduction en bourse en 1991, l'IDI affiche un TRI pour l'actionnaire (dividendes réinvestis) de 14,47 % par an – soit un multiple de près de 31,5 en 25 ans.

Autre bonne nouvelle, nous avons mis en place un programme d'actions gratuites avec obligation de co-investissement au profit de plusieurs salariés de l'IDI, dont les autres membres du comité exécutif, afin de renforcer leur alignement d'intérêt avec toutes les parties prenantes. Ce plan, dont les critères de performance s'apprécieront en juillet 2020 en fonction de l'ANR ressortant des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019 incite les équipes de l'IDI à surperformer dans la durée.

La performance de l'IDI s'explique par la qualité du portefeuille, où 95 % des participations ont contribué à la croissance de l'ANR, et par la diversification de ses moteurs de croissance comme : les investissements dans les pays émergents à travers Idinvest emerging markets et sa participation au sein d'Idinvest Partners qui fête cette année ses 20 ans et a poursuivi son développement de manière remarquable. Cette diversification est gage de pérennité et de rendement.

ET 2017... ?

Sur le plan macroéconomique, le principal risque est politique, notamment en France et plus largement en Europe. Néanmoins, du point de vue microéconomique, tous les feux de nos participations sont au vert, tant du point de vue de la hausse des chiffres d'affaires, que de la solidité des bilans et des perspectives de croissance. Fort de la nouvelle gouvernance au sein de l'IDI et de l'arrivée de nouveaux collaborateurs, nos actionnaires vont pouvoir bénéficier en 2017 d'une équipe capable de faire fructifier les sociétés en portefeuille et de trouver de nouveaux investissements à un prix raisonnable sans céder à des excès de valorisation que l'on constate actuellement. Pour toutes ces raisons, je suis serein et ambitieux pour 2017.

TOUT LE MONDE REVENDIQUE ÊTRE DIGITALISÉ ET L'IDI ?

Le digital indubitablement va avoir une empreinte évidente sur les performances futures de nos participations. Toutes vont en 2017 faire évoluer en profondeur leur business model afin d'intégrer les nouveaux défis posés par la digitalisation. Néanmoins, ma longue expérience m'a appris que la performance de gestion n'est pas proportionnelle aux phénomènes de mode et qu'il ne faut pas confondre évolution, transformation et révolution. Le digital n'est pas une fin en soi mais est un moyen pour créer de nouveaux services et de nouvelles offres. L'IDI clairement croît, apprécie et investit dans de nouveaux business model dits disruptifs. Notre dernier investissement dans HEA Expertise en est d'ailleurs la parfaite illustration. Mais nous sommes convaincus que le principal moteur de notre croissance au sein des participations reposera sur la qualité des offres et des équipes.

**“ Cette diversification est gage
de pérennité et de rendement. ”**

Marco de Alfaro

2016, UN BON MILLÉSIME POUR L'IDI ?

2016 a été à la fois une année de travail en profondeur au sein de nos participations et de préparation active dans la réalisation de nouveaux dossiers en 2017, avec un nombre record de dossiers étudiés. La reprise progressive de confiance annoncée par Christian Langlois-Meurinne l'an dernier s'est retrouvée dans la gestion des participations de notre portefeuille. Ainsi Winnocare, par exemple, a réalisé 2 opérations majeures de croissance externe en Europe du Nord et, quelques mois après, a réalisé avec succès le refinancement de sa dette. Financière Miro a finalisé en décembre 2016 l'acquisition de 42 % de CFDP, et d'autres opérations de croissance externe sont actuellement à l'étude.

QU'ANTICIPEZ-VOUS POUR 2017 ?

2017 sera donc une année très active au sein de notre portefeuille, et l'IDI compte étudier un nombre important de nouveaux investissements mais à des niveaux de valorisation raisonnables. L'IDI au 31 décembre 2016



Christian Langlois-Meurinne, Marco de Alfaro, Tatiana Nourissat, Julien Bentz

disposait d'une forte capacité d'investissement de plus de 100 millions d'euros en utilisant les lignes de crédit de l'IDI. D'où dès les premiers jours de 2017 l'acquisition de HEA Expertise. Le Groupe dispose des moyens pour saisir toutes les opportunités qui se présentent, aussi bien à travers l'acquisition de nouvelles participations que le financement de build up.

Julien Bentz

QUE PENSEZ-VOUS DE LA DYNAMIQUE DE IDINVEST PARTNERS?

L'IDI se réjouit de son investissement dans Idinvest Partners qui connaît une croissance remarquable sur des métiers très complémentaires des nôtres et qui réussit progressivement une internationalisation prometteuse. En 2016, avec 1,5 milliard d'euros levés et plus de 1,2 milliard investis dans 251 sociétés, les encours sous gestion s'élèvent désormais à 7,6 milliards d'euros. Nous sommes confiants pour 2017.

D'AUTRES ACTEURS DU CAPITAL INVESTISSEMENT SE SONT INTRODUITS EN BOURSE, QU'EN PENSEZ-VOUS?

A l'heure où les taux sont bas et où la plupart des classes traditionnelles d'actifs connaissent des rendements moyens en baisse, les performances du capital investissement ne peuvent qu'attirer un nombre plus important d'investisseurs institutionnels et particuliers. Par ailleurs, plus l'IDI aura de comparables, plus les performances et les atouts de l'IDI seront mis en évidence et attireront d'autres actionnaires.

Tatiana Nourissat

COMMENT SE PORTE LES ÉMERGENTS?

IDI emerging markets, dans un environnement chahuté ces deux dernières années, continue de progresser et dispose de près de 500 millions de dollars sous gestion. Idi emerging markets affiche des TRI sur ses deux premiers véhicules, qui sont totalement investis, de 11,6% et 24,4% et les investissements réalisés pour le troisième véhicule sont très prometteurs. Plusieurs participations de l'IDI ont une activité tournée vers les pays émergents et profitent ainsi de leur croissance.

QUE SIGNIFIE POUR VOUS DONNER DU SENS À VOS INVESTISSEMENTS?

C'est une valeur fondamentale qui anime l'ensemble de l'équipe à travers la politique active de mécénat de l'IDI, et pas seulement. Tous au sein de l'IDI et dans notre vie personnelle, nous investissons et nous nous engageons dans des associations pour donner du sens à nos vies en aidant les enfants, en favorisant l'éducation, et en soutenant la culture... Si nous cherchons professionnellement au quotidien la création de valeur, nous partageons également des valeurs humanistes qui font la richesse de notre Groupe.

01

PRÉSENTATION DU GROUPE

1 / L'IDI — 6

- 1.1 / Pionnier de l'investissement — 6
- 1.2 / Notre identité, nos valeurs — 6
 - 1.3 / Notre métier — 7
 - 1.4 / Notre expertise — 8
 - 1.5 / Nos objectifs — 8
- 1.6 / Le gérant et les équipes du Groupe IDI — 9
- 1.7 / Le Conseil de Surveillance — 12
- 1.8 / Organigramme au 31 décembre 2016 — 13

2 / L'IDI, UN MÉCÈNE ENGAGÉ AU SERVICE DE L'ART ET DE LA FINANCE — 15

3 / CHIFFRES OPÉRATIONNELS CLÉS — 16

4 / CONTEXTE GÉNÉRAL DU MARCHÉ DU CAPITAL INVESTISSEMENT ET CONCURRENCE — 17

5 / PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE CESSION EN 2016 — 20

6 / L'ACTIVITÉ ET LE PORTEFEUILLE DE L'IDI — 21

- 6.1 / Gestion pour compte propre — 21
- 6.2 / Gestion pour compte de tiers — 24
- 6.3 / Autres actifs financiers — 25

7 / RAPPORT RSE — 26

- 7.1 / Périmètre — 26
- 7.2 / Données sociales — 26
- 7.3 / Données environnementales — 28
- 7.4 / Données sociétales — 28
- 7.5 / Rapport de l'un des commissaires aux comptes,
désigné organisme tiers indépendant,
sur les informations sociales, environnementales
et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion — 29

I / L'IDI

1.1 / Pionnier de l'investissement

Avec plus de 45 ans d'existence, l'IDI fait figure d'exception par sa longévité parmi les acteurs du capital investissement. Sa faculté d'adaptation et d'innovation permanente lui permet de traverser les époques et les cycles. Grâce à des fondations solides et à une fidélité sans faille à ses valeurs, l'IDI a su durer et rester un acteur de référence du marché.

Créé en 1970 par les pouvoirs publics, l'Institut du Développement Industriel (IDI) a pour vocation d'accompagner en fonds propres les PME françaises. Dotée d'un statut parapublic, cette structure unique à l'époque a traversé les décennies. Privatisé en 1987, l'IDI reste un partenaire reconnu et privilégié des entreprises.

En plus de 45 ans, l'IDI a accompagné plus de 800 entreprises dont certaines sont devenues des groupes internationaux performants à l'image de Bolloré, Zodiac ou encore Bongrain. Pionnier et précurseur, l'IDI a aussi au cours de toutes ces années constitué une véritable pépinière pour la profession du capital investissement. Plus de 200 professionnels ont en effet contribué au succès de l'IDI et nombre d'entre eux ont joué par la suite des rôles importants au sein de sociétés industrielles ou de conseil, de banques d'affaires ou d'acteurs du capital investissement.

L'IDI EN QUELQUES DATES

1970	1987	1991	2004	2008	2010
Création par les pouvoirs publics de l'Institut du Développement Industriel (IDI) afin d'accompagner en fonds propres les PME françaises	Reprise de l'IDI par son management avec le soutien d'investisseurs financiers	Introduction en bourse de l'IDI au Second Marché de la Bourse de Paris	Lancement de l'activité d'investissement dans les fonds de <i>private equity</i> implantés dans les pays émergents d'Asie et d'Europe	Lancement d'IDI Emerging Markets, filialisation et ouverture aux tiers de l'activité créée en 2004	Accélération du développement de la gestion pour compte de tiers avec la reprise d'Idinvest Partners (ex AGF Private Equity) auprès du groupe Allianz

1.2 / Notre identité, nos valeurs

L'IDI est l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en France. Spécialisée depuis plus de 45 ans dans l'accompagnement des petites et moyennes entreprises, le Groupe gère aujourd'hui près de 7,6 milliards d'euros d'actifs.

L'IDI intervient sur tous les métiers de l'investissement – capital transmission, capital développement, capital croissance, fonds de fonds – et investit à la fois pour compte propre et pour compte de tiers. Le Groupe dispose de ressources importantes pour accompagner sur la durée le développement de sociétés dans lesquelles il investit aux côtés de leurs dirigeants. Véritable détecteur de croissance, l'IDI cible les pépites de demain. L'objectif du Groupe : leur apporter les moyens humains et financiers afin d'accélérer leur développement, accompagner leur croissance, les aider à relever les défis et valoriser leur potentiel.

La stabilité de son actionnariat, la qualité de ses équipes font de l'IDI, sur la durée, l'une des sociétés les plus performantes de son secteur. Depuis son introduction en Bourse en 1991, l'IDI a ainsi délivré à ses actionnaires un taux de rendement interne, dividendes réinvestis, de 14,47%, soit une multiplication par 31 de son cours de Bourse.

Depuis sa création, l'IDI a placé au cœur de sa stratégie l'esprit d'entreprise, l'innovation et la réactivité. Ces trois piliers de l'action du Groupe continuent aujourd'hui d'assurer son succès.

L'ESPRIT D'ENTREPRISE : DES ENTREPRENEURS AU SERVICE DES ENTREPRENEURS

Les dirigeants de l'IDI ont très tôt fait le choix, rare dans l'univers des fonds de capital investissement, d'investir l'essentiel de leur patrimoine dans le Groupe dont ils ont la responsabilité. Ainsi, c'est parce qu'ils combinent au sein de l'IDI le rôle d'actionnaire et de dirigeant, que les dirigeants de l'IDI sont proches des préoccupations des entrepreneurs qu'ils accompagnent, à l'écoute de leurs besoins et de leurs problématiques.

Les équipes d'investissement partagent avec eux l'esprit d'entreprise, l'audace, l'implication et une capacité reconnue à anticiper les défis et les mutations auxquelles ils sont confrontés. Échanger pour faire avancer les entreprises, agir pour créer de la valeur sur le long terme et accélérer leur développement telle est au quotidien la valeur ajoutée de l'IDI, partenaire de choix des entreprises auxquels le Groupe apporte :

- une compréhension fine des enjeux et des besoins des dirigeants ;
- une grande souplesse permettant d'apporter une réponse adaptée à chaque situation particulière notamment en termes de durée de détention et de position au capital ;
- un alignement complet, sur le long terme, des intérêts des dirigeants de l'IDI avec ceux des entrepreneurs qu'ils accompagnent.

L'INNOVATION : UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ QUI SE RÉINVENTE

Parce que la finance évolue et que les enjeux mondiaux d'hier ne sont jamais ceux d'aujourd'hui, l'IDI a depuis sa création placé au cœur de sa stratégie l'innovation. Le Groupe fait ainsi à bien des égards figure de pionnier : rachat par ses dirigeants, choix de la Bourse pour poursuivre son développement, financement d'entreprises technologiques, investissement dans les pays émergents.

Cette capacité d'innovation et de remise en cause permanente de ses acquis a permis à l'IDI de rester au fil des ans un interlocuteur privilégié de ses familles partenaires, de ses investisseurs institutionnels, des grandes familles industrielles et des actionnaires individuels.

LA RÉACTIVITÉ : DES DÉCISIONS RAPIDES POUR SOUTENIR LES PROJETS

Grâce à sa capacité d'exécution rapide, à la proximité et la stabilité de ses équipes d'investissement et de ses actionnaires et à son savoir-faire, l'IDI est en mesure de saisir rapidement les opportunités de développement.

Son statut de société d'investissement cotée lui confère une grande flexibilité dans l'approche des thèses d'investissement ou des décisions concernant les sociétés qui composent son portefeuille.

Forte d'un actionnariat stable et diversifié, l'IDI échappe à tout conflit d'intérêt et peut rapidement prendre et mettre en œuvre les décisions le mieux à même de créer de la valeur pour les entreprises qu'elle accompagne et pour tous ses actionnaires.

1.3 / Notre métier

UNE PALETTE DE SAVOIR-FAIRE AU SERVICE D'UN MÉTIER UNIQUE : LE CAPITAL INVESTISSEMENT

À l'origine dédié à l'investissement en fonds propres dans les petites et moyennes entreprises, le Groupe IDI a développé depuis plus de 45 ans l'étendue de ses activités pour couvrir tous les métiers de l'investissement.

L'investissement pour compte propre

Une structure originale

Sa structure de société d'investissement cotée est un atout majeur dans le marché sur lequel le Groupe IDI intervient. Elle lui confère, par rapport aux fonds d'investissement, limités dans le temps et jugés sur leur capacité à retourner le plus rapidement possible à leurs souscripteurs l'argent investi, de réels avantages compétitifs à l'achat, durant la période de détention et à la vente.

L'IDI est ainsi en mesure de répondre à certaines contraintes spécifiques de pérennité, d'accompagner sur le long terme les entreprises et d'employer durablement les moyens financiers du Groupe dans des placements à rentabilité élevée.

Une stratégie d'allocation d'actifs prudente et visant à diversifier les risques

Volontairement sélectif dans le choix de ses investissements, le Groupe IDI applique également des règles strictes en matière de montants unitaires investis et de levier sur ses acquisitions.

L'IDI pratique une politique de gestion de sa trésorerie raisonnable, et a un endettement modéré.

Cette stratégie d'allocation d'actifs évolue naturellement en fonction des conditions de marché qui peuvent, selon les opportunités, inciter le Groupe à renforcer ou alléger son exposition nette dans des classes d'actifs spécifiques.

L'investissement pour compte de tiers

Fort de son expérience d'investisseur pour compte propre, le Groupe IDI a choisi, il y a plusieurs années maintenant, de mettre son savoir-faire au service d'autres investisseurs, démultipliant ainsi sa force de frappe, en France et à l'international.

En France et en Europe, l'IDI intervient au travers de sa filiale Idinvest Partners qui gère plus de 7,622 milliards d'euros. En 2016, Idinvest Partners a financé la croissance de plus de 250 PME européennes à travers ses différentes stratégies d'investissement que sont le capital croissance, la dette privée, le secondaire et le co-investissement. La société a ainsi investi plus d'1,2 milliard d'euros. En parallèle, elle a également distribué 546 M€ auprès de ses investisseurs témoignant de sa capacité à réaliser régulièrement de nombreuses sorties au sein de son portefeuille.

À l'international, l'IDI investit dans les principaux pays émergents directement ou au travers de ses filiales IDI Emerging Markets et IDI Emerging Partners qui gèrent 490 millions de dollars.

1.4 / Notre expertise

UN SPÉCIALISTE DES PME AU SERVICE DE LA CRÉATION DE VALEUR

Fidèle à ses origines et capitalisant sur son expérience, l'IDI a choisi de concentrer son activité sur le segment de petites et moyennes entreprises qui constituent le vivier des grands groupes du futur et contribuent fortement au dynamisme du tissu économique et à la croissance des pays dans lesquelles elles sont implantées.

Les investissements réalisés permettent au portefeuille de l'IDI d'être à la fois diversifié :

- en termes de secteurs: le Groupe investissant aussi bien dans l'industrie que dans les services selon les opportunités et le potentiel de création de valeur de chaque société analysée;
- en termes de produits: le Groupe investissant en capital, en quasi fonds propres, en financements senior ou junior décotés ou en parts de fonds d'investissement.

En apportant aux PME son expertise sectorielle, managériale et en matière d'ingénierie financière, notamment lorsqu'il s'agit de décisions stratégiques majeures (croissance externe, développement commercial, lancement de nouvelles activités), l'IDI agit en actionnaire professionnel actif et permet d'accélérer le développement des entreprises et de faire croître leur valeur sur le long terme.

1.5 / Nos objectifs

UNE PERFORMANCE DURABLE PARMi LES MEILLEURES DU MARCHÉ

Pour continuer à offrir à ses actionnaires, année après année, des taux de rendement interne nettement supérieurs à la moyenne du marché, le Groupe IDI poursuit sa stratégie reposant sur la diversification et la mutualisation de risques.

Le Groupe IDI entend :

- capitaliser sur son expertise des PME en s'appuyant sur ses deux piliers stratégiques : son métier historique d'investisseur pour compte propre et son activité d'investisseur pour compte de tiers au travers d'Idinvest Partners et d'IDI Emerging Markets;
- continuer à faire tourner son portefeuille en poursuivant sa politique de cession des actifs arrivés à maturité et en sélectionnant les opportunités d'acquisition qui lui paraissent les plus pertinentes et conformes à ses critères stricts d'investissement ;
- saisir les opportunités créées par la recomposition actuelle du paysage du *private equity* en explorant les opportunités de reprise de sociétés de gestion ou de portefeuilles.

1.6 / Le gérant et les équipes du Groupe IDI

Placées sous la direction de Christian Langlois-Meurinne, dirigeant et actionnaire du Groupe, les équipes de l'IDI regroupent plus d'une soixantaine de professionnels de l'investissement aux parcours et aux expertises complémentaires.

Le fait que les dirigeants actionnaires détiennent indirectement plus de 66% du capital et des droits de vote de l'IDI et que les membres de l'équipe aient un intéressement sur chaque investissement assurent un alignement d'intérêt avec l'ensemble des actionnaires.

DIRIGEANT ACTIONNAIRE

Christian LANGLOIS-MEURINNE
Président de Ancelle et Associés SAS
Gérant-commandité de l'IDI

Ancien élève de l'École Polytechnique et titulaire d'un MBA de Harvard.

Il a plus de 45 ans d'expérience dans le domaine de l'investissement au travers de l'IDI dont il a conduit le rachat en 1987.

Il a été précédemment Directeur des Industries chimiques, textiles et diverses au ministère de l'Industrie entre 1979 et 1982.

COMITE EXECUTIF

En 2015, la gouvernance de l'IDI a évolué. Le groupe IDI s'est doté d'un comité exécutif qui accompagne le Gérant, Ancelle et Associés, pour l'exercice de ses missions.

Ce Comité Exécutif regroupe les principaux responsables opérationnels et fonctionnels de l'IDI et est ainsi constitué avec à sa tête Christian Langlois-Meurinne, Dirigeant-Actionnaire de l'IDI, entouré de Marco de Alfaro, Partner, Julien Bentz, Partner et Tatiana Nourissat, Secrétaire Générale.

Le Comité Exécutif de l'IDI est principalement chargé :

- d'assurer la mise en œuvre de la stratégie du groupe et de toutes les mesures arrêtées par le Gérant ;
- d'assurer le suivi des activités opérationnelles de chacune des activités de l'IDI ;
- d'émettre des propositions ou des recommandations sur tous projets, opérations ou mesures qui lui seraient soumis par le Gérant ;
- d'arrêter les objectifs d'amélioration de la performance de l'IDI.

LES ÉQUIPES D'INVESTISSEMENT



Équipe fonds propres d'IDI

MARCO DE ALFARO

Partner - Membre du Comité Exécutif

Titulaire d'un MBA de l'Insead, il a intégré le Groupe IDI fin 2004. Marco de Alfaro a commencé sa carrière au sein de la holding du groupe FIAT avant de rejoindre le BCG en tant que consultant en stratégie pendant 4 ans. Depuis 1991, il se consacre au *private equity*, d'abord pendant 9 ans au sein de TCR, fonds LBO, puis pendant 4 ans chez Seventure dont il a été Directeur Général.

JULIEN BENTZ

Partner - Membre du Comité Exécutif

Titulaire d'un MBA Insead, diplômé d'ESCP Europe, et de l'Université Paris Dauphine. Julien Bentz a plus de 10 ans d'expérience d'investissement en fonds propres (LBO/ Capital-Développement) et en mezzanine. Avant de rejoindre l'IDI en 2005, Julien Bentz a travaillé dans les domaines du conseil en stratégie au sein du cabinet Accenture et des fusions-acquisitions pour la banque d'affaires américaine Donaldson, Lufkin & Jeanrette.

TATIANA NOURISSAT

Secrétaire général - Membre du Comité Exécutif

Titulaire d'un DEA de Droit des affaires et d'une MSG de l'Université de Paris Dauphine, Tatiana Nourissat assure la Direction Juridique, est en charge de la communication financière du Groupe, des relations investisseurs, de l'administration générale et du mécénat. Avocat au Barreau de Paris, spécialisée dans le domaine des fusions-acquisitions, elle a exercé pendant dix ans dans des cabinets d'affaires internationaux, dont huit au sein du cabinet Willkie Farr & Gallagher. Elle a rejoint l'IDI en janvier 2004.

ALEXIS GARAND-CLAVEL

Directeur

Diplômé de l'E.M. Lyon, Alexis a rejoint l'IDI en 2007. Auparavant, il a travaillé au sein du département Transaction Services de KPMG où il a conseillé aussi bien des fonds d'investissement que des clients industriels dans le cadre d'acquisition ou de cession de sociétés.

AUGUSTIN HARREL-COURTES

Directeur de Participations

Audencia-Nantes et Master 1 Droit des affaires, Augustin a rejoint l'IDI en octobre 2011. Avant de rejoindre l'IDI, Augustin a notamment exercé chez Edmond de Rothschild Investment Partners.

JONATHAN COLL

Directeur de Participations

Jonathan a rejoint les équipes du groupe IDI en 2013 après plus de 3 années passées au sein des équipes de PwC Corporate Finance où il a accompagné de nombreux fonds d'investissement et corporates français et internationaux dans leurs problématiques d'acquisition, de cession, de levée de fonds ou encore de renégociation de dette. Jonathan est diplômé de l'ESSEC MBA (Grande Ecole).

ARNAUD PIERUCCI

Analyste Senior

Diplômé du Magistère Banque - Finance de l'Université d'Assas, Arnaud a rejoint les équipes du groupe IDI en 2016 après 2 années passées au sein des équipes M&A de la banque d'affaires Leonardo & Co (NTX Partners) et 1 année au sein du fonds d'investissement Eurazeo PME.

JONAS BOUAOULI

Analyste

Diplômé de l'ESCP et titulaire d'un Bachelor of Science de HEC Lausanne, Jonas Bouaouli a rejoint les équipes de l'IDI en 2016. Il bénéficie d'expériences au sein des équipes d'investissement de JP Morgan et d'AltaFund. Par ailleurs, il a été impliqué dans divers projets entrepreneuriaux et suivi la chaire entrepreneuriat de l'ESCP.

MIREILLE HINAUX

Chef comptable

Titulaire d'un DECS de l'École Nationale de Commerce de Paris, Mireille exerce, depuis 1988, les fonctions de chef comptable au sein du Groupe, ayant travaillé auparavant pendant 6 ans dans un groupe de transport.

Directoire d'IDI Emerging Markets

PETER BIELICZKY

Président du Directoire

Ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de mathématiques, docteur en informatique, MBA Collège des ingénieurs, Peter a rejoint l'IDI en 2006 et IDI Emerging Markets en 2008. Auparavant, il avait créé la société Advisor et mené pendant 8 ans de nombreux audits d'acquisition pour des fonds de LBO avant de participer à la création d'un FCPI du groupe AXA et lancé la société Artabel SA (technologies de calcul à haute performance, visualisation 3D).

JULIEN KINIC

Membre du Directoire

Diplômé de l'Edhec et de la London School of Economics, Julien a rejoint IDI Emerging Markets en 2008. Il a auparavant travaillé 6 ans pour Arthur Andersen à Paris, puis entre en 2000 au sein de Cognetas (ex-Electra Partners Europe), fonds paneuropéen spécialisé dans les opérations de LBO, puis rejoint en 2006 l'Agence France Développement, dédiée aux pays émergents, où il participe au développement de l'activité *private equity*. Peter Bieliczky et Julien Kinic ont étoffé leur équipe qui compte désormais huit personnes.

Directoire d'Idinvest Partners

CHRISTOPHE BAVIÈRE

Président du Directoire

Titulaire d'un MBA de l'University of Ottawa, Christophe est membre de l'Institut des Actuaire français et diplômé de l'ESLSCA. Avant de diriger Idinvest Partners, Christophe occupait des postes de dirigeants au sein du groupe AGF Allianz, comme CIO d'Allianz Global Investors et vice-CEO d'Allianz *Private Equity* Partners. Il est membre du Comité Consultatif de l'AMF et a été Vice-Président de l'AFIC jusqu'en juillet 2015.

BENOIST GROSSMANN

Membre du Directoire

Titulaire d'un doctorat de physique (Université Paris VI) et d'un MBA de l'IEP de Paris. Avant d'intégrer Idinvest Partners, Benoist a exercé dans plusieurs fonds de capital-risque pendant plus de 10 ans. Il était auparavant un des partners de Viventures de 1998 à 2002 et Investment manager à la Financière de Brienne.

Christophe Bavière et Benoist Grossmann sont entourés de près de soixante professionnels.



1



2



3



5



4



6



7



8



9

1. Christian Langlois-Meurinne
2. Marco de Alfaro
3. Julien Bentz
4. Tatiana Nourissat
5. Alexis Garand-Clavel
6. Augustin Harrel-Courtès
7. Jonathan Coll
8. Arnaud Pierucci
9. Jonas Bouaouli
10. Peter Bieliczky
11. Julien Kinic
12. Christophe Bavière
13. Benoist Grossmann
14. Mireille Hinaux



10



11



12



13



14

1.7 / Le Conseil de Surveillance

PRÉSIDENTE

Luce GENDRY Premier mandat le 30 juin 2008

Mme Gendry est, entre autres, Senior adviser chez Rothschild et Cie Banque.

VICE-PRÉSIDENT

FFP Invest Premier mandat le 20 juin 2012

Représentée par M. Alain Chagnon, Directeur Général.

MEMBRES

Allianz I.A.R.D., représentée par Jacques Richier, Premier mandat le 28 juin 2016

M. Richier est, entre autres, Président Directeur Général d'Allianz France.

Philippe Charquet, Premier mandat le 30 juin 2011

M. Charquet est, entre autres, Président de Generis Capital Partners SAS.

Gilles Etrillard, Premier mandat le 30 juin 2008

M. Etrillard est, entre autres, Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement – LFPI (SAS).

Tanya Heath, Premier mandat le 28 juin 2016

Mme Heath est Présidente de Tanya Heath Paris.

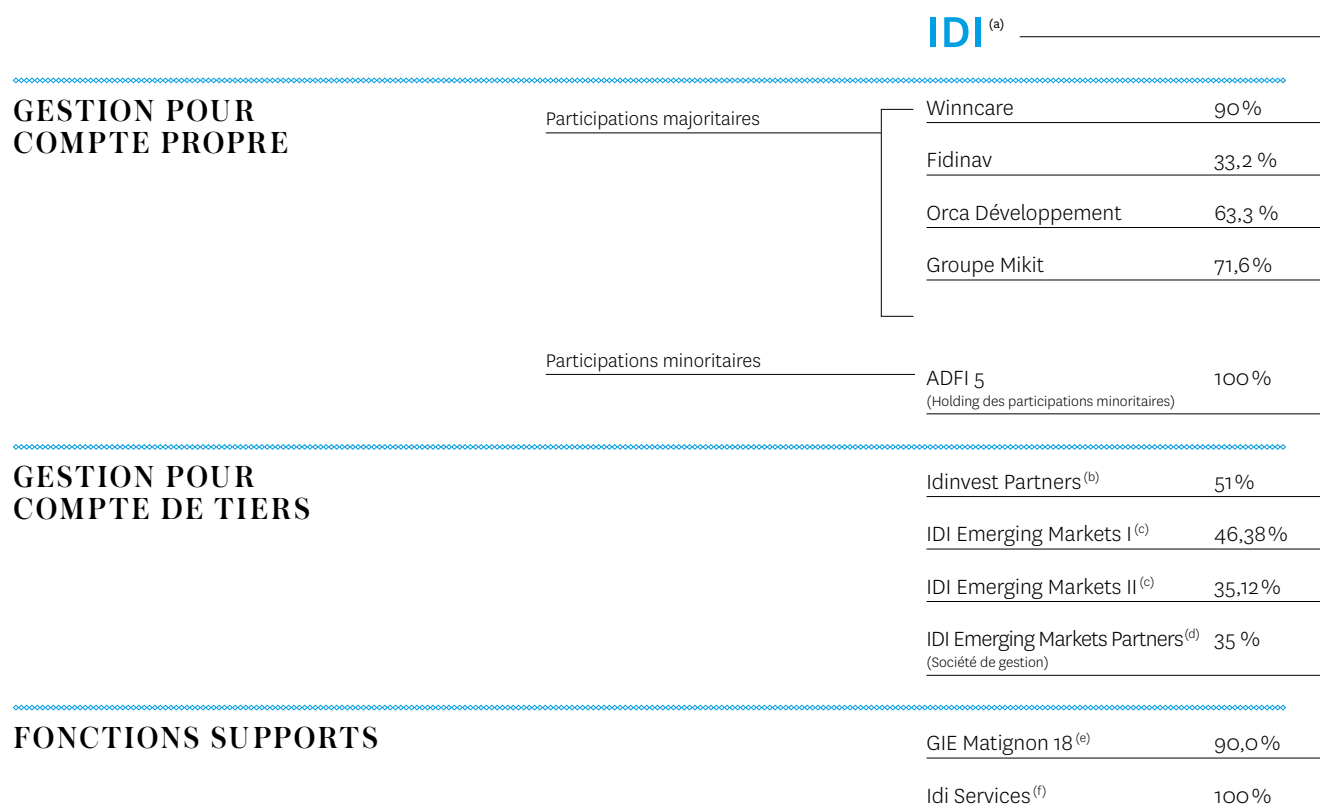
Aimery Langlois-Meurinne, Premier mandat le 30 juin 2008

M. Langlois-Meurinne est investisseur.

Domitille Méheut, Premier mandat le 26 juin 2014

Mme Méheut est directeur d'investissement de Phison capital.

1.8 / Organigramme au 31 décembre 2016



L'actionnariat de l'IDI est détaillé en page 109 du document de référence. Le tableau des filiales et participations figure dans l'Annexe aux comptes sociaux, page 98 du document de référence.

Les Fonds gérés s'établissent fin 2016 à 8 milliards d'euros se décomposant en (i) 326,2 millions d'euros de fonds propres de l'IDI et (ii) en 7,7 milliards d'euros de fonds tiers (7,6 milliards d'euros par Idinvest Partners et 65,6 millions d'euros au titre de la quote-part de fonds tiers dans la société IDI Emerging Markets).

(a) Société dont les actions sont négociées sur le compartiment B de NYSE Euronext qui exerce une activité de gestion pour compte propre de capital investissement.

(b) Idinvest Partners, société de gestion de portefeuille agréée par la COB (devenue AMF) le 10 juin 1999. Idinvest Partners exerce une activité de gestion pour compte de tiers (7,6 milliards d'euros sous gestion) dans le capital investissement ayant développé plusieurs expertises complémentaires : (i) l'investissement primaire dans des fonds européens de private equity mid-cap, (ii) les investissements secondaires en Europe, (iii) les investissements mezzanines et en dette en Europe et (iv) l'investissement dans le capital croissance à travers notamment des produits défiscalisants. Financière Bagatelle (anciennement ADFI 3) (détenu à 92,25% par IDI) détient 51% du capital et des droits de vote d'Idinvest Partners.

(c) IDI Emerging Markets est une société anonyme de droit luxembourgeois qui exerce une activité d'investissement dans les fonds de private equity de pays émergents. Cette société comprend deux compartiments, IDI Emerging Markets I et IDI Emerging Markets II.

(d) IDI Emerging Markets Partners est une société de gestion qui gère, entre autres, le fonds IDI Emerging Markets III. Le GIE Matignon 18 est un groupement d'intérêt économique régi par les articles L. 251-1 à L. 251-23 du Code de commerce. Il a pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels en vue de faciliter et développer les activités de ses membres. Ses membres actuels sont IDI (90% du capital et des droits de vote) et Ancelle et Associés (10% du capital et des droits de vote). Le GIE Matignon 18 compte 4 salariés.

(e) Idi Services est une société à responsabilité limitée qui supporte une partie des frais généraux du Groupe.

Les pourcentages exprimés sont en capital et droits de vote. L'ensemble des entités du Groupe IDI (à l'exception de IDI Emerging Markets) ont leur siège social situé en France. La société Ogi Alban, une petite société d'investissement, a transféré de manière universelle son patrimoine à l'IDI rétroactivement le 1^{er} janvier 2016.

Au sein du Groupe IDI (hors IDI Emerging Markets et Idinvest Partners qui supportent leurs propres coûts), les frais de comptabilité et les frais de locaux sont enregistrés dans deux entités, IDI et IDI Services, qui refacturent leurs coûts aux autres unités.

DATE DE CRÉATION OU D'ACQUISITION DES DIFFÉRENTES STRUCTURES

- IDI a été créée en 1970. L'évolution de son capital est décrite page 109 du présent rapport.
- ADFI 5: création en octobre 2011.
- Idinvest Partners: création le 1^{er} décembre 1997 sous le nom d'Allianz Gestion Financière et acquise le 28 mai 2010 par IDI via un holding d'acquisition ADFI 2. ADFI 2 a été absorbée par Idinvest Partners le 27 juin 2013.
- GIE Matignon 18: création en décembre 2003.
- Idi services: création en novembre 1998.
- IDI Emerging Markets: création le 28 mai 2008. Les actionnaires sont des holdings familiaux ou des personnes physiques. En s'associant à ces actionnaires, IDI a pu développer l'activité de fonds de fonds de *private equity* dans les pays émergents qu'elle avait lancée en 2004.
- IDI Emerging Markets Partners: création en septembre 2012. IDI est membre de l'AFIC.

Idinvest Partners est membre de l'AFIC et de l'AFG.

RÉPARTITION DES ACTIFS ET DES DETTES ENTRE LES PRINCIPALES ENTITÉS DU GROUPE IDI

La majorité des actifs et des emprunts du Groupe IDI sont logés dans IDI; les actifs gérés par Idinvest Partners l'étant pour le compte de tiers, ne sont donc pas inclus dans les actifs du Groupe IDI.

DIFFÉRENTS FLUX ENTRE IDI ET SES FILIALES

Les flux existant entre IDI et ses filiales sont décrits dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les engagements et conventions réglementés (pages 124 et 125 du document de référence).

2 / L'IDI, un mécène engagé au service de l'art et de la finance



Mécène du Musée d'Art Moderne de la ville de Paris

Innovant dans le domaine du capital-investissement, l'IDI s'est également toujours engagé auprès d'artistes et de créateurs avant gardistes. Le Groupe IDI a ainsi poursuivi son soutien au Musée d'Art

moderne de la Ville de Paris en s'associant à l'exposition Bernard Buffet – Restrospective. Cette exposition montre à quel point Bernard Buffet a su, tout en poursuivant un développement logique, varier ses sujets et ses manières, se confronter à la peinture d'histoire, à la bande dessinée et frôler une esthétique à la fois pop et punk. Autant de raisons qui, depuis une vingtaine d'années, ont motivé sa redécouverte.

Et du Grand Palais

L'IDI a apporté son soutien à l'artiste français d'origine chinoise, Huang Yong Ping, qui a investi la nef du Grand Palais pour y mettre en scène le spectacle de ses Empires à l'occasion de l'édition de Monumenta 2016.

Poursuite de son soutien à la Fondation Zinsou

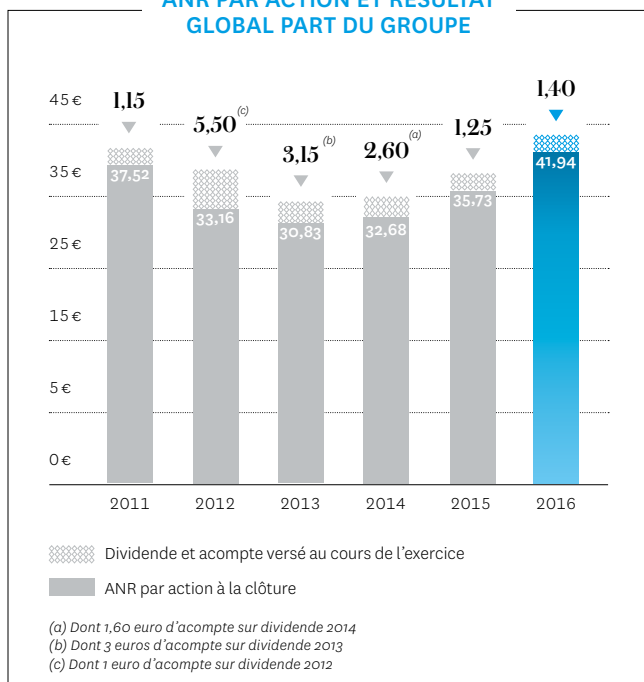
En 2015, l'IDI avait apporté son soutien à l'Association des amis de la Fondation Zinsou en vue de financer des projets scientifique, culturel et artistique au Musée de la Fondation Zinsou à Ouidah au Bénin. Parmi les programmes, figurait le développement d'une application dite «Wakpon» visant à démocratiser l'art africain par un système de reconnaissance visuelle d'une œuvre produisant un commentaire didactique. Au cours du premier trimestre, l'IDI a poursuivi son soutien en participant au financement de la communication dédiée à ce projet (conception et impression de supports de communication, impression de panneaux d'Images Magiques pour présentation de l'application en différents lieux, diffusion sur les réseaux sociaux, ...).

Observatoire du *Private Equity* mis en place par HEC

Parallèlement à ses actions dans le domaine artistique, l'IDI a apporté son soutien à plusieurs initiatives visant à faire progresser la recherche et les bonnes pratiques dans le domaine de l'investissement. Le Groupe apporte son soutien depuis 2011 à l'Observatoire du *Private Equity* mis en place par HEC Paris. Cette initiative importante pour l'industrie du capital investissement a pour objectif de produire de la recherche, des publications et de l'enseignement de haute qualité au sein d'un lieu indépendant de débats et d'échange d'idées entre les différents membres de l'univers du *private equity*.

3 / Chiffres opérationnels clés

ANR PAR ACTION ET RESULTAT GLOBAL PART DU GROUPE

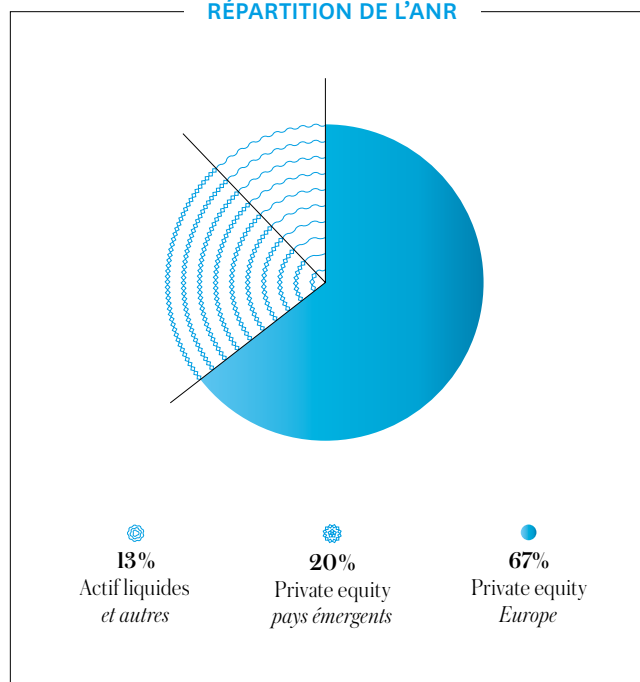


En 2016, l'ANR par action progresse de 22,77% (après retraitement du dividende). Cette croissance provient essentiellement de la très bonne performance des sociétés du portefeuille de *Private Equity Europe*.

En 2016, l'IDI a versé un dividende de 1,40 euro représentant plus de 3% de l'ANR.

L'ANR au 31 décembre 2016 s'élève à 325 millions d'euros. Il est constitué d'environ 80% d'actifs de *private equity* diversifiés tant en termes de zones géographiques que de secteurs d'activité.

RÉPARTITION DE L'ANR



Au 31 décembre 2016, l'IDI a emprunté 15,2 millions d'euros et dispose d'une capacité d'investissement propre de près de 61 millions d'euros qui lui permet de saisir des opportunités d'investissement.

Les informations relatives à la gestion du capital figurent pages 113 à 115 du présent document de référence.

4 / Contexte général du marché du capital investissement et concurrence

Private equity France, LBO et capital développement

LE MARCHÉ DU CAPITAL INVESTISSEMENT

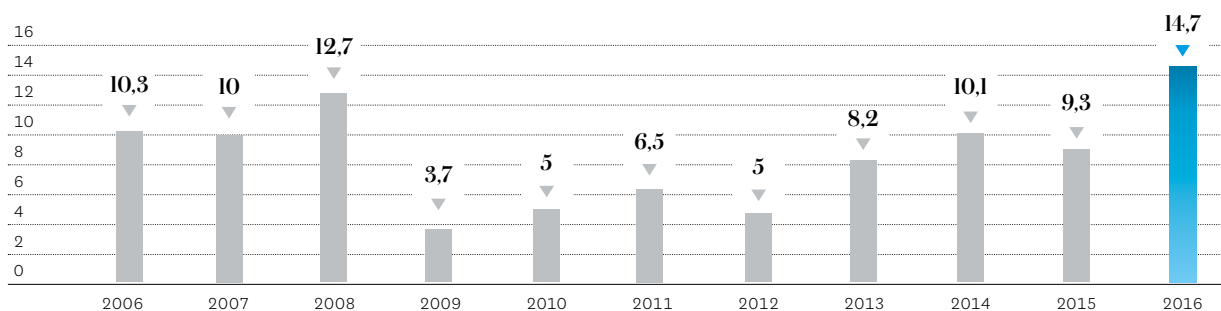
En 2016, les professionnels du capital-investissement français ont levé 14,7 Md€ d'épargne mondiale, une hausse de 51% par rapport à 2015. Ces capitaux seront majoritairement investis au cours des cinq prochaines années dans les entreprises françaises. Cette évolution est le signe de la confiance des investisseurs, institutionnels et privés, dans la capacité des professionnels du capital-investissement français à accompagner la croissance des entreprises non cotées.

La part des investisseurs étrangers progresse par rapport à la moyenne de ces dix dernières années. Ils totalisent 45% du total de la levée en 2016 (vs 37% de 2006 à 2015). En 2016, les caisses de retraite, fonds de fonds et fonds souverains étrangers représentent une part significative et en forte croissance. Les banques et compagnies d'assurance françaises font un retour remarqué, avec une forte progression.

Levées de fonds (en millions d'euros)	2014	2015	2016	En %	Variation 2015-2016 en %
Assurances/mutuelles	1 627	1 588	3 054	21%	92%
Entités du secteur public, fonds souverains	2 548	2 194	2 704	18%	23%
Personnes physiques/family offices	1 584	1 796	2 213	15%	23%
Fonds de fonds	2 730	2 071	2 795	19%	35%
Caisses de retraites	814	606	1 764	12%	191%
Banques	700	680	1 416	10%	108%
Industriels	110	364	367	2%	0,82%
Autres	nc	nc	378	3%	na
Marchés financiers	nc	nc	na	na	na
Total	10 114	9 299	14 691	100%	-

Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2016 – Présentation AFIC et Grant Thornton du 28 mars 2017.

LEVÉES DE FONDS (en milliards d'euros)



Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2016 – Présentation AFIC et Grant Thornton du 28 mars 2017.

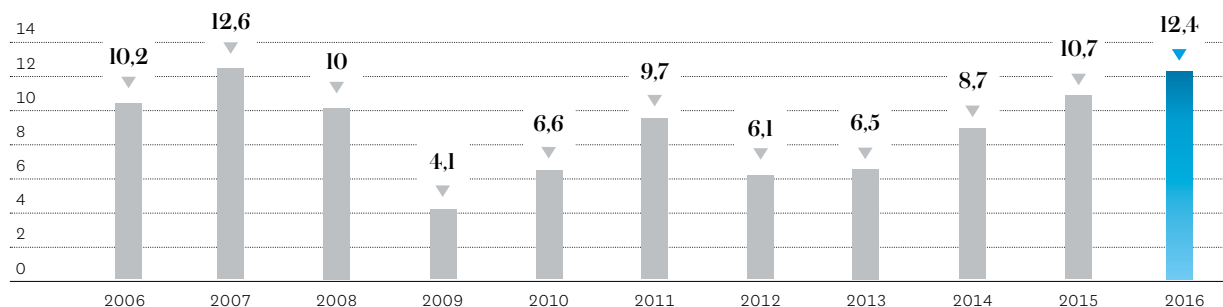
En 2016, les acteurs du capital-investissement français ont investi 12,4 Md€ dans l'accompagnement et l'accélération d'entreprises engagées dans des projets de croissance. Il s'agit de la 4ème année

de croissance consécutive, en progression de 15% par rapport à 2015. 54% des investissements ont été réalisés dans de nouvelles entreprises ouvrant pour la première fois leur capital.

Investissements (en millions d'euros)	2014	2015	2016	En %	Variation 2015-2016 en %
Capital Transmission/LBO	5 452	6 116	7 621	61 %	25 %
Capital Développement	2 608	3 852	3 853	31 %	na
Capital Innovation	626	758	874	7 %	15 %
Capital Retournement	41	22	47	1 %	114 %
Total	8 727	10 749	12 395	100 %	-

Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2016 – Présentation AFIC et Grant Thornton du 28 mars 2017.

INVESTISSEMENTS (en milliards d'euros)



Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2016 – Présentation AFIC et Grant Thornton du 28 mars 2017.

Le nombre de sociétés accompagnées par des investisseurs financiers atteint un nombre record puisqu'il atteint 1 893 contre une moyenne de 1 670 au cours de ces 10 dernières années.

Le nombre d'entreprises accompagnées par le capital innovation est en progression constante.

La France est le pays d'Europe qui a le plus d'entreprises non cotées qui ont ouvert leur capital à des actionnaires professionnels.

La stabilité de la localisation des entreprises se confirme, à 85% elles sont basées en France. Si les entreprises du secteur de l'informatique et du numérique sont 1ères en nombre, celles de l'industrie ont reçu la part principale des montants investis.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR MONTANT INVESTI

(en millions d'euros)

	2014	2015	2016	En %	Variation 2015-2016 en %
<1	300	307	314	3 %	2 %
de 1 à 5	1 142	1 126	1 340	11 %	19 %
de 5 à 15	1 469	1 518	1 672	14 %	10 %
de 15 à 50	1 651	1 993	2 666	21 %	34 %
de 50 à 100	1 158	1 026	2 021	16 %	97 %
>100	3 006	4 780	4 382	35 %	-8 %
Total	8 727	10 749	12 395	100 %	-

Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2016 – Présentation AFIC et Grant Thornton du 28 mars 2017.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	2014	2015	2016	En %	Variation 2015-2016 en %
Industrie & Chimie	1 336	2 622	3 455	28 %	32 %
Biens de consommation	1 569	1 230	3 384	27 %	175 %
Services & Transports	1 832	2 626	595	5 %	-77 %
Médical & Biotech	1 509	1 082	1 911	15 %	77 %
Numérique	482	1 751	1 873	15 %	7 %
Telecom & Communication	444	575	629	5 %	9 %
Energie	343	252	188	2 %	-25 %
Autres secteurs	1 212	611	362	3 %	-41 %
Total	8 727	10 749	12 397	100 %	-

Source: Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2016 – Présentation AFIC et Grant Thornton du 28 mars 2017.

Enfin, le capital investissement a connu en 2016 une progression modérée des cessions en volume (+ 14 % avec 1 376 cessions enregistrées), et une croissance significative en valeur (+37 % à 8,96 milliards d'euros).

Parmi les principaux concurrents de l'IDI, nous pouvons toujours citer :

- sur la partie basse de la zone d'intervention de l'IDI, des acteurs small-caps tels que Initiative et Finance, MBO Partenaires, Ekkio Capital, Ciclad, Argos...
- sur la partie supérieure, les fonds LBO France, Activa, 3i, Bridgepoint

Les principaux acteurs du capital investissement

L'IDI continue de se distinguer par sa structure juridique pérenne et la stabilité de ses capitaux, cette dernière lui permettant de saisir des opportunités dans un marché en constante évolution.

Private equity pays émergents

L'activité de *private equity* pays émergents dans son positionnement et sa stratégie, tout comme l'évolution des marchés en 2016 sont décrites page 24 du document de référence.

5 / Principales opérations d'investissement et de cession en 2016

Investissements et cessions de l'IDI

En 2016, l'IDI, directement ou au travers de sa filiale ADFI5, a poursuivi la rotation de son portefeuille et a réalisé un investissement significatif.

L'IDI a investi au cours de cette période un peu plus de 13 millions d'euros dans le *private equity* Europe, soit le tiers du montant de l'exercice 2015. C'est ainsi que le Groupe IDI a investi 12 millions d'euros aux côtés de Pechel Industries dans le capital de The Dubbing Brothers, acteur majeur de l'industrie du doublage en France et en Europe, qui offre des prestations de sous-titrage, d'audiodescription et de laboratoire video.

Parallèlement, les cessions et remboursements se sont élevés à près de 14 millions d'euros dans le *private equity* Europe avec notamment la cession d'Actéon (spécialiste français des matériels et produits pharmaceutiques à l'usage des chirurgiens –dentistes). Sur la même période, l'IDI a bénéficié de retours sur investissements d'IDI Emerging Markets.

Le portefeuille *Private Equity* Europe s'est structuré et s'est développé avec une politique active de croissance externe sur des cibles stratégiques notamment pour Winnicare et Financière Miro, ainsi que des refinancements de dettes, profitant de taux extrêmement attractifs.

6 / L'activité et le portefeuille de l'IDI

6.1 / Gestion pour compte propre

6.1.1. PRIVATE EQUITY EUROPE (INVESTISSEMENTS DIRECTS EN FONDS PROPRES)

Dans le secteur des investissements directs en fonds propres en France, le Groupe IDI a pour ambition de continuer à accompagner des sociétés leaders sur leur marché dans leur développement français et international et d'être prêt à s'engager sur le long terme aux côtés des entreprises et de leur management.

Le Groupe cible des entreprises de 10 à 250 millions d'euros de valeur d'entreprise (capacité à aller au-delà au cas par cas) et des montants investis compris entre 5 et 30 millions d'euros par opération.

Sur le segment de marché du *private equity* France, les principales participations de l'IDI au 31 décembre 2016 sont :

6.1.2. LBO, ACQUISITIONS À EFFET DE LEVIER

Albingia

INVESTISSEMENT INITIAL
DE L'IDI DE
21,5 MILLIONS D'EUROS



Fondée en 1901 à Hambourg et implantée en France depuis 1962, Albingia occupe aujourd'hui une position de leader dans l'assurance des risques industriels des PME : risques techniques, dommages d'ouvrages et risques spéciaux.

Le chiffre d'affaires (cotisations émises) de la compagnie a atteint 214 millions d'euros en 2016. Au 31 décembre 2016, son résultat technique net avant produits financiers était de 31,4 millions d'euros et son résultat net comptable de 31,5 millions d'euros. Basée à Levallois-Perret, elle emploie près de 250 personnes, réparties entre le siège francilien et cinq implantations régionales. Fin 2006, le Groupe IDI et Chevrillon & Associés ont repris à parité l'entreprise contrôlée par Barclays *Private Equity* (devenu Equistone) depuis novembre 2003. Cette reprise s'est faite en étroite association avec le management dont la participation

s'élevait à 20 %. L'acquisition avait été financée à hauteur de 71 % en dette et de 29 % en capital.

Le 21 décembre 2012, Financière Miro a remboursé une partie substantielle des obligations convertibles détenues par IDI et Chevrillon & Associés et versé un dividende à ses actionnaires permettant à l'IDI et Chevrillon & Associés de recouper au total leur investissement d'origine. À l'issue de ces opérations, la répartition du capital a évolué et désormais l'IDI et Chevrillon et Cie détiennent chacun 30,25 % du capital et le management 34,84 %.

Le 21 décembre 2016, Financière Miro a pris une participation minoritaire au capital de CFDP Assurances, société indépendante de protection juridique qui intervient sur le marché des particuliers, TPE-PME et des travailleurs indépendants.

Groupe Meriguet

INVESTISSEMENT DE
2,0 MILLIONS D'EUROS



Le Groupe Mériquet est un spécialiste français de la peinture et de l'artisanat décoratif haut de gamme. Le Groupe est structuré autour de quatre grands métiers : la peinture décorative et dorure, la taille de pierre et maçonnerie, la serrurerie et ferronnerie, et la boiserie. Le cœur de métier du Groupe est la peinture décorative dont le métier représente une part importante du chiffre d'affaires. Le Groupe travaille sur des chantiers de rénovations ou de constructions neuves en France et dans le monde, majoritairement pour des clients privés prestigieux, souvent étrangers, et pour l'État. La reprise et l'intégration de certains

actifs du Groupe EDM ont permis de renforcer l'exposition à l'international du Groupe et son leadership en France. Le Groupe Mériquet a généré en 2016 plus de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires. Le Groupe Mériquet est régi par l'esprit du compagnonnage et la transmission du savoir-faire français entre les employés.

L'IDI a investi en qualité d'actionnaire minoritaire aux côtés de Qualium, Future French Champions et du management qui garde le contrôle de la société suite à cette première opération de LBO.

Winnicare

OPÉRATIONS
DE CROISSANCE EXTERNE
INVESTISSEMENT INITIAL DE
17 MILLIONS D'EUROS



Winnicare est l'un des principaux acteurs européen de la conception et fabrication de lits médicalisés, de matelas anti-escarres et de lève-patients dédiés aux personnes âgées, dépendantes et handicapées. Le Groupe est composé de trois principales sociétés opérationnelles et sites de production, AskleSanté à Nîmes pour les lits et Ergolet au Danemark et en Pologne pour les lève-patients. La société, qui a réalisé en 2016/2017 un chiffre d'affaires d'environ 60 millions d'euros, s'adresse presque exclusivement aux marchés en croissance du maintien à domicile (54 % du chiffre d'affaires) et des établissements de soins pour personnes âgées (45 % du chiffre d'affaires).

Winnicare poursuit l'internationalisation de ses activités par l'intégration des deux opérations de sociétés danoises acquises en 2015 Boringia et Ergolet, respectivement positionnées sur les équipements d'hygiène et les systèmes de transfert à destination des hôpitaux, maisons de retraite médicalisées et des structures de maintien à domicile.

Winnicare, avec le soutien de son actionnaire majoritaire IDI, continue à rechercher activement des cibles en Europe.

Fidinav

PREMIER
INVESTISSEMENT 2013
(MONTANT INVESTI À DATE
14,6 MILLIONS D'EUROS)

fidinav

Fin 2013, l'IDI a pris une participation majoritaire dans une joint-venture créée aux côtés de la famille Frangista. Cette famille a fondé en 1948 la société Franco Compania Naviera, spécialisée dans le transport maritime de vrac sec et en détient toujours le contrôle.

L'objet de cette joint-venture est d'acquérir deux à trois navires spécialisés dans le transport de vrac sec et qui seront exploités par Franco Compania Naviera.

La joint venture a acquis un navire d'occasion en mars 2014 et a pris livraison d'un second navire, neuf celui-ci, en mai 2015.

Amalric

INVESTISSEMENT DE
13 MILLIONS D'EUROS



Mi 2015, l'IDI a investi aux côtés des fondateurs dans la société Amalric, acteur reconnu dans la fabrication et commercialisation de spécialités de charcuterie, de surgelés et de plats cuisinés. L'IDI détient une participation de gros minoritaire dans cet acteur de référence qui distribue ses produits dans les grandes enseignes de la distribution

alimentaire (Auchan, Leclerc, Carrefour, Casino, etc.) mais également auprès d'un réseau d'environ 1 250 points de vente spécialisés. Grâce à une offre innovante, le groupe est en forte croissance avec un chiffre d'affaires supérieur à 55 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Mikit

INVESTISSEMENT INITIAL
DE L'IDI DE
8,2 MILLIONS D'EUROS,
COMPLÉTÉ EN 2010 PAR
10,0 MILLIONS D'EUROS



dans le cadre de la restructuration de la dette senior de Domosys Finance

Créé en 1984, Mikit est le spécialiste français de la maison individuelle en « prêt à finir ». Ce concept original consiste en un partage des tâches entre le constructeur et l'acquéreur de la maison (les travaux de second œuvre restant à la charge du client), ce qui permet à Mikit de proposer des produits de qualité à un prix très compétitif : maisons traditionnelles de

maçon, généralement situées en milieu diffus. Ce positionnement particulier permet à Mikit d'adresser le segment de clientèle des primo-accédant.

Figurant parmi les principaux constructeurs de maisons individuelles en France avec environ 820 maisons en 2016, Mikit commercialise ses produits via un réseau national de l'ordre de 110 points de vente. En 2016, Mikit a réalisé un chiffre d'affaires proche de 10 millions d'euros.

Pennel & Flipo

INVESTISSEMENT DE
20 MILLIONS D'EUROS



Créée en 1924, et implantée à Mouscron en Belgique, Pennel & Flipo conçoit, produit et distribue dans le monde entier, les tissus techniques ORCA. Ces tissus apportent des solutions composites souples aux acteurs des industries nautique, ferroviaire, aéronautique et de défense.

Reconnue pour son excellence opérationnelle, Pennel & Flipo emploie 88 personnes dans 5 pays (Belgique, USA,

Italie, Russie et Chine) et a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de l'ordre de 33 millions d'euros, dont plus de 75% hors de France et Belgique, principalement en Europe, en Asie et en Amérique.

L'IDI a investi en qualité d'actionnaire majoritaire aux côtés de Cabestan Capital.

Financement initial de l'opération : 50% dette et 50% capital.

Financiere Osprey / Alkan

INVESTISSEMENT DE
3,6 MILLIONS D'EUROS
EN FÉVRIER 2014

Créé en 1923, Alkan conçoit, fabrique, commercialise et assure la maintenance de systèmes d'emport et d'éjection dans le domaine de l'aéronautique militaire.

Présent dans plus de 65 pays et fort de 150 collaborateurs, Alkan est leader sur son marché, réalise près de 40 millions d'euros de chiffre d'affaires et équipe une soixantaine d'aéronefs dans le monde.

La société s'associe à de nombreux partenaires comme Thalès, Safran, Dassault Aviation, Embraer et Saab notamment en vue de développer des systèmes d'une fiabilité exemplaire.

L'IDI a investi en qualité d'actionnaire minoritaire aux côtés de TCR Capital et du management du groupe.

Dubbing Brothers

INVESTISSEMENT DE
12 MILLIONS D'EUROS



Créée en 1989, Dubbing Brothers offre des prestations de doublage pour le cinéma et la télévision, ainsi que des prestations de sous-titrage, d'audiodescription et de laboratoire vidéo. Les plus grandes sociétés de production et distribution, parmi lesquelles Disney, Warner, Sony Pictures, 20th Century Fox et Metropolitan, accordent leur confiance depuis de nombreuses années au groupe.

Avec des studios d'enregistrement en France, en Belgique, en Italie et aux Etats-Unis, Dubbing Brothers est l'acteur majeur

de l'industrie du doublage en France et l'un des principaux acteurs en Europe. En 2016, la société a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 50 millions d'euros.

Dans le cadre d'un processus de transition familiale, l'IDI a investi aux côtés de Pechel Industries, afin de permettre la sortie des fondateurs et la montée au capital de leurs deux fils.

Financement initial de l'opération : 45% dette et 55% capital.

6.1.3. LISTE RÉCAPITULATIVE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DIRECTES

LBO

Nom	Activité	Date d'investissement
Dubbing Brothers	Acteur majeur de l'industrie du doublage en France	2016
Pennel & Flipo	Conception de tissus techniques pour les industries nautique, ferroviaire, aéronautique et de défense	2015
Amalric	Fabrication et commercialisation de spécialités de charcuterie, de surgelés et de plats cuisinés	2015
Financière Osprey	Conception, fabrication, commercialisation et maintenance de systèmes d'emport et d'éjection dans le domaine de l'aéronautique militaire	2014
Winnicare	Conception et fabrication de matelas anti-escarres et de lits médicalisés	2013
FIDINAV	Acquisition de navires spécialisés dans le transport de vrac sec	2013
Groupe Mériguet	Spécialiste français de la peinture et de l'artisanat décoratif haut de gamme	2013
Mikit	Construction de maisons individuelles	2007
Albingia	Assurances	2006

6.2 / Gestion pour compte de tiers

6.2.1. IDI EMERGING MARKETS

Rappel du positionnement et de la stratégie de la société

IDI Emerging Markets Partners («IDI EM») est un spécialiste du capital-développement dans les pays émergents (Inde, Chine, Amérique latine, Asie du Sud-Est, Afrique et Moyen-Orient) constitué en juin 2008 à l'initiative du Groupe IDI, de FFP Invest (famille Peugeot) ainsi que d'autres grandes familles et institutions françaises sur la base de l'expérience cumulée par l'IDI depuis 2004. La société IDI EM emploie 8 personnes.

La stratégie d'IDI EM est d'acquérir des participations minoritaires dans le capital des petites et moyennes entreprises («PME») de pays émergents en quête de sources de capitaux stables pour financer leur forte croissance et disposant d'un modèle économique solide leur ayant déjà permis d'atteindre la rentabilité. Ces prises de participations se font soit indirectement à travers la prise d'engagements dans des fonds d'investissement, soit directement lors de co-investissements avec des partenaires locaux.

L'activité d'IDI EM s'articule autour de trois véhicules d'investissement. Les deux premiers véhicules sont regroupés au sein de la société IDI Emerging Markets SA sous la forme de deux compartiments. Le premier compartiment («IDI EM I») est engagé à hauteur de 100 M€. Il est totalement investi et compte 30 participations. Le second compartiment («IDI EM II») est quant à lui engagé à hauteur de 47,2 M€.

Il est également totalement investi et compte 9 participations.

Le troisième véhicule («IDI EM III») a débuté sa période d'investissement au 1^{er} janvier 2014. Il gère 80M\$ et a investi dans 8 participations à fin 2016 pour un montant total de 33 M\$.

Au cours de son exercice 2016, la société IDI Emerging Markets SA (qui regroupe IDI EM I et IDI EM II) a enregistré un bénéfice total de 10,8 M€.

À fin 2016, la valeur du portefeuille correspond à 1,76x les montants investis, sachant que 48 % de la valeur créée est encore latent.

Autres événements marquants au cours de l'année

La Société IDI Emerging Markets SA a procédé à une réduction de capital social de 6,5 M€ (uniquement pour IDI EM I) en application de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2016.

La Société IDI Emerging Markets SA a approuvé la distribution d'un dividende de 12,9 M€ (6,6 M€ pour IDI EM I et 6,3 M€ pour IDI EM II) à ses actionnaires au cours de l'année 2016 suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2016. Par ailleurs, un acompte sur dividendes au titre des résultats de l'exercice 2016 a été versé le 2 décembre 2016 pour un montant de 4,5 M€ aux actionnaires de IDI EM I.

Résultats de l'exercice 2016

Au cours de son exercice 2016, la Société a enregistré un bénéfice total de 10,8 M€, qui se décompose entre un gain de 10,4 M€ pour IDI EM I et un gain de 0,4 M€ pour IDI EM II.

6.2.2. IDINVEST PARTNERS

Avec 7,622 milliards d'euros sous gestion, Idinvest Partners est aujourd'hui l'un des leaders du financement de la croissance des PME en Europe.

Idinvest Partners investit dans des entreprises non cotées, sur le segment du small et mid-cap européen.

La société a développé plusieurs expertises :

- prise de participations minoritaires, au travers de fonds de capital croissance, dans des entreprises européennes, jeunes et innovantes ;
- investissements primaires dans des fonds européens de LBO ;
- investissements secondaires (rachats sur le marché secondaire de positions dans des fonds européens) ;
- opérations de financement en dettes non cotées – dette mezzanine, senior loans – en direct ou en secondaire ;
- conseil en investissement sur le marché du non coté via des mandats dédiés.

Depuis sa création en 1997, Idinvest a financé plus de 3 500 entreprises européennes à travers ses trois lignes de métiers : Capital Croissance, Dette Privée et Mandats & Fonds dédiés.

En 2016, Idinvest Partners a consolidé ses acquis avec 1,5 milliard d'euros levés, 1,23 milliard d'euros investis et 546 millions d'euros distribués. La société emploie 80 personnes.

L'année 2016 a été marquée par des succès importants à l'international et notamment en Chine et au Moyen Orient. En outre, Idinvest a ouvert des bureaux à Madrid, Francfort et Shanghai.

6.3 / Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers de l'IDI sont principalement constitués d'actifs liquides.

Dans le cadre de sa gestion de liquidité, l'IDI veille à appliquer une politique d'investissement et de placement diversifiée et équilibrée en termes de rendement, de risque et de liquidité.

L'IDI effectue ainsi des placements en actions ou obligations cotées (en direct ou au travers de fonds communs de placement diversifiés) ainsi que des placements dans des fonds de gestion alternatifs ayant des stratégies d'investissement privilégiant la liquidité.

Au 31 décembre 2016, le portefeuille d'actifs liquides de l'IDI s'élève à 64,3 millions d'euros.

7 / Rapport RSE

7.1 / Périmètre

La société IDI établit des comptes consolidés. Afin de faciliter la compréhension et la réconciliation des données financières et extra financières, le périmètre retenu pour le rapport RSE est identique à celui retenu dans les comptes consolidés de l'IDI.

Compte tenu de son statut d'entité d'investissement et conformément aux normes IFRS, la société IDI ne consolide pas ses filiales à l'exception des filiales fournissant des services liés aux investissements. En conséquence, certaines filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de Commerce ou certaines sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce ne sont pas incluses dans ce rapport.

Au 31 décembre 2016 comme au 31 décembre 2015, le périmètre est composé des sociétés suivantes :

- IDI
- IDI Services
- GIE Matignon 18

Les données et indicateurs sociaux et de gouvernance publiés portent sur 100 % des effectifs totaux du périmètre.

7.2 / Données sociales

EMPLOI

L'IDI et ses filiales disposent d'un effectif de 13 personnes au 31 décembre 2016 comme au 31 décembre 2015. Les effectifs sont composés des salariés disposant d'un contrat de travail avec l'une des entités du périmètre que ce soit en CDI ou en CDD.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS ENTRE HOMMES ET FEMMES

	31/12/16	31/12/15
Hommes	7	6
Femmes	6	7
Total	13	13

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/16	31/12/15
En France	13	13
A l'étranger	0	0
Total	13	13

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CLASSE D'ÂGE

	31/12/16	31/12/15
<45 ans	5	5
>45 ans	8	8
Total	13	13

MOUVEMENTS AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/16	31/12/15
Effectif	13	13
Arrivées	2	4
Départs	2	1
Aucun licenciement n'est intervenu en 2016 et en 2015.		

RÉMUNÉRATIONS

En K€	31/12/16	31/12/15
Rémunérations	1 489	1 178
Charges sociales	631	526
Total	2 120	1 704

Il n'existe pas d'accord d'intéressement ni d'accord de participation au niveau de l'IDI et de ses filiales.

Deux plans d'attributions d'actions gratuites au bénéfice de certains salariés ont été décidés par le Gérant de l'IDI en juillet et décembre 2016, en application de la quatorzième résolution de l'assemblée générale de l'IDI du 28 juin 2016.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Durée du travail

L'IDI et le GIE Matignon 18 appliquent la Convention collective nationale des sociétés financières.

Au 31 décembre 2016, deux salariés avaient un contrat de travail à temps partiel.

Absentéisme

	31/12/16	31/12/15
Taux d'absentéisme	0,26 %	0,21 %

Le taux d'absentéisme est calculé en rapportant le nombre de jours d'absence recensés dans l'année au nombre de jours théoriques de l'année. Les jours d'absence pris en compte pour le calcul couvrent les absences pour maladie, accident du travail ou absences injustifiées.

Relations sociales

L'IDI et ses filiales ont pour objectif de motiver et de fidéliser durablement leurs salariés. Certains avantages sont offerts aux salariés. Il existe notamment un budget social consacré entre autres aux dépenses sportives et culturelles des salariés.

Il n'y a pas de représentation syndicale ni d'accord collectif autre que la convention collective nationale des sociétés financières y compris en matière de santé et de sécurité au sein de l'IDI et de ses filiales.

Santé et sécurité

Étant donné la nature de l'activité de l'IDI (société d'investissement), le risque d'accident grave est limité. Cependant, comme dans toute activité, le risque de maladies professionnelles (notamment stress) existe et l'IDI et ses filiales y sont attentifs.

En 2016 et 2015 aucun des salariés n'a subi d'accident du travail ni de maladie professionnelle.

Formation et développement des compétences

En termes de formation, l'objectif de l'IDI et de ses filiales est d'offrir aux salariés l'opportunité d'être et de rester à leur meilleur niveau et de répondre à leurs besoins et attentes en termes de connaissances. Les formations sont en adéquation avec les projets d'investissements en cours ou les problématiques du métier. Les plus courantes concernent le capital-investissement, le droit, la comptabilité et les langues. La participation à des stages ou à des conférences métiers est en outre proposée par l'IDI et ses filiales.

	31/12/16	31/12/15
Heures de formation	41	79
Dépenses de formation (en K€)	13	15

Les participations aux conférences métiers ne sont pas comptabilisées dans le nombre d'heures de formation. En 2016 et 2015, les dépenses sont constituées d'une part des taxes de formation et d'autre part de dépenses directement engagées à ce titre.

Égalité de traitement

L'IDI et ses filiales sont attentifs aux enjeux de la discrimination et s'attachent à ce qu'il n'y ait aucune discrimination (âge, sexe, handicap, religion, orientation sexuelle, etc.) lors des recrutements et dans l'évolution de la carrière de ses salariés.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Au 31 décembre 2016 comme au 31 décembre 2015, il n'y avait pas de travailleur handicapé au sein des sociétés du périmètre. Cependant, en 2016, l'IDI a fait appel à un prestataire de services employant des travailleurs handicapés. Cette prestation représente 0,11 Équivalent d'Emploi de Travailleurs Handicapés.

Égalité entre les femmes et les hommes

Au 31 décembre 2016, la part des femmes au sein du conseil de surveillance de l'IDI était de 37%, contre 25% au 31 décembre 2015.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

L'IDI et ses filiales s'attachent à respecter la liberté d'association et le droit de négociation collective.

Eu égard à leur activité, l'IDI et ses filiales n'ont pas entrepris de démarches relatives à la promotion de l'élimination du travail forcé, du travail des enfants ou en faveur des droits de l'homme.

7.3 / Données environnementales

POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

L'IDI et ses filiales veillent à être en conformité avec les dispositions réglementaires relatives à l'environnement.

Compte tenu de la nature de leur activité, l'IDI et ses filiales n'ont pas entrepris de démarche de certification environnementale ni de formation des salariés en matière environnementale à leur niveau.

Au 31 décembre 2016 et 2015, il n'existait aucune provision pour risque en matière environnementale.

POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS, GASPILLAGE ALIMENTAIRE, UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Du fait de leurs activités et de leur situation géographique (milieu urbain), l'IDI et ses filiales ont un impact direct limité sur l'environnement. Les nuisances sonores, l'impact sur les sols ou sur la biodiversité peuvent être considérés comme négligeables. Le gaspillage alimentaire et l'impact sur le changement climatique des produits et services de l'IDI ne sont pas identifiés comme des enjeux matériels pour le Groupe. Les consommations en eau, en énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la production de déchets restent limitées. Néanmoins, l'IDI a mis en œuvre le recyclage du papier, des fournitures et du matériel informatique en faisant appel à un prestataire spécialisé.

L'IDI et ses filiales n'ont pas entrepris de démarche relative à l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Consommation énergétique et rejets de CO₂

	31/12/16	31/12/15
Consommation d'électricité (en kwh)	89 274	84 708
Équivalent CO ₂ (en kg)	6 249	5 930

La consommation électrique est annuelle de décembre 2015 à fin novembre 2016. L'équivalent CO₂ a été calculé en utilisant la moyenne des facteurs d'émission pour l'électricité française publiée sur le site de la Base Carbone.

Compte tenu du manque de précision du gestionnaire du bâtiment, il n'a pas été possible d'obtenir la part du chauffage dans les redevances annuelles pour charges immobilières.

7.4 / Données sociétales

IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

En tant qu'acteur français du capital investissement, l'IDI communique régulièrement à l'AFIC (Association Française des Investisseurs pour la Croissance) des informations relatives à ses participations. Celles-ci sont agrégées et font l'objet de publications régulières sur l'impact économique et social du capital investissement en France et notamment sur l'emploi et l'investissement.

L'impact économique sur les populations riveraines ou locales de l'IDI et ses filiales est limité.

RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

L'entreprise entretient un dialogue nourri avec les centres de recherche et les institutions artistiques.

L'IDI est engagé auprès d'artistes et de créateurs avant-gardistes et soutient le Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, la Fondation Zinsou et a contribué par son concours à la réalisation de la septième édition de Monumenta au Grand Palais du 8 mai au 18 juin 2016.

Parallèlement à ses actions dans le domaine artistique, l'IDI apporte son soutien à plusieurs initiatives visant à faire progresser la recherche et les bonnes pratiques dans le domaine de l'investissement. Le Groupe a ainsi décidé d'apporter son soutien à l'Observatoire du *Private Equity* mis en place par HEC Paris. Cette initiative importante pour l'industrie du capital investissement a pour objectif de produire de la recherche, des publications et de l'enseignement de haute qualité au sein d'un lieu indépendant de débats et d'échange d'idées entre les différents membres de l'univers du *Private Equity*.

Le soutien à cette organisation est réalisé au travers de contrats de mécénat ou de partenariat.

ACHATS ET SOUS-TRAITANCE

Eu égard à leur activité, l'IDI et ses filiales ne réalisent que des achats de matériels ou fournitures de bureau, recyclables de préférence. L'IDI et ses filiales ne font pas appel à la sous-traitance.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES

L'IDI et ses filiales sont engagés à mener une pratique des affaires juste et équitable. L'IDI étant membre de l'AFIC, les salariés de l'IDI se soumettent au code de déontologie et au guide des bonnes pratiques des sociétés de gestion de capital-investissement publiés par l'AFIC. Les procédures de contrôle interne du Groupe en matière d'investissement prévoient notamment un dispositif permettant de prévenir les potentiels conflits d'intérêts.

Les activités de l'IDI et ses filiales n'impliquent pas de risque pour la santé et la sécurité des consommateurs.

7.5 / Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société IDI désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient à la gérance d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, conformément au référentiel utilisé par la société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés au mois de mars 2017 pour une durée d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans le paragraphe « Périmètre » de la partie « Rapport RSE » du rapport de gestion.

CONCLUSION

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

1. dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

2. ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons mené un entretien avec la personne responsable de la préparation des Informations RSE auprès de la direction en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d’apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d’un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l’exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l’élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l’étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l’importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions) ;
- nous avons mis en œuvre sur l’ensemble des informations quantitatives, des procédures analytiques et des tests de détail sur la base d’échantillonnages consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives ;
- nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurants dans le rapport de gestion.

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l’absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d’échantillonnage et tailles d’échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d’assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l’utilisation de techniques d’échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d’information et de contrôle interne, le risque de non-détection d’une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n’avons pas relevé d’anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2017

L’un des commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés
Frédéric Neige

3. Indicateurs sociaux : embauches et licenciements ; rémunérations et évolutions ; taux d’absentéisme ; nombre total d’heures de formation ;
Indicateur environnemental : consommation d’électricité.

02

GOUVERNANCE

1 / CONFORMITÉ AU CODE DE GOUVERNANCE — 34

2 / ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT — 34

- 2.1 / Conseil de Surveillance et Censeur — 34
- 2.2 / Gérant et Associé commandité : Ancelle et Associés — 41
- 2.3 / Fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Gérant — 41

3 / RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES — 42

- 3.1 / Rémunération versée aux membres du Conseil de Surveillance, au Censeur et à la Gérance, schémas d'intéressement du personnel — 42
- 3.2 / Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages — 45

4 / PARTICIPATION DANS LE CAPITAL ET OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ — 45

5 / GESTION DES RISQUES — 46

6 / RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE INTERNE — 50

- 6.1 / Condition de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance — 50
- 6.2 / Procédures de contrôle interne — 50
- 6.3 / Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales — 53
- 6.4 / Gestion des risques — 53
- 6.5/ Conditions d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance — 53
- 6.6 / Informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offres publiques — 53

7 / RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 226-10-1 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE — 54

1 / Conformité au Code de Gouvernance

Conformément aux dispositions du point 16.4. du Règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, nous déclarons que l'IDI se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France, tel qu'adapté aux VAMPS (valeurs petites et moyennes) par MiddleNext dans une nouvelle édition en septembre 2016 (www.middlenext.com).

2 / Organes d'administration et de direction : composition et fonctionnement

2.1 / Conseil de Surveillance et Censeur

2.1.1. COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET PRÉSENTATION DU CENSEUR

Le Conseil de Surveillance est composé de huit membres.

Présidente du Conseil de Surveillance

Prénom, Nom	Luce GENDRY
Fonction	Senior adviser chez Rothschild et Cie Banque
Date de naissance	Née le 8 juillet 1949
Adresse	23 bis avenue de Messine, 75008 Paris
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2008, mandat renouvelé le 30 juin 2011, le 26 juin 2014 et qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2016.
Autres mandats	<i>Chairman</i> de Cavamont Holdings Ltd, administrateur Vice-Président de la société Nexity et Président du Comité financier et d'audit, administrateur de FFP et membre du comité d'investissement et Président du comité financier et d'audit, administrateur de Sucres et Denrées. Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Associé-Gérant de Rothschild et Cie et de Rothschild et Cie Banque, administrateur de Foncière INEA et de Numéricable-SFR et Président du comité financier et d'audit. Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ancien Associé-Gérant de Rothschild et Cie Banque, en charge plus particulièrement du Conseil en fusions et acquisitions d'entreprises. Ancien Directeur Financier de Bolloré Technologies et de la Générale Occidentale.

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Société	FFP Invest, représentée par Alain CHAGNON
Fonction	Directeur Général de FFP Invest
Date de naissance	Né le 6 juillet 1955 (61 ans)
Adresse	66 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine
Mandats	Premier mandat le 20 juin 2012, renouvelé le 25 juin 2015 et qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2017.
Autres mandats	Président du Conseil de Surveillance de Financière Guiraud SAS, membre du conseil de surveillance de IDI Emerging Markets (Luxembourg), de ONET et Zodiac Aerospace, administrateur de ORPEA, LT Participations, IPSOS, SEB SA, SANEF, Gran Via 2008 et Lapillus II. Gérant de FFP-Les Grésillons et membre du comité exécutif de LDAP. Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Gérant de Valmy-FFP. Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : M. Chagnon est diplômé de l'ESSEC, il a occupé des postes en gestion et en finances dans le groupe PSA de 1977 à 1990, puis dans la sidérurgie. Il travaille chez FFP depuis 2002 et en est le Directeur Général Délégué depuis 2003.

Membres du Conseil de Surveillance

Prénom, Nom	Allianz I.A.R.D., représentée par Jacques RICHIER
Fonction	Président Directeur Général d'Allianz France
Date de naissance	Né le 12 février 1955 (62 ans)
Adresse	1 cours Michelet CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex
Mandats	Premier mandat le 28 juin 2016 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2016
Autres mandats	Président Directeur Général de Allianz IARD et de Allianz Vie Président du Conseil de Surveillance d'Allianz Worldwide Partners Président du Conseil d'administration de Allianz Maroc et de FFSA Vice-Président du Conseil d'administration de FFA Membre du Comité Exécutif d'Allianz France Membre des Conseils de Surveillance d'Euler Hermes Group et de Rothschild & Co Administrateur d'Allianz Africa, de Georgia Healthcare Group Plc et de Régie Ligne d'Azur Représentant permanent de FFSA, membre du Conseil d'administration de La Médiation de l'assurance Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Président : AWP Health & Life SA (ex AWC) ; Allianz Worldwide Partners SAS Membre du Conseil de Surveillance : Oddo et Cie SCA ; Allianz Global Assistance SAS ; Allianz Global Corporate & Specialty AG (société de droit allemand) Administrateur : Allianz Worldwide Care Limited (société de droit irlandais), AWP Health & Life Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : DEA de Physique des matériaux, diplômé de l'INSA de Lyon (Institut National des Sciences Appliquées). Après une expérience de recherche au Laboratoire Lawrence à l'Université de Berkeley en Californie (USA), Jacques Richier effectue un MBA à HEC (Paris) en 1984. Jacques Richier débute sa carrière dans l'industrie pétrolière (Coflexip) puis choisit le secteur des assurances en 1985, chez AZUR, où il exerce des responsabilités dans le domaine de l'informatique, de l'organisation et des systèmes de gestion avant de devenir Directeur Général, puis Président Directeur Général en 1998. Il rejoint ensuite Swiss Life en tant que Directeur Général en 2000, puis Président du Groupe en France en 2003, avant d'être nommé en 2008 Directeur Général d'AGF, puis en 2010, Président Directeur Général d'Allianz France. En 2014, il est également Président d'Allianz Worldwide Partners, société dédiée au B2B2C et en devient, en 2015, Président du Conseil de Surveillance.
Prénom, Nom	Philippe CHARQUET
Fonction	Président de Generis Capital Partners SAS
Date de naissance	Né le 8 septembre 1963 (53 ans)
Adresse	46 rue de Varenne, 75007 Paris
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2011, renouvelé le 26 juin 2014 et qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2016.
Autres mandats	Administrateur de la société Cooee GmbH (Allemagne), Voltaire Ltd, Gérant de Voltaire SARL (Luxembourg), Membre du Conseil de Surveillance de Voltaire SCA (Luxembourg). Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Observateur au Conseil d'Administration de E-Trader Group Ltd (Royaume-Uni), Observateur au Conseil d'Administration de Creativity Software Ltd (Royaume-Uni). Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : Ingénieur diplômé de l'École Polytechnique, Philippe Charquet entame sa carrière comme consultant senior en audit informatique chez Accenture (1986-1989), puis il devient Gérant de MCM Intermarket Services, société de Conseil financier (1989-1994). Ensuite, il exerce le mandat de Directeur Général du fonds Multimedia Investissements SA (1995-1998). Il fonde et devient Gérant de RQDI, société de Conseil financier (1998-2003) puis exerce la Présidence de la société de gestion Viventes Partners SA (2003-2006). Il rejoint ensuite Tempo Capital Partners LLC à Londres dont il est Managing Partner (2006-2010). Actuellement Philippe Charquet est Président de Generis Capital Partners SAS.
Prénom, Nom	Gilles ETRILLARD
Fonction	Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement – LFPI (SAS)
Date de naissance	Né le 2 septembre 1957 (59 ans)
Adresse	24-26 rue Ballu, 75009 Paris
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2008, mandat renouvelé le 30 juin 2011, le 26 juin 2014 et qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2016.
Autres mandats	Président et administrateur de LFPI SA, membre du Conseil d'Administration de LFPI Asset Management SAS, membre du conseil de surveillance de CCA International SA, Censeur du conseil de surveillance de SPC SAS. Représentant de LFPI SAS : membre du conseil de surveillance de Exinvest SAS et de Financière Aurenis ; membre du Comité de Surveillance de Time Hôtels SAS ; membre du Conseil d'Administration de Global Lifting Partners ; administrateur de JJA SA ; Président de Ballu Invest SAS, Censeur au conseil de surveillance de Stella Holding SAS. Administrateur de LFPI Gestion SAS et LFPI Reim SAS. Membre du Comité de Surveillance de : Finaper 1 SAS. Gérant de : Capinvest, Foncière LFPI Italia SARL, Doro Investments SARL, Financière Varatedo. Co-gérant de : FLE SARL, FLE Holdco SARL, FLE Holdco II, FLE GmbH, Kasinvest SARL, Valinvest SARL, LFPE SARL, Emergentinvest SARL. Membre du conseil de FLE sa. Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Président et Directeur Général de Fonds Partenaires Gestion (SA) et de Melinotel (SA), Président de Topazholding (SAS). Membre du Comité de Surveillance de : Finaper 1 (SAS), Holgat (SAS). Représentant de La Financière Patrimoniale d'Investissement (SAS), membre et Président du Conseil de Surveillance de Exinvest (SAS). Représentant de La Foncière LFPI, Président de : Soparfin (SAS), (Gérante de sociétés civiles de gestion immobilière), Soparfon (SAS), (Gérante de sociétés civiles de gestion immobilière). Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ancien élève de l'ENA. Fonctions antérieures : Maître des requêtes au Conseil d'État (1985), Chargé de mission à la Commission des Opérations de Bourse (1984), Chargé de séminaire à l'Institut d'études politiques de Paris, Directeur Financier (1987) Membre du Directoire (1989), Directeur Général (1993-1995), Président du Directoire (1995-1996) du groupe Sovac. Fonctions actuelles : membre du CAE (depuis 2004), Associé-Gérant de Lazard Frères (depuis 1996), Président de Fonds Partenaires Gestion (de 1997 à 2009), Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement (depuis 2002), Président de La Foncière LFPI (depuis 2005), Revue française d'économie (Directeur Fondateur). M. ETRILLARD a, au titre de ses responsabilités professionnelles, investi dans plus de 100 entreprises françaises dont la majorité sont des petites et moyennes entreprises.

Prénom, Nom	Tanya HEATH
Fonction	Présidente de Tanya Heath Paris
Date de naissance	Née le 25 octobre 1970 (46 ans)
Adresse	114 rue Michel Ange 75016 Paris
Mandats	Premier mandat le 28 juin 2016 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2018
Autres mandats	Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : Diplômée de l'ESCP Europe (Master of Business/Bac +5), de Norman Patterson (Master of International Affairs) et de Trinity College, Université de Toronto (Bachelor of Arts), Tanya Heath entame sa carrière en France comme consultant chez Gemini Consulting (1998-2000), puis occupe plusieurs postes en marketing et business développement dans des start-ups NTC (Active Telecom, Xcalia, and Jware Technologies, 2000-2006). En parallèle, Tanya crée et enseigne pendant 8 ans un cours sur l'innovation de rupture à Centrale Paris (2000-2008). Elle rejoint ensuite Rainmakers Private Equity, intermédiaire Américain dans le capital risque, en tant que VP pour la France (2006-2008). En 2009, elle fonde Concept Footwear Solutions qui crée et commercialise sous la marque TANYA HEATH Paris, société qui commercialise la première chaussure multi-hauteur avec talons amovibles au monde. Tanya en est actuellement la Présidente.

Prénom, Nom	Aimery LANGLOIS-MEURINNE
Fonction	Investisseur
Date de naissance	Né le 27 mai 1943 (73 ans)
Adresse	6 rue Jean-Gabriel Eynard, CH 1205 Genève, Suisse
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2008, mandat renouvelé le 30 juin 2011, le 26 juin 2014 et qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2016.
Autres mandats	Administrateur de la Banque Eric Sturdza SA (Suisse). Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : administrateur et Président de Pargesa Netherlands BV (Pays-Bas), administrateur et Président puis Vice-Président d'Imerys (France), administrateur de Pargesa Holding SA (Suisse), de Société de la Tour Eiffel SA (France), de Louis Dreyfus Commodities Holdings BV (Pays-Bas), de E.I. Sturdza Strategic Management (Guernsey). Membre du Conseil de Surveillance de PAI Partners (France). Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ancien élève de l'ENA, Directeur Adjoint au groupe Paribas (1971-1983), Managing Director et membre du Comité Exécutif d'A.G. Becker Paris à New York (1983), Managing Director de Merrill Lynch Capital Markets à New York (1984-1987), Directeur Général de Parfinance (1987-1990), administrateur et Vice Président-Directeur Général (1990-1998) de Parfinance et administrateur Directeur Général de Pargesa Holding SA (1990-2010).

Prénom, Nom	Domitille MEHEUT
Fonction	Directeur d'investissement de Phison Capital
Date de naissance	Née le 8 septembre 1973 (43 ans)
Adresse	81 avenue Bosquet 75007 Paris
Mandats	Premier mandat le 26 juin 2014 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2016
Autres mandats	Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : Diplômée de l'ESCP, Domitille Méheut commence sa carrière comme consultante senior dans le département transaction services d'Arthur Andersen (1996-1999), puis elle devient manager en fusions-acquisitions chez Natixis (1999-2000) et chez HSBC (2000-2002). Elle rejoint ensuite Nobel, groupe HSBC comme directeur d'investissement (2002-2006) puis Exane comme Gérant pour compte propre (2007-2008). Elle est depuis 2008 directeur d'investissement de Phison Capital.

Censeur

Prénom, Nom	Louis de MURARD
Fonction	Directeur Administratif et Financier de Tethys et de la Fondation Bettencourt Schueller
Date de naissance	Né le 1 ^{er} novembre 1949 (67 ans)
Adresse	27-29 rue des Poissonniers, 92200 Neuilly-sur-Seine
Mandats	Premier mandat le 30 juin 2010, mandat renouvelé le 26 juin 2013, le 28 juin 2016 et qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2018.
Autres mandats	Membre du Conseil de Surveillance de IDI Emerging Markets.

Monsieur Louis de MURARD a, par lettre en date du 31 mars 2017, démissionné de ses fonctions de Censeur, pour des raisons personnelles. Le poste de censeur restera vacant.

Le mandat de six des huit membres du Conseil de Surveillance viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale. Il sera proposé de renouveler pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelé à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2019, les mandats de :

- Luce GENDRY, demeurant 3 bis Square Lamartine, 75016 Paris
- Domitille MEHEUT, demeurant 81 avenue Bosquet, 75007 Paris

- Aimery LANGLOIS-MEURINNE, demeurant 6 rue Jean-Gabriel Eynard, CH 1205 Genève, Suisse
- Philippe CHARQUET, demeurant 46 rue de Varenne, 75007 Paris
- Gilles ETRILLARD, demeurant 9 avenue Frédéric Le Play, 75007 Paris
- ALLIANZ I.A.R.D., dont le siège social est 1 cours Michelet CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex

Évolution de la composition du Conseil de Surveillance

L'IDI souhaite se doter de nouvelles compétences ayant l'expérience de l'international, du monde industriel et des nouveaux défis liés au numérique.

Ainsi, le Conseil de Surveillance, dans sa nouvelle composition, sera en conformité avec la Loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle (> 40 %), et sur le Code Middledot sur la représentation des membres indépendants (> 33 %).

Société	Iris LANGLOIS-MEURINNE
Fonction	Senior Vice President marketing Europe Middle East Africa de Ralph Lauren
Date de naissance	Née le 9 juillet 1976 (40 ans)
Adresse	32 Kildare Terrace W2 5LX Londres – Grande Bretagne
Mandats	27 juin 2017 (proposition) qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes 2019.
Autres mandats	Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : Diplômée de l'ESCP Europe et d'un MBA à l'INSEAD, Iris débute sa carrière dans l'industrie des biens de consommation chez l'Oréal (2000-2006) où elle exerce des responsabilités marketing et devient chef de groupe chez Lancôme. Elle rejoint ensuite le groupe LVMH (2007-2009) dans la branche Vins et Spiritueux chez Hennessy. En tant que Luxury Marketing Group Manager, elle contribue à l'expansion de la marque en Chine. Depuis 2009, elle travaille au sein du groupe Ralph Lauren où elle exerce actuellement le rôle de Senior Vice President Marketing et Media pour la zone Europe/Moyen-Orient/Afrique (CA : \$1.8 Md). Elle dirige le marketing pour tous les canaux de distribution (Retail, Wholesale, Ecommerce, Outlets) et est en charge de la transformation digitale. Elle fait également partie du comité de direction pour cette région et l'Asie.
Prénom, Nom	Julie GUERRAND
Fonction	Président de H51
Date de naissance	Née le 26 février 1975 (42 ans)
Adresse	24, rue de varenne 75007 Paris
Mandats	27 juin 2017 (proposition) qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes 2019.
Autres mandats	Membre du Conseil de Surveillance d'Hermès International, administrateur de Vie et Véranda Groupe Mandats exercés au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus en cours : administrateur de 28-30-32 Faubourg Saint-Honoré Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : Julie Guerrand est titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et stratégies industrielles, obtenus à l'université Paris IX-Dauphine. Elle a travaillé au sein du département Affaires financières de Rothschild & Cie (1998 à 2006) puis était directrice de participations chez Paris Orléans (2007 à 2011). Elle a travaillé chez Hermès International entre 2011 et avril 2017 comme directrice du Corporate Development, puis comme directrice générale adjointe – finances et organisation du pôle Hermès Cuirs Précieux. Elle est administratrice de société certifié (ASC France) par l'IFA et Sciences Po depuis 2014.
Prénom, Nom	LIDA SAS, représentée par Grégoire CHERTOK
Fonction	Associé Gérant de Rothschild et Cie Banque
Date de naissance	Né le 6 avril 1966 (51 ans)
Adresse	36 avenue des Sycomores 75016 Paris
Mandats	27 juin 2017 (proposition) qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes 2019.
Autres mandats	Membre du Conseil de Surveillance de On Entertainment, membre du Comité Stratégique de Gravitation SAS, Président de LIDA SAS, Gérant de LIDA Poissy et GC GFA SARL, représentant permanent de GC GFA SARL au Conseil de Surveillance de Financière LOV, représentant permanent de LIDA SAS au Conseil de Surveillance de Banyjay Group, représentant permanent de LIDA SAS au Conseil d'Administration de Luxempart Mandats exercés au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus en cours : Membre du Conseil d'administration d'EuropaCorp, représentant permanent de LIDA SAS au Conseil de d'Administration de UGC, membre du Conseil de Surveillance de Les Petits Chaperons Rouges (LPCR) Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : Administrateur non-exécutif et indépendant Grégoire Chertok est diplômé de l'Essec en 1988 et a complété sa formation par un diplôme d'analyse financière de la SFAF en 1990 et un MBA de l'Insead en 1993. Grégoire Chertok a rejoint Rothschild & Cie Banque en 1991 et en est Associé-Gérant depuis 2000. Il est membre du Comité de Direction de Rothschild & Cie Banque, membre du Comex de Rothschild & Cie et membre du Comité Exécutif mondial de la banque d'affaires du Groupe Rothschild. Il a participé à de nombreuses transactions et opérations financières pour de grands groupes industriels français en tant que banquier conseil. Il a accompagné dans leur développement en France et à l'étranger des groupes comme Engie, Casino, Bouygues, Accor, Suez Environnement ou Kering. Il intervient dans le cadre d'opérations de croissance externe ou de financements structurés, aussi bien pour des groupes du CAC 40 que pour des PME. Il a été membre du Conseil d'Analyse Economique auprès du Premier Ministre de 2006 à 2010. Dans ce cadre, il a co-rédigé en 2009 un rapport sur le financement des PME. Il est membre fondateur du Think Tank Fondapol dont il est vice-président du Conseil de Surveillance.

Prénom, Nom	Ambroise HURET
Fonction	Partner, Eleven Strategy
Date de naissance	Né le 9 décembre 1975 (41 ans)
Adresse	40 rue des Abbesses 75018 Paris
Mandats	27 juin 2017 (proposition) qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes 2019.
Autres mandats	Gérant de la société Emerald Conseil SARL et de Constellation Capital SARL. Censeur auprès du Conseil d'Administration de la société Michel et Augustin SAS. Mandats exercés au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus en cours : Administrateur de la société GSBC SAS. Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : Diplômé d'HEC Paris et de la Singularity University, Ambroise Huret entame sa carrière comme consultant en stratégie auprès de la firme Booz.Allen & Hamilton (1999-2000), puis comme Vice-Président de la banque d'affaire spécialisée dans l'Internet NetsCapital (2000-2003). Il co-fonde ensuite la société de Big Data Business EffScience, rachetée en 2012 par la société de conseil Bearing Point puis rejoint la firme Eleven Strategy en tant qu'Equity Partner en 2013. Ambroise Huret enseigne par ailleurs depuis 2007 la stratégie au MBA d'HEC Paris et depuis 2013 le digital et le Big Data à la Grande Ecole d'HEC Paris. Il est également depuis 2017 enseignant sur Coursera au sein du Online Master's in Innovation & Entrepreneurship.

Le Conseil de Surveillance sera ainsi composé de douze membres (contre huit jusqu'à présent).

2.1.2. INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU CENSEUR

Le Conseil de Surveillance comprend une part significative de membres indépendants. La définition de membre indépendant qui a été retenue pour le Conseil de Surveillance est celle donnée par le Code MiddleNext : un membre est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

Dans cet esprit, les critères retenus pour qualifier l'indépendance ont été les suivants :

- ne pas avoir été ou être salarié ou mandataire social dirigeant de la Société, ou d'une société de son Groupe, au cours des cinq dernières années ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Le tableau ci-après présente les membres du Conseil de Surveillance, leur qualité d'indépendance (ou pas) et leur appartenance (ou pas) au Comité d'Audit.

Nom, prénom, titre ou fonction des administrateurs	Administrateur indépendant	Année première nomination	Echéance du mandat	Comité d'Audit
Luce GENDRY, Senior adviser	Oui	2008	2016	Présidente
FFP Invest, représentée par Alain CHAGNON, Directeur Général	Non	2011	2017	Membre
Allianz IARD, représentée par Jacques RICHIER, Président Directeur Général	Oui	2016	2016	
Philippe CHARQUET, Président	Non	2011	2016	Membre
Gilles ETRILLARD, Président	Oui	2008	2016	
Tanya HEATH, Présidente	Oui	2016	2018	
Aimery LANGLOIS-MEURINNE, Investisseur	Non	2008	2016	
Domitille MEHEUT, Directeur d'investissement	Non	2014	2016	

Lors de la prochaine Assemblée Générale, les candidats suivants seront proposés pour élargir la composition du Conseil de Surveillance :

Nom, prénom, titre ou fonction des administrateurs	Administrateur indépendant	Année première nomination	Echéance du mandat	Comité d'Audit
Iris LANGLOIS-MEURINNE, Senior Vice President marketing Europe Middle East Africa	Non	2017	2019	
Julie GUERRAND, Présidente	Oui	2017	2019	
LIDA SAS, représentée par Grégoire CHERTOK, Associé Gérant	Oui	2017	2019	
Ambroise HURET, Partner	Oui	2017	2019	

Ainsi la proportion des membres du Conseil de Surveillance indépendants est supérieure au tiers des membres, ce qui est conforme au Code de gouvernance d'entreprise Middlednext. Et dans sa formation à l'issue de l'Assemblée Générale, ce ratio sera toujours respecté.

2.1.3. LIENS FAMILIAUX ET AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU À SES MEMBRES

Liens familiaux et autres liens avec le Groupe

À la connaissance de l'IDI, il n'existe pas de liens familiaux entre les membres du Conseil de Surveillance ou entre ceux-ci et la Gérance, à l'exception de ceux mentionnés au paragraphe ci-après :

- Aimery Langlois-Meurinne qui est le frère de Christian Langlois-Meurinne,
- Philippe Charquet qui est le gendre de Christian Langlois-Meurinne,
- Iris Langlois-Meurinne, qui est la fille de Christian Langlois-Meurinne.

De même, à la connaissance de l'IDI, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a, par ailleurs, de liens directs avec le Groupe autres que ceux indiqués dans le présent document de référence.

Représentation des salariés

Compte tenu de l'absence de comité d'entreprise ou de délégués du personnel, et qu'à la connaissance de l'IDI les salariés ne détiennent pas 3% du capital de l'IDI, il n'y a pas de représentant des salariés qui assiste aux séances du Conseil de Surveillance.

Travaux et modes de fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit

Il n'a pas été mis en place de charte du Gérant, contrairement à la recommandation du Code MiddleNext, dans la mesure où le Gérant est une personne morale dotée d'un seul mandataire social, son Président. Un Comité d'Audit a été créé le 27 août 2009. Il n'existe pas d'autre comité. La taille de l'IDI ne nous semble pas suffisamment importante pour justifier la mise en place d'autres comités.

Le Comité d'Audit se composait jusqu'au Conseil de Surveillance du 21 avril 2016 de MM. Chagnon, Charquet, Thomazeau et Voyer. M. François Thomazeau était Président de ce Comité.

Par décision du Conseil de Surveillance du 21 avril 2016, et en raison de l'évolution de la composition du Conseil de Surveillance, le Comité d'Audit se compose, depuis l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2016, de Mme Luce Gendry, qui en est la Présidente, et de MM. Alain Chagnon et Philippe Charquet. Mme Nourissat est secrétaire.

Chacun des membres du comité d'Audit a été nommé en considération de son expertise et de son indépendance, en particulier la Présidente du comité d'Audit.

Le Comité d'Audit étudie en particulier :

1. À chaque exercice, en présence du dirigeant de l'IDI, de la Secrétaire Générale, de la Chef Comptable et, le cas échéant, en présence des Commissaires aux comptes :
 - 1.1. Production et communication de l'information comptable et financière :
 - examen de la méthode de détermination de l'ANR ;
 - l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre et au 30 juin, et l'établissement de l'ANR trimestriel ;
 - les méthodes de valorisation du portefeuille de participations ;

- les provisions sur titres de participations ;
- les engagements hors bilan ;
- la revue des communiqués financiers.

1.2. Gestion des risques et contrôle interne :

- revue du projet de rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- revue des principaux risques et des litiges ;

1.3. Activité du Comité d'Audit :

- autorisation de la fourniture des services autres que la certification des comptes par les Commissaires aux comptes.

2. D'une manière régulière, le Comité d'Audit fait un point sur :

- les contrôles permanents et périodiques réalisés en interne sur le contrôle interne ;
- l'évolution des manuels de procédures et leur actualisation ;
- l'actualisation de la cartographie des risques eu égard à l'environnement économique et les moyens de prévention à prévoir ;
- la sélection des Commissaires aux comptes au moment du renouvellement des mandats.

En 2015, le comité d'Audit a revu le règlement du Conseil de Surveillance qui a été adopté lors du Conseil de Surveillance du 28 avril 2015.

Le règlement du Comité d'Audit permet la rencontre des membres du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes du Groupe IDI hors la présence du management du Groupe IDI.

Les membres du Comité rendent compte de leur mission chaque fois que cela est nécessaire.

En 2016, le Comité d'Audit s'est réuni à deux reprises, le 15 avril et le 22 juillet. Les Commissaires aux comptes ont participé à toutes les réunions.

Restrictions ou interdictions d'intervention sur titres

Les dispositions du Code de déontologie du Groupe IDI sur les règles concernant les restrictions ou interdictions d'intervention lors d'opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques sont applicables aux membres du Conseil de Surveillance.

Détention d'actions

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 juin 2009, les membres du Conseil de Surveillance ne sont plus tenus d'être propriétaire d'une action au moins de l'IDI.

Évaluation du Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice 2016, le Conseil de Surveillance s'est réuni trois fois :

21 avril 2016

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 25 novembre 2015 ;
- Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Mixte (28 juin 2016 à 10 h 00) :
 - Présentation et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

- Rapport du Conseil et Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne;
- Projet de résolutions.
- Compte rendu d'activité du 1^{er} trimestre 2016:
 - ANR de l'IDI au 31 mars 2016.
- Gouvernance:
 - Évaluation des travaux du Conseil de Surveillance.
- Questions diverses:
 - Communiqué de presse.

28 juillet 2016

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 21 avril 2016;
- Activité au 1^{er} semestre 2016;
- Comptes au 30 juin 2016 et rapport financier semestriel;
- Faits significatifs depuis le 1^{er} juillet 2016 et perspectives;
- Répartition des jetons de présence;
- Communiqué de presse;
- Questions diverses.

8 novembre 2016

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 28 juillet 2016;
- Information financière trimestrielle (troisième trimestre 2016);
- Réexamen des conventions réglementées;
- Questions diverses:
 - Projet de communiqué;
 - Calendrier des réunions.

Le taux moyen de présence des membres du Conseil de Surveillance a été de 75%.

D'une manière générale, le Conseil de Surveillance examine les comptes qui lui sont présentés par la Gérance en présence des Commissaires aux comptes.

À tous les Conseils, quel que soit leur ordre du jour, assistent systématiquement les représentants de la Gérance ainsi que les membres du Comité Exécutif, le secrétaire général, qui fait partie du Comité Exécutif, et la chef comptable. L'ensemble de ces personnes répondent aux questions posées par les membres du Conseil de Surveillance concernant les investissements et les désinvestissements du Groupe, les comptes sociaux, les comptes consolidés, la politique de gestion financière, les risques éventuels, les procès en cours et à toutes questions relatives à l'activité de l'IDI et de ses filiales et à leur développement.

Les convocations des membres du Conseil de Surveillance sont faites par lettre simple et celles des Commissaires aux comptes par lettre recommandée avec avis de réception. À l'occasion de chaque Conseil, les membres reçoivent au préalable et en temps utile un ordre du jour de la séance et les documents nécessaires à la formation de leur opinion concernant les différents points à l'ordre du jour (notamment: document de référence, compte-rendu sur l'activité et les résultats).

Pour l'exercice 2016, le Conseil de Surveillance a pu travailler et statuer en connaissance de cause sur les comptes et la communication financière.

La modification de l'article 19 des statuts, visant à augmenter l'âge des membres du Conseil de Surveillance à 80 ans, sera soumis à la prochaine Assemblée Générale.

Jetons de présence

Il est alloué au Conseil de Surveillance, y compris à son Censeur, une rémunération annuelle à titre de jetons de présence.

Cette rémunération est versée, à compter de l'exercice 2016, en fonction de la participation effective des membres.

La répartition des jetons entre les membres est décidée par le Conseil de Surveillance dans les proportions qu'il juge convenables.

L'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2016 a décidé l'attribution d'une somme globale de 80 000 euros aux membres du Conseil de Surveillance, y compris les membres du Comité d'Audit, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2016 et les exercices suivants, à charge pour le Conseil de Surveillance d'en définir la répartition.

Compte tenu de l'évolution de la composition du Conseil de Surveillance, il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2017 de porter ce montant à 114 000 euros.

Autres éléments de gouvernance

Déclaration des membres du Conseil de Surveillance et du Censeur:

- aucun des membres du Conseil de Surveillance ni le Censeur n'a été condamné ou fait l'objet de procédures visées au point 14.1. de l'Annexe I du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004. En particulier, aucun des membres du Conseil de Surveillance ni le Censeur n'a fait l'objet (i) d'une éventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, (ii) d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, (iii) d'une quelconque incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels), ou (iv) d'un empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un Organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins;
- il n'existe pas de contrat de service liant les membres du Conseil de Surveillance à l'IDI, ou ses filiales, prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat;
- il n'existe pas de conflits d'intérêts existants ou potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'IDI, de l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

2.2 / Gérant et Associé commandité: Ancelle et Associés

2.2.1. PRÉSENTATION DE LA GÉRANCE, EXPERTISE ET EXPÉRIENCE EN MATIÈRE DE GESTION DU DIRIGEANT DU GÉRANT

Ancelle et Associés est l'unique Gérant et l'unique Associé commandité de l'IDI.

Son mandataire social est :

Christian Langlois-Meurinne

Né le 24 décembre 1944, 7 quai Voltaire, 75007 Paris Président
(premier mandat le 14 octobre 2002)

Autres mandats comptant pour le décompte NRE:

Administrateur d'Albingia

Autres mandats faisant exception au décompte NRE ou exclus dudit décompte:

Sociétés sœurs :

SA :

Président du Conseil de Surveillance de Idinvest Partners

SAS :

Président de Ancelle et Associés

Président de Ogi Alban

Président de Financière Bagatelle (anciennement dénommée ADFI 3)

Président de ADFI 5

Président de ADFI 6

Membre du Conseil de Surveillance de Domosys Finance

Membre du Conseil de Surveillance de Orca Développement

Membre du Comité de Surveillance de Financière Miro

Membre du Comité Stratégique de WinnCare

Représentant permanent de ADFI 5 en qualité de Censeur au Comité
de Surveillance de Financière Mérieux

GIE :

Administrateur unique de GIE Matignon 18

Gérant :

SCI LMA

SCI Gavroche

Audiris EURL

SA de droit étranger :

Président du Conseil de Surveillance de IDI Emerging
Markets (Luxembourg).

Christian Langlois-Meurinne, entré à l'IDI en 1972, a conduit la
privatisation de l'IDI en 1987 et dirige le Groupe depuis lors.

En dehors des sociétés susvisées et en dehors des filiales de
l'IDI, Christian Langlois-Meurinne a été membre des organes
d'administration ou de gestion des sociétés suivantes au cours des
cinq derniers exercices: ADFI 2, Domaine Romaneira, administrateur
de Finidi, représentant permanent de Ancelle & Associés au Conseil

d'Administration de IDI Asset Management, gérant de la SCI Alban.
Christian Langlois-Meurinne est le seul mandataire social de Ancelle
et Associés.

2.2.2. DÉCLARATION DU DIRIGEANT DU GÉRANT ET ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊT

- Christian Langlois-Meurinne n'a jamais été condamné ou fait l'objet de
procédures visées au point 14.1. de l'Annexe I du Règlement européen
n°809/2004 du 29 avril 2004. En particulier, Christian Langlois-
Meurinne n'a pas fait l'objet (i) d'une éventuelle condamnation pour
fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, d'une
faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières
années au moins, (iii) d'une quelconque incrimination et/ou sanction
publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires
ou réglementaires (y compris des organismes professionnels), ou (iv)
d'un empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre
d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance d'un
émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires
d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins;
- il n'existe pas de conflits d'intérêts existants ou potentiels entre les
devoirs, à l'égard de l'IDI, de Christian Langlois-Meurinne et ses intérêts
privés et/ou d'autres devoirs;
- il n'existe pas de restriction acceptée par les membres du Conseil de
Surveillance, le Censeur ou Christian Langlois-Meurinne concernant la
cession, dans un certain laps de temps, de leur éventuelle participation
dans le capital social de l'IDI;
- il n'existe pas de contrat de service liant les membres de la Gérance
à l'IDI ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un
tel contrat;
- à la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt
résultant du fait que le Gérant est également Associé commandité
et Associé commanditaire majoritaire de l'IDI. À toutes fins utiles, il
est rappelé que les seules conventions conclues entre la Société et
Ancelle et Associés ont été préalablement autorisées par le Conseil
de Surveillance, et ces conventions (convention de gestion centralisée
de trésorerie et rémunération du Gérant) sont mentionnées dans le
rapport spécial présenté annuellement par les Commissaires aux
comptes de la Société et inclus dans le document de référence.

2.3 / Fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Gérant

Voir page 34 et suivantes et le rapport sur le contrôle interne figurant
en pages 50 à 53 du document de référence.

3 / Rémunération et avantages

3.1 / Rémunération versée aux membres du Conseil de Surveillance, au Censeur et à la Gérance, schémas d'intéressement du personnel

3.1.1. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU CENSEUR

Les jetons de présence versés par l'IDI aux membres du Conseil de Surveillance et au Censeur au titre de l'exercice 2016 représentent un montant global brut de 69 500 euros, répartis à hauteur de

12 600 euros pour le Président, de 6 600 euros pour chacun des membres, et de 3 400 euros pour chacun des membres du Comité d'Audit et 4 400 euros pour le Président du Comité d'Audit.

Les rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance et au Censeur au cours des deux derniers exercices sont les suivantes :

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS	Montants versés au cours de l'exercice 2015	Montants versés au cours de l'exercice 2016
Mme Luce GENDRY, Présidente		
Jetons de présence	11 000	12 600
Autres rémunérations (présidence du comité d'audit)	0	2 200
FFP Invest, VicePrésident		
Jetons de présence	5 000	6 600
Autres rémunérations (comité d'audit)	3 375	3 400
Mme Domitille MEHEUT		
Jetons de présence	5 000	6 600
Autres rémunérations	0	0
M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE		
Jetons de présence	5 000	4 400
Autres rémunérations	0	0
M. Philippe CHARQUET		
Jetons de présence	5 000	6 600
Autres rémunérations (comité d'audit)	3 375	3 400
M. Gilles ETRILLARD		
Jetons de présence	5 000	0
Autres rémunérations	0	0
ALLIANZ IARD		
Jetons de présence	0	4 400
Autres rémunérations	0	0
Mme Tanya HEATH		
Jetons de présence	0	4 400
Autres rémunérations	0	0
M. Louis de MURARD, Censeur		
Jetons de présence	5 000	6 600
Autres rémunérations	0	0
MEMBRES DONT LE MANDAT A CESSÉ LORS DE L'AG DU 28/06/2016		
M. FRANÇOIS THOMAZEAU		
Jetons de présence	5 000	2 200
Autres rémunérations (présidence du comité d'audit)	4 875	2 200
M. BERTRAND VOYER		
Jetons de présence	5 000	2 200
Autres rémunérations (comité d'audit)	3 375	1 700
TOTAL	66 000	69 500

Il est précisé que c'est Alain Chagnon, représentant de FFP Invest, au Conseil de Surveillance, qui a perçu le montant relatif aux jetons de présence en 2015 et 2016 et Jacques Richier, représentant de ALLIANZ IARD, en 2016.

3.1.2. RÉMUNÉRATION DE LA GÉRANCE ET DE SES DIRIGEANTS

Rémunération de la Gérance

L'article 18 des statuts prévoit que le Gérant reçoit une rémunération annuelle égale au montant cumulé de 1% des fonds propres consolidés du Groupe IDI (part du Groupe) et de 2,5% du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que cette rémunération ne puisse être inférieure à 838 470 euros (5,5 millions de francs). Cette somme est annuellement indexée, en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation majoré d'un pour cent (1%), et ce dès la publication de cet indice, l'indice de référence étant celui du mois de décembre 1989 soit 180,2 (base 100 en 1980). Ce montant minimum est versé le 15 janvier de chaque année et le solde éventuel est versé dès que les comptes consolidés ont été approuvés.

- Au cours de l'exercice 2016, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant de Ancelle et Associés, une somme de 4 796 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2016 (1 550 milliers d'euros), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2015 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2016 (114 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2016 (3 132 milliers d'euros), montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2017.
- Au cours de l'exercice 2017, l'IDI a versé à Ancelle et Associés en début d'année une somme de 1 576 milliers d'euros correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et reversera une somme d'environ 31 milliers d'euros correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultats 2016 après approbation des comptes 2016 par l'Assemblée Générale.

Au titre de l'exercice 2015, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant de Ancelle et Associés, une somme de 4 014 milliers

d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2015 (1 533 milliers d'euros), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2014 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2015 (535 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2015 (1 946 milliers d'euros), montant qui a été ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2016.

Synthèse des rémunérations versées au Gérant (en milliers d'euros) :

2015	4 014
2016	4 796
2017 (avant complément)	1 576

Adhésion aux recommandations du Code sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil de Surveillance a, lors de ses séances du 28 avril 2009 et du 28 avril 2015, décidé d'adhérer volontairement aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise Middledenext (cf. page 36 pour les exceptions à son application).

Rémunération du Président du Gérant

Le premier mandat de Christian Langlois-Meurinne, Président de Ancelle et Associés, Gérant de l'IDI, a commencé le 14 octobre 2002, a été renouvelé le 24 juin 2008 et le 27 juin 2014 et expirera à l'AGO statuant sur les comptes de 2019.

Au cours des exercices 2014, 2015 et 2016, ni l'IDI ni les sociétés qu'elle contrôle, n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne. Par contre, Ancelle et Associés lui a versé les rémunérations suivantes :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées :

	Exercice 2014		Exercice 2015		Exercice 2016	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants versés	Montants versés
– Rémunération fixe	563 750	563 750	577 500	577 500	577 500	577 500
– Rémunération variable annuelle	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
– Rémunération variable pluriannuelle	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
– Jetons de présence	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
– Avantages en nature	voiture	voiture	voiture	voiture	voiture	voiture
Total	563 750	563 750	577 500	577 500	577 500	577 500

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
X ^(a)			AXA		X ^(b)			X
(a) Contrat de travail IDI suspendu.								
(b) Uniquement si reprise du contrat de travail IDI et en ce cas, ce sont les dispositions de la Convention collective des sociétés financières qui s'appliquent.								

Rémunération de l'Associé commandité

En sa qualité de seul Associé commandité, Ancelle et Associés se voit attribuer un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 457 347 euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement, chaque 1^{er} janvier, en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé. Cette somme sera répartie entre les associés commandités selon toute proportion qu'ils détermineront d'un commun accord ou, à défaut d'accord, par parts égales entre eux (article 36 des statuts). Ce montant minimum a été ainsi porté à 1 673 943 euros à compter du 1^{er} janvier 2016.

Dividende versé à l'Associé commandité (en euros) :

2015 (au titre de l'exercice 2014)	1 625 420
2016 (au titre de l'exercice 2015)	1 656 140
2017 (au titre de l'exercice 2016)	minimum 1 673 943
2017 (au titre de l'exercice 2016)	complément 152 517

3.1.3. OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE L'IDI ET SES DIRIGEANTS

IDI n'a consenti aucun prêt ni aucune garantie à ses dirigeants. Les conventions visées par l'article L. 226-10 du Code de commerce sont mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

3.1.4. SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

Bons de souscription d'actions

Néant.

Actions gratuites

En vertu de la délégation de compétence votée par les actionnaires le 28 juin 2016 (14^e résolution), le gérant a décidé la mise en œuvre de deux programmes d'attribution gratuite d'actions.

Le premier plan, adopté le 29 juillet 2016, présente les caractéristiques suivantes :

- bénéficiaires : 3 salariés
- nombre d'actions : 12 000
- durée d'acquisition de 1 an
- durée de conservation de 1 an
- actions soumises à condition de présence à la date d'acquisition

Le second plan, adopté le 30 décembre 2016, bénéficie à six salariés (notamment les membres du comité exécutif autres que Christian Langlois-Meurinne) avec obligation de co-investissement.

Afin de pouvoir bénéficier du programme, chaque salarié concerné devra détenir, au plus tard le 31 décembre 2017, un nombre d'actions IDI déterminé pour chaque catégorie de bénéficiaire et conserver ce nombre jusqu'à la date d'appréciation du critère de performance (fin de la période d'acquisition). Cette condition de co-investissement porte sur un total de 40 000 actions de l'IDI pour l'ensemble du plan.

Pour autant qu'ils soient, en outre, toujours salariés du Groupe IDI au terme de la période d'acquisition (le 31 juillet 2020), chaque bénéficiaire pourra se voir attribuer effectivement et gratuitement un nombre d'actions de l'IDI déterminé en fonction, d'une part, d'un critère de performance (dépendant du montant de l'ANR ressortant des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019) et, d'autre part, du nombre d'actions IDI détenues par le bénéficiaire le 31 décembre 2017 et conservées jusqu'au terme de la période d'acquisition.

En supposant remplies en intégralité les conditions du plan, les bénéficiaires pourront globalement se voir attribuer gratuitement entre 12 000 actions et 120 000 actions de l'IDI, existantes ou à émettre.

Une période de conservation succèdera à la période d'acquisition, chaque bénéficiaire devant conserver la moitié des actions attribuées gratuitement jusqu'au 31 juillet 2021 et la seconde moitié jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

Options d'achat d'actions

Néant.

Options de souscription d'actions

Néant.

Options et mécanismes équivalents sur les investissements des sociétés du Groupe

Comme dans un certain nombre de structures de capital investissement, les cadres supérieurs du Groupe IDI et le mandataire social du Gérant bénéficient d'un intéressement sur les investissements réalisés par IDI. Ce système autorisé et mis en place par le Conseil d'Administration de l'IDI, alors société anonyme, dans sa séance du 12 juin 1985, avait été étendu et autorisé par les Conseils d'Administration de chaque société du Groupe ; il a été adapté par le Conseil de Surveillance de l'IDI dans sa séance du 18 octobre 2006 ; il a les caractéristiques suivantes :

- les options et mécanismes équivalents portent, depuis le second semestre 2006, sur 7,75 % à 10 % de chaque investissement ;
- elles sont consenties moyennant le paiement par le bénéficiaire d'un prix représentant 10 % du prix d'acquisition de l'IDI ;
- elles sont exerçables au prix d'acquisition des titres par l'IDI ;
- la durée des options est de sept ans et demi (sociétés et fonds de toute nature) à neuf ans ;
- depuis 2016, une condition de TRI de 6 % doit être réalisée pour que l'intéressement soit appliqué.

Les critères d'attribution des options et mécanismes équivalents sur investissements n'ont pas fait l'objet d'un document écrit ou contractuel. L'idée est d'intéresser les cadres et dirigeants qui ont travaillé sur les dossiers d'investissement lorsqu'ils aboutissent. Les options et mécanismes équivalents sont réparties entre ces personnes en fonction notamment de leur ancienneté, de leur implication, de leur rôle dans l'apport et le suivi du dossier.

Les investissements en cause sont ceux réalisés dans le cadre de l'activité de capital investissement, c'est-à-dire d'acquisition de participations dans des sociétés, ainsi qu'au titre des autres actifs financiers. En conséquence, l'équipe travaillant sur le dossier d'investissement variant, les personnes bénéficiaires de ces options et la proportion sur les 7,75% à 10% qui leur est attribuée varient.

En 2014, la formalisation juridique de cet intéressement a évolué sans que les conditions économiques finales de répartition de la plus-value ou du risque ne soient modifiées entre l'IDI et ses bénéficiaires.

3.2 / Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

La provision pour indemnités de départ en retraite est incluse dans la provision pour risques pour un montant de 228 milliers d'euros.

Elle est calculée sur les bases suivantes:

- ratio de stabilité: 100%;
- taux d'augmentation des salaires: 2%;
- taux d'actualisation: 1,31%;
- âge de départ à la retraite: 70 ans.

4 / Participation dans le capital et opérations réalisées sur les titres de la Société

Actionnariat des dirigeants et salariés de l'IDI

L'IDI n'a pas connaissance des actions qui pourraient être détenues par ses salariés ou ceux de son Groupe, aucun d'entre eux n'étant inscrit en compte nominatif.

Les personnes physiques ou morales membres du Conseil de Surveillance de l'IDI détiennent ensemble 726 248 actions représentant 1 452 496 droits de vote au 31 décembre 2016.

Le mandataire social du Gérant personne morale ne détient pas d'actions IDI.

Actionnariat des membres du Conseil de Surveillance

Le nombre d'actions IDI détenues par les membres du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2016 est le suivant:

Luce GENDRY	1
FFP Invest	726 146
Aimery LANGLOIS-MEURINNE	100
Gilles ETRILLARD	1
	726 248

5 / Gestion des risques

IDI a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Risques inhérents à l'activité de capital investissement et au portefeuille de l'IDI

RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

L'exercice par IDI de son activité de société de capital investissement n'a entraîné aucune conséquence environnementale au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Dans le cadre de son activité d'investissement, IDI a pu avoir recours directement ou indirectement à des audits environnementaux à l'occasion de certaines études de prises de participation lorsque l'activité de la société concernée l'exigeait.

RISQUES DE LIQUIDITÉS

IDI a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les risques de liquidité sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 5.1. page 84 du présent document de référence).

RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de change et les risques de taux sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 5.1 page 84 du présent document de référence).

Le suivi du risque de taux est mensuel et fait l'objet d'un reporting quand l'évolution est significative.

Le risque de taux est suivi par la chef comptable sous le contrôle du contrôleur interne. Les souscriptions d'emprunt sont décidées par le Président du Gérant (Ancelle et Associés).

RISQUES SUR ACTIONS ET RISQUES LIÉS AUX FLUCTUATIONS DES COURS DE BOURSE

Les risques sur actions sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 5.1 pages 82 et 83 du présent document de référence).

Le risque actions fait partie intégrante du métier du capital investissement et est pris en compte au moment de la décision d'investissement. Le portefeuille de l'IDI fait l'objet d'un suivi permanent et des procédures d'évaluation et d'alertes aux fluctuations des cours ont été mises en place.

En particulier, pour les investissements réalisés par IDI, chaque investissement est suivi par un membre de l'équipe d'investissement

(Partner, Directeur, Chargés d'affaires Senior) qui gère moins de dix dossiers. Les membres de l'équipe d'investissement rapportent au Président avec lequel ils s'entrelient régulièrement.

En outre, tous les quinze jours le Comité de Direction regroupe le mandataire social de Ancelle et Associés, les membres de l'équipe d'investissement, le Secrétaire Général et la Chef Comptable. Chaque membre de l'équipe d'investissement expose, d'une part les nouveaux investissements à l'étude, d'autre part, les événements marquants des investissements effectués. Chaque semestre, chaque investissement effectué fait en outre l'objet d'un exposé détaillé des réalisations et des perspectives. Les procédures de suivi s'appliquent à tous les investissements, non cotés ou cotés.

Le Gérant décide d'investir dans un dossier au vu des réunions du Comité de Direction et des échanges qui y ont eu lieu.

Pour les investissements réalisés par IDI Emerging Markets, ils sont approuvés par le Conseil de Surveillance composé des principaux investisseurs d'IDI Emerging Markets. Le Conseil de Surveillance se réunit préalablement à chaque investissement et se prononce au vu d'une note préparée par le Directoire qui peut ainsi répondre à toute question.

RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE CAPITAL INVESTISSEMENT

Les principaux risques liés aux opérations de capital investissement dans une société cotée ou non concernent :

- sa perte de valeur, partielle ou totale ;
- son illiquidité pour l'actionnaire IDI ;
- et les autres risques mentionnés ci-après.

Risques juridiques liés à l'activité de capital investissement

L'activité de capital investissement peut présenter un certain nombre de risques juridiques, dont les conséquences financières ne sont pas immédiatement quantifiables, à l'occasion par exemple de la survenance d'une action en comblement de passif ou de la mise en jeu de la responsabilité de la Société pour faute.

La Société pratique une forte sélectivité en éliminant les projets à haut risque et en se concentrant sur les opérations correspondant à sa stratégie et à ses savoir-faire. Au surplus, elle a mis en place depuis 45 ans un processus rigoureux d'investissement et de suivi des participations.

À l'occasion de chaque prise de participation, et quand la situation de la participation le nécessite, lors du suivi de cette participation ou de sa cession (notamment à l'occasion de la conclusion d'éventuelles garanties d'actif et de passif), la Société s'entoure de Conseils juridiques, tant sur le plan interne qu'externe.

Compte tenu de son activité et de la judiciarisation croissante de l'activité capital investissement, la Société est exposée à un risque de contentieux en défense. Elle peut être amenée également à faire valoir ses droits en demande.

Au 31 décembre 2016, les procédures judiciaires dont fait l'objet IDI n'ont eu aucun impact significatif sur ses résultats, sa situation financière ou sa rentabilité.

Risques liés à l'insolvabilité des participations et aux litiges qui peuvent en découler

Au 31 décembre 2016, le portefeuille ne comprend pas de sociétés dans lesquelles le Groupe IDI a historiquement investi et qui font l'objet de procédures collectives.

Risques d'illiquidité des participations

Bien que les investissements effectués par la Société puissent parfois générer des revenus courants, la récupération des capitaux investis et la réalisation éventuelle de plus-values résultent de la cession totale ou partielle des participations.

Il ne peut être garanti ni que les sociétés dans lesquelles le Groupe IDI a investi pourront faire l'objet d'une introduction en Bourse, ni que des acheteurs privés, industriels ou financiers pourront être trouvés pour certaines de ces participations.

Dans ces conditions, il se peut que le Groupe IDI éprouve des difficultés à céder ses participations tant en termes de délais que de conditions de prix.

Pour minimiser ce risque, l'IDI fait inclure, dans la mesure du possible, des clauses de sortie dans les pactes d'actionnaires qui stipulent par exemple que l'IDI a (i) un droit de sortie conjointe avec l'actionnaire de référence de la participation ou (ii) un droit de liquidité à compter d'une certaine date butoir.

Risques de perte d'actifs

L'activité de capital investissement présente un risque financier de perte de l'investissement réalisé au sein d'une participation.

Il ne peut donc être donnée aucune garantie quant à la réalisation des objectifs de cession ou même à la récupération du capital investi par le Groupe IDI.

Risques liés à l'environnement économique

Le portefeuille du Groupe IDI étant majoritairement composé de titres d'entreprises françaises, l'évolution de la conjoncture économique en France est susceptible d'une part d'affecter la capacité de la Société à céder ses participations dans des conditions satisfaisantes, d'autre part de dégrader la valeur des participations en portefeuille, les sociétés concernées pouvant, en fonction de leur secteur d'activité, se révéler particulièrement sensibles à l'évolution de tel ou tel indicateur économique.

D'une façon générale, l'IDI vise à réduire sa sensibilité à ce facteur de risques au travers d'une diversification de ses actifs et des pays dans lesquels il investit au travers d'IDI EM.

Ainsi, les participations d'IDI interviennent dans des secteurs divers de l'industrie et des services.

Les actifs d'IDI sont, en partie, situés dans les pays émergents. La valeur de ces actifs est sensible à l'évolution de la conjoncture économique aux niveaux local et international. Celle-ci peut notamment avoir des effets significatifs sur les taux de change ainsi que sur les marchés financiers de ces pays.

Risques particuliers liés aux opérations avec effet de levier

Une partie du portefeuille de la Société est constituée d'opérations avec effet de levier (type LBO/LBI) consistant à acquérir une participation par l'intermédiaire d'une société holding, généralement dédiée à la détention de cette participation, au moyen d'un emprunt bancaire financé par les cash flows nets (principalement dividendes) qui remontent de la participation. Parmi les opérations menées par l'IDI, aucune à ce jour ne comporte un effet de levier très significatif.

De telles opérations sont particulièrement exposées à des phénomènes tels que la hausse des taux d'intérêts ou la détérioration de la situation de la société cible ou de son secteur, qui peuvent rendre difficile voire même impossible le service de la dette d'acquisition dans les conditions envisagées à l'origine. Elles présentent donc, de par leur nature, un niveau de risque supérieur à la moyenne.

Par ailleurs, et compte tenu de l'environnement des dettes sur le marché du capital investissement, le Groupe IDI est particulièrement attentif au respect par les sociétés dans lesquelles il a investi des covenants stipulés dans les contrats de financement. À cet effet, le Groupe IDI a demandé à ses participations de le tenir informé de tout non respect des covenants.

Le développement important qu'a connu ces dernières années le marché des LBO a fait apparaître le risque de formation d'une « bulle » financière caractérisée par un déséquilibre entre le volume des capitaux disponibles (tant en termes d'investissement en fonds propres qu'en termes d'offre de crédit) et le nombre des sociétés susceptibles de faire l'objet de rachats avec effet de levier.

Ce phénomène pourrait, s'il se concrétisait, conduire la Société à devoir faire face à des prétentions accrues de la part des vendeurs.

Ce risque est moindre dans le secteur des mid-caps visé par le Groupe IDI et du fait de la conjoncture générale actuelle.

Risques particuliers liés aux opérations de capital risque et de capital développement

IDI n'est plus exposé à ce type d'investissements.

Risques liés aux aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires

La législation fiscale et son interprétation, ainsi que les régimes juridiques et réglementaires applicables à une participation peuvent changer au cours de sa détention. Les pratiques comptables peuvent également changer et ainsi modifier en particulier la façon dont la participation est évaluée ou la manière dont les plus-values et les revenus sont constatés et/ou alloués aux véhicules gérés par exemple. Aucune garantie ne peut donc être donnée quant au fait que la structuration de chaque investissement sera optimisée fiscalement pour un investisseur donné ou que les résultats fiscaux attendus seront atteints.

Risques liés au départ des dirigeants des sociétés du portefeuille

Les sociétés dans lesquelles le Groupe IDI détient une participation peuvent être dépendantes de la présence en leur sein d'une ou plusieurs personnes clés dont le départ ou l'indisponibilité pourrait avoir pour elles des conséquences préjudiciables.

De ce fait, le Groupe IDI pourrait être amené à différer la cession de la participation concernée, ou à céder cette participation dans des conditions défavorables.

Risques liés à l'estimation de la valeur des participations

Les participations du portefeuille font l'objet d'évaluations régulières selon la méthode de la valeur de marché dont les règles sont exposées page 62 du document de référence. Ces évaluations sont destinées à établir périodiquement l'évolution de l'Actif Net Réévalué du Groupe IDI. Quels que soient le soin et la prudence apportés à ces évaluations, il ne peut toutefois être garanti que chacune des participations du Groupe IDI pourra être cédée à une valeur au moins égale à celle retenue lors de la dernière évaluation concernée.

Une variation de 10 % des critères de valorisation des titres non cotés pourrait avoir un impact de 23,62 millions d'euros (calculée sur la fraction du portefeuille évaluée à la valeur de marché, déduction faite du montant souscrit et non libéré).

Risques liés à la détention de participations minoritaires

Les sociétés du Groupe IDI détiennent parfois des participations minoritaires dans les sociétés dans lesquelles elles investissent, étant cependant précisé qu'il est dans la politique du Groupe IDI d'obtenir, au sein des sociétés dans lesquelles elles décident d'investir, les droits nécessaires pour protéger l'investissement des sociétés du Groupe IDI. Les protocoles qui permettent de protéger ces intérêts ne prémunissent pas toujours les sociétés du Groupe IDI contre les risques d'illiquidité (voir ci-dessus) ou de la valeur de la participation (voir ci-dessus) et parfois les sociétés du Groupe IDI, compte tenu de la minorité, peuvent ne pas être en position de protéger leurs intérêts.

Risques inhérents au mode de fonctionnement de la société

RISQUES JURIDIQUES LIÉS AU STATUT DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS (SCA)

L'Associé commandité et le Gérant de l'IDI est Ancelle et Associés.

Le Gérant de l'IDI dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Le Gérant de l'IDI est nommé par l'Associé commandité (c'est-à-dire Ancelle et Associés) (article 16 des statuts – cf. page 105 du présent document de référence). Il est révoqué par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires (dont Ancelle et Associés détient à ce jour plus des 2/3 des droits de vote en qualité d'actionnaire commanditaire) avec l'accord préalable de l'Associé commandité (Ancelle et Associés)

ou par le Tribunal de Commerce pour cause légitime à la demande de tout associé de la Société.

Il en résulte que tout souhait éventuel des actionnaires d'IDI (même dans leur très grande majorité) de mettre fin aux fonctions de Gérant de Ancelle et Associés contre son accord, sera en pratique virtuellement impossible à mettre en œuvre.

Les procédures décrites tout au long de ce document, ainsi que le contrôle exercé par le Comité d'Audit, représentant le Conseil de Surveillance impliquent que le Gérant ne peut pas exercer son propre contrôle de manière abusive.

RISQUES LIÉS À LA DÉTENTION D'INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES

En raison de la responsabilité liée à leurs activités, certains dirigeants ou salariés du Groupe IDI peuvent avoir connaissance d'informations confidentielles ou non publiées concernant une société dans laquelle le Groupe IDI envisage de prendre une participation ou dans laquelle il détient une participation. Ils peuvent de ce fait ne pas être en mesure d'investir ou de céder, en temps requis, la participation concernée.

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

La Société est constituée sous forme de société en commandite par actions. Elle ne peut pas faire l'objet d'une Offre Publique d'Achat entraînant prise de contrôle par un actionnaire commanditaire majoritaire.

L'article 16 des statuts stipule que la nomination et la révocation du Gérant est de la compétence exclusive de l'Associé commandité.

Différends et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'IDI a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et/ou du Groupe IDI.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel ou annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix...) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est revu à chaque arrêté trimestriel afin qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

Les différends et litiges sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 5.5 page 86 du présent document de référence) et dans l'Annexe aux comptes sociaux (note 3.2.5 page 95 du présent document de référence).

Assurances et couverture des risques

IDI a mis en place, à travers sa filiale IDI Services, pour lui-même et pour ses filiales situées dans les locaux assurés une police d'assurance « multi risques bureaux » qui garantit, d'une part les dommages subis par elle-même et ses filiales, mais également la responsabilité que peuvent encourir IDI et ses filiales en cas de dommages accidentels causés aux tiers. Cette police couvre le matériel informatique portable et stationnaire utilisé par IDI et ses filiales, ainsi que les frais de reconstitution des fichiers informatiques après dommage matériel.

IDI Emerging Markets et Idinvest Partners disposent de leur propre couverture d'assurance à l'exception de l'assurance de responsabilité civile des mandataires sociaux et de responsabilité professionnelle.

En 2008, IDI a souscrit une assurance Groupe de responsabilité civile des mandataires sociaux et de responsabilité professionnelle.

Les conditions de ces contrats (montants de garantie, primes et franchises) dont les caractéristiques sont confidentielles ont été jugées adéquates compte tenu des risques assurés, de l'avis des experts consultés lors de la mise en place de ces polices ou de leur renouvellement.

Il n'existe pas à notre connaissance de risques significatifs non couverts, ni de risques couverts par un mécanisme d'auto-assurance.

L'IDI n'est pas couvert pour le maintien de son exploitation.

6 / Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les travaux du Conseil de Surveillance et le contrôle interne

Ce rapport spécifique est établi conformément aux dispositions de l'article 222-9 alinéa 2 du Règlement général de l'AMF et de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Il est destiné à rendre compte :

- de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
- ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Il a également pour objet de présenter :

- les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de la société ;
- les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (informations prévues par l'article L. 225-100-3) ainsi que les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.

Il a été établi en se référant au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext (www.middlenext.com), et en particulier à sa version de novembre 2016.

Il a été préparé avec l'appui du Secrétaire Général et de la Chef Comptable. Il a fait l'objet d'un examen par le Comité d'Audit et a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 19 avril 2017.

Ce rapport fait l'objet d'une diffusion selon les mêmes modalités que le présent document de référence conformément à l'article 222-9 du Règlement général de l'AMF.

6.1 / Condition de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance à savoir :

- la composition du Conseil de Surveillance ;
 - le rôle et le fonctionnement du Conseil de Surveillance ;
 - la rémunération des mandataires sociaux ; et
 - les autres éléments de gouvernance ;
- sont présentées en pages 34 à 45 du présent document de référence.

6.2 / Procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe (principalement IDI, Idinvest Partners, IDI Emerging Markets et GIE Matignon 18) visent à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
 - l'application des instructions et des orientations fixées par la Gérance ;
 - le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
 - la fiabilité des informations comptables et financières ;
- et d'une façon générale, contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle majeur dans la conduite de l'activité de l'IDI. Toutefois, le dispositif mis en place ne peut être considéré comme une garantie absolue de la réalisation des objectifs de l'IDI.

En 2016, la Société a comme chaque année :

- actualisé sa cartographie des risques ;
- actualisé ses manuels de procédure de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

6.2.1. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

6.2.1.1. Recueils des procédures et de contrôle interne et autres documents de même nature applicables au Groupe IDI

Des recueils des procédures et de contrôle interne ont été mis en place à trois niveaux pour tenir compte de la diversité des activités et des risques en découlant.

Le premier niveau regroupe IDI et le GIE Matignon 18 ; le deuxième niveau est constitué d'IDI Emerging Markets et le troisième d'Idinvest Partners.

a) IDI et GIE Matignon 18

Des manuels spécifiques de procédures internes et de lutte contre le blanchiment d'argent existent au niveau d'IDI et du GIE Matignon 18.

Ces manuels sont régulièrement actualisés pour tenir compte des modifications réglementaires, mais aussi de l'environnement dans lequel évolue le Groupe et de ses conséquences sur le fonctionnement du Groupe IDI.

IDI étant membre de l'AFIC, les salariés du Groupe IDI se soumettent au Code de déontologie de l'AFIC et au guide des bonnes pratiques des sociétés de gestion de capital investissement publiés par l'AFIC.

b) IDI Emerging Markets

IDI Emerging Markets ayant son siège social au Luxembourg, un manuel adapté au droit luxembourgeois et qui tient compte de l'activité de gestion pour compte de tiers d'investissements dans les fonds de fonds dans les pays émergents a été mis en place.

c) Idinvest Partners

Idinvest Partners, en tant que société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF, dispose de ses propres Manuels de Procédures et de contrôle interne.

6.2.1.2. Description des acteurs et procédures de contrôle interne

Lemétierdu Groupe IDI étant l'investissement sous toutes ses formes et en particulier en fonds propres et en mezzanine danslesmalletlemid-capen France et dans les fonds de *private equity* dans les pays émergents, le contrôle interne repose forcément sur (i) le contrôleduprocessus d'investissement (via l'identification et la réalisation des meilleurs investissements) et de désinvestissement et (ii) le suivi de ces investissements. Les méthodes de valorisation des investissements et le processus d'élaboration de ces valorisations sont décrits au paragraphe 6.2.2. ci-après.

Les différentes entités du Groupe ont leurs propres structures d'administration qui décident leurs investissements et désinvestissements en fonction de leurs propres critères d'intervention et de répartition des risques. En particulier :

- les investissements en fonds propres sont réalisés par IDI. Les dossiers sont instruits par une équipe d'investissement dédiée à cet effet. Les décisions d'investissement (et de désinvestissement) sont prises par le Gérant après avoir été débattues lors du Comité de Direction ;
- les investissements dans les pays émergents sont effectués par IDI Emerging Markets. Les dossiers sont instruits par l'équipe en charge de cette activité, qui dispose d'une expérience reconnue sur ces marchés. Les décisions d'investissement sont prises par le Directoire de IDI Emerging Markets après avis formulé par le Conseil de Surveillance de la Société, Conseil composé des représentants des principaux actionnaires de IDI Emerging Markets. Compte tenu de la nature des investissements réalisés par IDI Emerging Markets, il n'y a pas de décision de désinvestissement à prendre ;
- pour ce qui concerne Idinvest Partners, les décisions sont instruites par les équipes d'investisseurs. Elles sont ensuite validées par plusieurs comités internes puis soumis aux comités des fonds gérés par Idinvest Partners composés des principaux souscripteurs de ces fonds. Il est rappelé qu'IDI n'est pas investi dans les fonds gérés par Idinvest Partners.

Tous les investissements réalisés par les entités du Groupe IDI donnent lieu à des audits internes notamment financier, juridique et fiscal par les équipes souvent soutenues par des cabinets indépendants. D'autres revues (stratégiques ou autres) sont effectuées si nécessaire.

Les équipes d'IDI, (Idinvest Partners et IDI Emerging Markets disposant de l'ensemble de ces moyens en interne) trouvent un appui auprès :

- du Président du Gérant de l'IDI, Christian Langlois-Meurinne, qui a plus de quarante ans d'expérience dans le domaine du capital investissement au travers de l'IDI dont il a conduit la privatisation en 1987 par un LBO et l'introduction en Bourse en 1991 ;
- du Service Comptable qui assure la mise en place et le suivi administratif des investissements ;
- du Service Juridique qui revoit la situation juridique des entreprises étudiées, prépare et négocie les protocoles d'investissements, suit avec l'appui d'avocats extérieurs les contentieux éventuels et vérifie que les opérations réalisées et les procédures internes sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur (notamment en matière de blanchiment des capitaux) ainsi qu'aux normes et usages professionnels et déontologiques (en particulier aux règles établies par l'AFIC).

Afin d'éviter les risques de délit d'initié, la Direction Juridique tient à jour la liste des sociétés dont les titres sont interdits à toute transaction par les membres du personnel et leurs proches. Pratiquement, tout investissement par les membres du personnel dans une société cotée ou non cotée que le Groupe IDI a étudiée ou dans laquelle il a investi doit être autorisé préalablement par le Gérant.

Le contrôle ne s'exerce pas uniquement sur les opérations internes à la Société, mais sur les sociétés du portefeuille elles-mêmes. Les entités du Groupe IDI sont mandataires sociaux (ou membres de comités équivalents dans les SAS) de toutes les sociétés du portefeuille dont les entités du Groupe IDI détiennent un pourcentage de capital significatif. Les représentants permanents des entités du Groupe IDI (ou mandataires sociaux en direct) exercent effectivement leur rôle de mandataire social. Ils participent activement aux Conseils. Ils reçoivent un rapport mensuel d'activité et le commentent à leur tour en réunion des comités internes des structures du Groupe IDI. Ils s'assurent avec la meilleure diligence possible que les capitaux investis par le Groupe IDI sont utilisés conformément aux objectifs fixés lors de l'investissement.

Les entités du Groupe IDI exercent leurs droits de vote à chaque Assemblée Générale.

6.2.2. PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Comptabilité

La comptabilité de la Société est assurée en interne par le Service Comptable. Le Service Comptable établit également les comptes et prépare les déclarations fiscales des différentes entités du Groupe (autres que IDI Emerging Markets et Idinvest Partners qui disposent de leurs propres ressources). Dans le domaine informatique, le groupe a opté pour une solution en mode SAAS « hébergée » pour l'utilisation et la sauvegarde des données comptables et financières auprès de SSII réputées.

Pour l'IDI, la comptabilité titres est effectuée sur le fondement :

- des acquisitions de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents ;
- des sorties de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents ;
- et des autres produits et charges liés aux TIAP (Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille).

La comptabilisation des autres opérations est saisie sur pièces justificatives.

L'ensemble des documents liés aux prises de participation et aux cessions fait l'objet d'un archivage sécurisé.

Les engagements hors bilan sont recensés et sont, suivant leur nature, intégrés en comptabilité ou dans l'Annexe aux comptes annuels (sociaux et consolidés).

Valorisation du portefeuille titres en vue de la détermination de l'actif net consolidé de la Société

Le Groupe IDI retient les méthodes de valorisation préconisées par l'AFIC et l'EVCA, et en conséquence une méthode multicritères pour l'ensemble de ses investissements en France. Pour ce qui concerne IDI Emerging Markets, il est tenu compte des dernières valeurs d'actif net (net asset value) transmises par les fonds concernés.

Chaque membre des équipes opérationnelles établit une valorisation régulière des investissements sur la base de la valeur comptable de chaque ligne de participation et de la valeur d'estimation, mettant en évidence, ligne par ligne, les provisions, les réévaluations ou les évaluations aux prix de revient, la valorisation de chaque ligne étant établie selon des méthodes d'évaluation appliquées de façon permanente par le Groupe.

En 2016, le contrôle interne au niveau d'IDI a porté notamment sur le renforcement du contrôle des valorisations, sous le regard attentif du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes.

L'actualisation est matérialisée par une fiche par participation présentée par chaque Directeur d'Investissement et débattue en comité puis évoquée et contrôlée par la direction comptable et financière. Les données permettant l'établissement de ces valorisations sont collectées auprès des participations (comptes, rapports des Commissaires aux comptes, prévisions émanant de chaque société, rapports des organes sociaux...).

Chaque ligne de participation, dont l'évaluation a été actualisée en fonction de la méthode décrite ci-dessus, permet de déterminer l'actif net. L'évaluation du portefeuille et la permanence des méthodes utilisées sont vérifiées par les Commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission.

Application des normes IFRS

Conformément au Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, la Société a adopté les normes internationales depuis le 1^{er} janvier 2005 pour l'établissement de ses comptes consolidés.

À cet effet, les TIAP (Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille) sont évalués conformément aux modalités d'évaluation définies par l'EVCA et établies en cohérence avec les normes de référence IFRS destinées aux métiers du capital investissement.

La Chef Comptable a rencontré périodiquement les Commissaires aux comptes de la Société notamment avant l'arrêté des comptes semestriels et annuels, en vue de faire la synthèse de leurs diligences, remarques et conclusions tant sur les comptes de la Société que sur l'exactitude de la situation de la Société telle que reflétée par ses comptes.

Les informations comptables et financières

Les informations comptables et financières relatives à la Société sont périodiquement portées à la connaissance du public au moyen notamment de communiqués de presse, du site Internet de l'IDI, d'Euronext et de l'AMF, de réunions avec les analystes financiers et des publicités légales.

6.2.3. COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil de Surveillance a créé un Comité d'Audit qui se compose de Mme Gendry, MM. Chagnon et Charquet. Mme Gendry est Présidente de ce Comité et Mme Nourissat secrétaire. Ce Comité peut se faire assister par les Commissaires aux comptes de la Société dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de l'IDI.

Le Comité d'Audit a pour mission :

1. À chaque exercice, en présence du dirigeant de l'IDI, de la Secrétaire Générale, de la Chef Comptable et, le cas échéant, en présence des Commissaires aux comptes :
 - 1.1. Production et communication de l'information comptable et financière :
 - examen de la méthode de détermination de l'ANR ;
 - l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre et au 30 juin, et l'établissement de l'ANR trimestriel ;
 - les méthodes de valorisation du portefeuille de participations ;
 - les provisions sur titres de participations ;
 - les engagements hors bilan ;
 - la revue des communiqués financiers.
 - 1.2. Gestion des risques et contrôle interne :
 - revue du projet de rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
 - revue des principaux risques et des litiges ;
 - 1.3. Activité du Comité d'Audit :
 - autorisation de la fourniture des services autres que la certification des comptes par les Commissaires aux comptes.
2. D'une manière régulière, le Comité d'Audit fait un point sur :
 - les contrôles permanents et périodiques réalisés en interne sur le contrôle interne ;
 - l'évolution des manuels de procédures et leur actualisation ;
 - l'actualisation de la cartographie des risques eu égard à l'environnement économique et les moyens de prévention à prévoir ;
 - la sélection des Commissaires aux comptes au moment du renouvellement des mandats.

Le règlement du Comité d'Audit permet la rencontre des membres du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes du Groupe IDI hors la présence du management du Groupe IDI.

Le Comité d'Audit, après avoir effectué ses investigations, fait part de ses remarques et recommandations au Conseil de Surveillance. Dans le cadre de sa mission pour l'arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2016, le Comité d'Audit a pris acte de ce que les Commissaires aux comptes avaient axé la revue du contrôle interne sur les procédures d'investissement et la trésorerie de la Société. Le Comité n'a pas formulé de recommandations particulières.

En conclusion de cette première partie, à notre connaissance, aucune défaillance ni insuffisance grave de contrôle interne n'a été révélée lors de l'évaluation ni au cours de la préparation du présent rapport.

6.3 / Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont décrites à l'article 29 « Accès aux Assemblées Générales » des statuts de la Société.

6.4 / Gestion des risques

Les risques majeurs auxquels le Groupe IDI est exposé et le dispositif mis en place pour les gérer sont exposés pages 48 à 51 du document de référence (Gestion des Risques).

Les risques suivants : différends et litiges, risques de marché, risques sur actions, risques liés aux fluctuations des cours de Bourse, risques juridiques liés à l'activité de capital investissement et risques liés à la détention d'informations privilégiées, sont pris spécifiquement en compte par les procédures de contrôle interne. Les autres, jugés peu significatifs, le sont plus globalement.

Ce rapport n'a pas pour objet de décrire les procédures en détail. Au travers de la description de l'organisation et des principes de contrôle interne, nous vous avons synthétisé les grands axes de fonctionnement de notre contrôle interne.

L'année 2017 verra la poursuite de nos efforts et la mise en œuvre d'actions correctives si nous-mêmes ou nos contrôleurs relèvent des faiblesses ou des omissions.

6.5/ Conditions d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance

La proportion des femmes membres du Conseil de Surveillance est de 37% conformément aux termes de la loi du 27 janvier 2011. L'entrée de Iris Langlois-Meurinne et Julie Guerrand en qualité de nouveaux membres du Conseil de Surveillance sera proposée à la prochaine assemblée, ce qui portera la proportion des femmes au Conseil de Surveillance à 41,67%.

6.6 / Informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offres publiques

Ces éléments figurent en pages 108 et s.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance, lors de sa réunion du 19 avril 2017.

Le Président du Conseil de Surveillance

7 / Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de surveillance

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société IDI et en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de cet article au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président du Conseil de surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2017
Les Commissaires aux Comptes

BCRH & Associés

Paul Gateur

Deloitte & Associés

Frédéric Neige

03

COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

1 / LES COMPTES CONSOLIDÉS
— 58

4 / AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016
— 63

2 / LES COMPTES SOCIAUX
— 60

5 / PERSPECTIVES FINANCIÈRES
— 64

3 / ACTIF NET RÉÉVALUÉ
— 60

6 / ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RÉCENTS
— 65

I / Les comptes consolidés

Normes IFRS

Conformément à la réglementation, l'IDI élabore ses comptes consolidés selon les normes IFRS depuis l'exercice 2005.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'IDI applique la norme IFRS 10 qui prévoit qu'une société, dès lors qu'elle répond à la définition d'entité d'investissement, ne consolide pas ses filiales, à l'exception des filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement. Au 31 décembre 2016, seules les filiales Idi Services et GIE Matignon, font l'objet d'une consolidation par intégration globale dans les comptes consolidés.

L'ensemble du portefeuille d'investissement de l'IDI est évalué à la juste valeur par le compte de résultat conformément à IFRS 10 et IAS 39.

Bilan

a) À l'actif, fin 2016, les actifs financiers à la juste valeur par le résultat s'élèvent à 351,2 millions d'euros dont 9,1 millions d'euros de montants souscrits et non encore libérés. L'augmentation de 46,8 millions d'euros du portefeuille s'explique par :

- des acquisitions pour 42,6 millions d'euros;
- des cessions et remboursements pour 55,6 millions d'euros; et
- les variations de valeur pour 59,8 millions d'euros.

Les autres actifs et la trésorerie s'élèvent à 24,1 millions d'euros, dont :

- 0,6 million d'euros d'immobilisations corporelles et incorporelles;
- 4,8 millions d'euros d'autres actifs, non courants, 6,7 millions d'euros de créances courantes;
- 0,4 million d'euro de valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) et 11,6 millions d'euros de disponibilités (voir paragraphe Financement ci-dessous).

b) Au passif, les capitaux propres s'élèvent à fin 2016 à 326,2 millions d'euros.

Les provisions pour risques et charges sont de 6,47 millions d'euros.

Les dettes d'exploitation et autres passifs s'élèvent à 42,6 millions d'euros, elles concernent principalement des emprunts et dettes financières pour 20,4 M€, les engagements de souscription non encore libérés pris dans des fonds de *private equity* et notamment ceux pris vis-à-vis d'IDI Emerging Markets pour 9,1 millions d'euros et un impôt différé de 7,7 millions d'euros.

Résultat

L'exercice 2016 se solde par un bénéfice net consolidé de 60,8 millions d'euros.

Le résultat opérationnel consolidé s'élève à 61,0 millions d'euros dont :

- 72,8 millions d'euros au titre du résultat des activités d'investissement;
- <11,8> millions d'euros au titre des autres produits et charges de l'activité ordinaire.

Le résultat des activités d'investissement se compose de :

- 2,9 millions d'euros de plus-values nettes réalisées sur cession de titres;
- 59,8 millions d'euros de variation de juste valeur sur les actifs financiers à la juste valeur par le résultat;
- 10 de revenus du portefeuille d'actifs financiers dont 0,4 d'intérêts et 9,6 de dividendes.

Le résultat financier s'élève à <0,17> million d'euros.

L'impôt sur les bénéfices après comptabilisation du résultat d'intégration fiscal et de l'impôt différé passif est négatif de 0,07 million d'euros.

PRINCIPALES DONNÉES CONSOLIDÉES

(En milliers d'euros)	2016	2015
Résultat opérationnel	61 053	37 469
Résultat avant impôt	60 882	37 546
Charge d'impôt (produit)	-66	-5 007
Résultat net	60 816	32 539
Résultat net part du Groupe	60 816	32 539
Résultat net part Groupe par action (en euros)	8,48	4,53
Immobilisations corporelles / incorporelles	616	641
Immobilisations financières	351 155	304 368
Stocks et Créances	11 484	9 334
VMP et disponible	12 029	11 081
Total actif/passif	375 284	325 424
Capitaux propres part Groupe	326 246	277 124
Intérêts minoritaires	8	8
Provisions pour risques et charges	6 470	6 519
Dettes financières	20 445	20 631
Autres dettes	22 115	21 142

Évolution des capitaux propres part du Groupe

La situation nette part du Groupe est passée de 277,1 millions d'euros fin 2015 à 326,2 millions d'euros fin 2016, soit une augmentation de 49,1 millions d'euros. Celle-ci résulte, d'une part, des dividendes versés en 2016 (<11,7> millions d'euros) et d'autre part du résultat de l'exercice (60,8 millions d'euros).

Financement

Sur l'exercice, la trésorerie du Groupe augmente de 0,9 million d'euros passant de 11,1 millions d'euros à fin 2015 à 12 millions d'euros fin 2016.

La variation de trésorerie s'explique notamment par :

- les flux nets concernant les investissements soit 24,2 millions d'euros dont <26,6> millions d'euros pour les acquisitions du portefeuille d'investissement, 43,2 millions d'euros pour les cessions et remboursements et 7,6 millions d'euros pour les intérêts et dividendes encaissés;
- des avances financières pour <0,2> million d'euros;
- des revenus et charges liés à la trésorerie et au financement pour <0,4> million d'euros;
- les dividendes distribués pour <11,7> millions d'euros;
- les flux générés par les coûts d'exploitation et la fiscalité soit <10,9> millions d'euros.

En plus de la trésorerie dont il dispose, le Groupe IDI bénéficie d'une ouverture de crédit (sans affectation particulière) lui permettant de créer un effet de levier, utilisée à hauteur de 3 M€ au 31 décembre 2016.

Le groupe IDI dispose aussi d'une ligne de crédit de 30 M€, soumise à covenants, et utilisée à hauteur de 3 M€ au 31 décembre 2016.

Délais de paiement

Les montants dus à ses fournisseurs par l'IDI s'établissent à 3,97 millions d'euros contre 2,29 millions d'euros fin 2015. Sur ce montant :

- 3,93 millions d'euros correspond à des factures à recevoir contre 2,12 millions d'euros en 2015;
- 0,04 million d'euros correspond à des factures non échues contre 0,17 million d'euros en 2015.

Les délais de règlement des factures non échues sont conformes à la loi 2008.776 du 4 août 2008 dite loi LME.

2 / Les comptes sociaux

Bilan

a) À l'actif, fin 2016, les immobilisations corporelles sont de 0,7 million d'euros.

Les Immobilisations Financières (portefeuille titres) s'établissent en net à 219,9 millions d'euros.

La trésorerie s'élève à 17,8 millions d'euros; elle recouvre les disponibilités et les valeurs mobilières de placement (hors actions propres).

À cela s'ajoute 6,4 millions d'euros de créances.

b) Au passif, les capitaux propres, avant affectation du résultat, sont de 203,8 millions d'euros fin 2016, contre 211,6 millions d'euros fin 2015. Cette diminution de 7,8 millions d'euros correspond essentiellement au bénéfice de l'exercice 2016 (3,9 millions d'euros) diminué du dividende 2016 versé aux actionnaires de l'IDI (11,7 millions).

La provision pour risques est ramenée à 6,4 millions d'euros.

Quant aux dettes, elles s'établissent à 34,8 millions d'euros, dont essentiellement:

- 9,1 millions d'euros de titres restant à libérer concernant principalement la société IDI Emerging Markets,
- 20,3 millions d'euros de dettes financières principalement des emprunts auprès d'un établissement de crédit pour 6 millions d'euros et des avances financières pour 9,2 M€,
- 5,4 millions d'euros d'autres dettes (fournisseurs, créiteurs divers, etc.).

Résultat

L'exercice 2016 se solde par un bénéfice net de 3,9 millions d'euros. Il provient des éléments suivants.

Le résultat courant est positif de 1,2 million d'euros.

Le résultat d'exploitation est négatif de <11,9> millions d'euros (contre <8,8> millions en 2015), alors que le résultat financier est positif de 13,1 millions d'euros.

De son côté, le résultat exceptionnel est positif de 1,8 million d'euros. Il correspond essentiellement au résultat sur le portefeuille titres.

L'impôt sur les bénéfices après comptabilisation du résultat fiscal d'intégration est créditeur et s'élève à 0,9 million d'euros.

3 / Actif net réévalué

Méthode de calcul de l'actif net réévalué (ANR)

L'actif net réévalué (ANR) est le principal critère de référence pour une société de portefeuille comme l'IDI, qui applique les règles EVCA-AFIC. Il est déterminé en réévaluant le portefeuille d'investissements de l'IDI sur la base des méthodes suivantes:

Instruments de capitaux propres

a) Titres non cotés :

Dans les 12 mois suivant l'acquisition, la valeur retenue correspond au prix d'achat sauf événement significatif portant notamment sur la structure d'acquisition.

Après 12 mois de détention, la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital) est appliquée. IDI applique, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

b) Titres cotés:

Les titres cotés sont valorisés au dernier cours de Bourse de la période. Une décote peut être appliquée dans le cas où un bloc d'actions n'est pas immédiatement cessible. Cette décote est calculée le cas échéant sur la base des volumes d'échanges habituels de la valeur.

c) Parts de fonds d'investissement

Les parts des fonds d'investissement sont valorisées sur la base du dernier Actif Net Réévalué par part communiqué par le gestionnaire du fonds. Une décote comprise entre 5 et 50 % peut être appliquée pour les parts non liquides ou faisant l'objet de restrictions de négociabilité.

Instruments de dette et prêts

Les instruments de dette et prêts non cotés sont évalués en actualisant les flux futurs de trésorerie estimés. Les instruments de dette cotés sont valorisés sur la base du dernier cours disponible.

Évaluation des parts de l'Associé commandité

RAPPORT DE ASSOCIÉS EN FINANCE – 5 AVRIL 2017

Professeur Arnaud Jacquillat, 223 rue Saint Honoré, 75001 Paris

Associés en Finance est une société indépendante qui a une expérience de près de 30 ans dans les systèmes d'information, d'évaluation de sociétés et les modèles de valorisation.

« Les statuts de l'IDI (ci-après le « Groupe » ou la « Société ») prévoient une répartition prioritaire des bénéfices aux associés commandités dont le montant initial en juin 1990 était de 3 millions de francs (457 347 €).

Selon les statuts, ce montant est indexé tous les ans sur la base de la moyenne mensuelle des taux des obligations privées calculée sur les douze derniers mois (TMO). Il est prévu que ce dividende soit égal à 3 % du résultat consolidé avant impôt part du Groupe IDI si ce dernier calcul aboutit à un résultat supérieur. Cela a été le cas pour trois exercices : 2000, 2010 et pour le dernier exercice, 2016. Cette clause implique pour l'année 2016 une majoration de 9,1 % du dividende revenant à l'Associé Commandité par rapport au dividende minimal correspondant à l'indexation sur le TMO (soit un dividende du Commandité de 1 826 460 € au lieu de 1 673 943 € pour le dividende minimum indexé).

Sur demande de la Gérance de l'IDI, Associés en Finance procède à l'évaluation des parts de l'Associé Commandité, la valeur de cet élément financier étant l'une des composantes du calcul de l'actif net réévalué revenant aux actionnaires commanditaires de l'IDI. Cette évaluation porte sur les droits financiers liés à l'existence du dividende préceptuaire défini ci-dessus, mais ne valorise pas les droits conférés par le statut de Commandité sur la gouvernance de la Société ni les revenus associés à la fonction de Gérance de la Commandite.

Le présent document correspond à l'évaluation financière de ces parts de l'Associé Commandité au 31 décembre 2016. Pour rappel, cette valeur s'élevait au 31 décembre 2015 à 20,7 M€.

En conformité avec les méthodologies utilisées dans les rapports précédents d'Associés en Finance, cette évaluation est conduite, d'une part, du point de vue de l'actionnaire commanditaire, via la dilution des résultats liée à l'existence d'un dividende préceptuaire, et, d'autre part, du point de vue de l'Associé Commandité via la valeur financière de ses dividendes futurs.

Évaluation en dilution implicite (point de vue de l'actionnaire commanditaire)

Dans cette méthode, l'évaluation est conduite du point de vue de l'actionnaire commanditaire, qui subit une dilution du fait de l'existence d'un dividende préceptuaire revenant à l'Associé Commandité.

Cette dilution se calcule en rapprochant la valeur des dividendes de l'Associé Commandité de la totalité des dividendes et plus-values latentes.

En valeur actualisée à fin 1999, les actionnaires commanditaires ont reçu sur la période 2000 à 2016 des dividendes à hauteur de 70,5 M€, et bénéficient d'une plus-value latente de 42,1 M€, soit 112,6 M€ au total. Les dividendes de l'Associé Commandité s'élèvent sur une base comparable à 11,6 M€. Ces derniers représentent donc 9,3 % de la rentabilité globale (11,6 M€ divisés par 11,6 M€ plus 112,6 M€).

La valeur des parts de l'Associé Commandité s'élève donc selon cette méthode à 30,1 M€ (correspondant à 9,3 % de 323,1 M€, montant de l'ANR 2016 communiqué par IDI dont est déduit le dividende revenant à l'Associé Commandité).

Évaluation par les flux prévisionnels (point de vue de l'Associé commandité)

Dans cette méthode, la valorisation est menée du point de vue de l'Associé Commandité en considérant la valeur financière de ses dividendes futurs.

Elle repose, d'une part, sur l'hypothèse de dividendes futurs croissant à un rythme conforme au taux d'indexation des dernières années, et, d'autre part, sur l'utilisation d'un taux d'actualisation cohérent avec le risque encouru par l'Associé Commandité.

Taux d'actualisation

Du point de vue de l'Associé Commandité, responsable sur ses biens propres d'une société de capital investissement, le taux de rentabilité exigé, c'est-à-dire le taux d'actualisation de ses dividendes prioritaires espérés, doit tenir compte du coût du capital de l'IDI.

Celui-ci est déterminé à partir du modèle Trival® d'Associés en Finance. Dans ce modèle, le coût des fonds propres prend en compte, pour chaque société, l'ensemble des risques subis par les actionnaires et est aussi fonction de la taille et liquidité en bourse de la société.

Compte tenu de ces éléments d'analyse, et sur la base de la moyenne calculée au cours du quatrième trimestre 2016 des paramètres de

marché issus du modèle Trival, le coût du capital de l'IDI se décompose de la manière suivante :

Tableau 1 : Coût des fonds propres à fin décembre 2016

	Paramètre de marché (Moyenne 3 mois à fin 2016)	Paramètres IDI
Prime de risque au sein des actions	7,29 %	8,16 % = (7,29 % * 1,12)
Prime d'illiquidité au sein des actions	1,46 %	2,77 % = (1,46 % * 1,9)
Résidu	(1,57 %)	(1,57 %)
Coûts des fonds propres après impôt	7,18 %	9,36 %

Source : Associés en Finance

Ce taux de 9,36 % pour IDI se compare à un taux de 7,18 % pour l'ensemble du marché actions de la zone euro sur la même période.

Valeur des flux prévisionnels

La valeur future des dividendes préciputaires pour l'Associé Commandité est fonction, selon la formule classique dite de « Gordon Shapiro », de leur croissance attendue et du taux d'actualisation. La croissance attendue doit tenir compte du dividende minimal indexé (soit une indexation au titre de 2016 de 0,71 % et de 1,53 % en moyenne sur les quatre dernières années entre 2013 et 2016), mais aussi du fait que des dividendes complémentaires peuvent être versés en fonction du niveau de résultat atteint par IDI¹. La mise en œuvre du dividende complémentaire pour les exercices 2000, 2010 et 2016 a conduit à un dividende préciputaire réellement payé supérieur de 3,3 % au dividende minimal indexé, en moyenne depuis 1991.

De ce fait, la valeur du droit au dividende préciputaire est égale au quotient entre le dividende 2016, majoré de 0,71 % au titre de l'indexation 2016, après prise en compte d'une majoration sur le long terme de 3,3 % liée au dividende complémentaire, et la différence entre 9,59 % et 1,53 % (soit la différence entre le taux d'actualisation et le taux d'indexation). Ce calcul aboutit à une valeur de 22,2 M€. Ce résultat concerne néanmoins un droit sur des flux futurs qui n'est ni arbitrageable sur le marché, ni cessible sauf circonstances exceptionnelles. Une décote doit donc être appliquée par référence à celle pratiquée sur les actifs réputés peu liquides, qui est ici retenue à 20 %. La valeur obtenue après décote s'établit alors à 17,8 M€.

(1) Comme rappelé dans le paragraphe I, et conformément aux statuts d'IDI, le dividende de l'Associé Commandité est égal à 3 % du résultat consolidé avant impôt part du Groupe si ce dernier calcul aboutit à un résultat supérieur au dividende minimal indexé sur le TMO.

à la valorisation de 20,7 M€ obtenue à fin décembre 2015. Cette progression est inférieure à la variation en 2016 de 22,0 % de l'ANR revenant aux actionnaires Commanditaires (calculé ici en corrigeant de la distribution en 2016 d'un montant de 1,40 € par action). »

Le responsable du document de référence atteste que le rapport d'expert établi par Associés en Finance a été fidèlement reproduit, à l'exception des Annexes qui sont composées de calculs complexes. Aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

Associés en Finance a donné son accord à l'IDI pour que son rapport soit reproduit. Associés en Finance n'a aucun intérêt important dans IDI.

Évolution de l'ANR par action

Sur les bases présentées ci-dessus, l'actif net réévalué (ANR) de l'IDI à fin 2016 estimé à 324,92 millions d'euros, est réparti entre :

Part des commandités	23,96
Part des commanditaires	300,96

La valeur de l'ANR par action a donc été calculée sur 7 175 710 actions soit :

7 221 562	actions existantes à fin 2016
45 852	actions propres à fin 2016

7 175 710

L'ANR par action à fin 2016 est ainsi de 41,94 euros. Cet ANR se compare à celui de fin décembre 2015 (35,56 euros) diminué du dividende 2015 (1,40 euro), soit 34,16 euros, ce qui fait donc ressortir une croissance de 22,77 % sur la période.

Conclusion

Les travaux menés par Associés en Finance ont pour objet de valoriser les droits financiers de l'Associé Commandité de l'IDI liés à l'existence d'un dividende préciputaire. Ils ne portent pas sur l'évaluation des droits conférés par le statut de Commandité sur la gouvernance de la Société ni sur les revenus associés à la fonction de Gérance de la Commandite.

Les deux approches mises en œuvre, la première, factuelle et historique, la seconde, prospective, indiquent une fourchette de valeur de ces droits financiers de 17,8 M€ à 30,1 M€. Nous retenons comme valeur à fin décembre 2016 le milieu de cette fourchette, soit 23,96 M€. Cette valeur est en progression de 15,7 % par rapport

4 / Affectation du résultat 2016

Nous vous rappelons que l'actionnaire commandité de votre Société (Ancelle et Associés) se voit attribuer, suivant l'article 36 des statuts de l'IDI, un montant égal à 3% du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 0,457 million d'euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement chaque 1^{er} janvier en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé.

C'est ce montant minimum, porté ainsi à 1 673 943 euros à compter du 1^{er} janvier 2016, qui s'applique au titre de l'exercice 2016. Un

complément de 152 517 euros sera ajouté à ce montant pour atteindre 3% du bénéfice annuel consolidé avant impôt (par du Groupe).

Par ailleurs, il est proposé de distribuer aux actionnaires commanditaires (étant précisé que les dividendes attribués aux actions qui seront en autocontrôle au moment de la distribution seront annulés) un dividende de 1,60 euro par action (contre 1,40 euro en 2015). Le dividende représente 3,80% de l'actif net réévalué (ANR) par action à fin 2016. ⁽¹⁾

(1) Dividendes éligibles à l'abattement de 40% pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat social bénéficiaire de l'exercice 2016 comme suit (en euros) :

Report à nouveau	11 914 687
Bénéfice net de l'exercice	3 875 982
Soit un solde disponible de	15 790 669
Ce bénéfice sera réparti de la façon suivante:	
Dotation à la réserve légale	entièrement dotée
Dividende à l'Associé commandité (article 36 des statuts)	1 826 460
Dividende aux actionnaires commanditaires	11 554 499
Report à nouveau	2 409 710
Total égal au disponible	15 790 669

Ce dividende sera mis en paiement après le 3 juillet 2017. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40% pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

Il est rappelé les dividendes distribués aux actionnaires commanditaires au cours des trois exercices précédents:

Exercice (en euros)	Dividende
2013	4,00 ^(a)
2014	2,85 ^(b)
2015	1,40
(a) Dont 1,15 euro de dividende ordinaire et 2,85 euros de dividende exceptionnel.	
(b) Dont 1,25 euro de dividende ordinaire et 1,60 euro de dividende exceptionnel.	

5 / Perspectives financières

L'IDI affiche une nouvelle fois une croissance de son ANR (+22,77%). De nombreuses opportunités sont étudiées par l'équipe d'investissement.

Les efforts engagés pour réduire la décote du titre par rapport à l'ANR et accroître sa liquidité se poursuivent.

Après avoir versé un dividende de 1,40 euro par action au titre de l'exercice 2015, le Groupe, en proposant un dividende à 1,60 euro par action au titre de 2016, maintient un dividende ordinaire représentant plus de 3% de l'ANR en ligne avec ses objectifs, et comme en 2015, proche de 4%.

6 / Événements significatifs récents

Au cours du premier trimestre 2017, la valeur des actifs n'a pas marqué d'évolution significative. L'ANR au 31 mars 2017 s'établit à 42,84 euros par action (chiffre non audité par les Commissaires aux comptes). À la connaissance de l'IDI, depuis le 31 décembre 2016, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine d'IDI ou du Groupe IDI.

En février 2017, IDI a acquis 40% de la société HEA Expertise, spécialiste des services administratifs et financiers à destination des TPE/PME en France, au business model complètement digitalisé.

04

COMPTES CONSOLIDÉS

1 / BILAN CONSOLIDÉ
— 68

2 / COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
— 69

3 / TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE
CONSOLIDÉS
— 70

4 / TABLEAU DE VARIATION
DES CAPITAUX PROPRES
— 71

5 / ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
— 72

6 / RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
— 87

1 / Bilan consolidé

ACTIF

ACTIF	Note	31/12/16	31/12/15
Immobilisations incorporelles		0	0
Immobilisations corporelles		616	641
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.1	351 155	304 368
Autres actifs non courants	4.3	4 754	4 574
Actifs non courants		356 525	309 583
Créances courantes	4.3	6 730	4 760
Valeurs mobilières de placement	4.2	436	628
Disponibilités	4.2	11 593	10 453
Actifs courants		18 759	15 841
Total actif		375 284	325 424

PASSIF

PASSIF		31/12/16	31/12/15
Capital social	4.5	51 273	51 273
Primes		131 427	131 427
Réserves		82 730	61 885
Résultat de l'exercice		60 816	32 539
Capitaux propres part groupe		326 246	277 124
Intérêts minoritaires		8	8
Capitaux propres consolidés		326 254	277 132
Provisions pour risques et charges	4.6	6 470	6 519
Dette financière non courante		20 415	20 601
Autres passifs non courants	4.4	14 032	13 249
Passifs non courants		40 917	40 369
Dette financière courante		30	30
Dettes d'exploitation et autres passifs courants	4.4	8 084	7 893
Passifs courants		8 114	7 923
Total passif		375 284	325 424

2 / Compte de résultat consolidé

	Note	31/12/16	31/12/15
Variations de juste valeur		59 817	24 739
Plus-values (moins-values) sur cessions de la période		2 898	1 458
Dividendes		9 678	20 444
Intérêts		397	639
Résultat des activités d'investissement	4.8	72 790	47 280
Autres produits		349	826
Charges de personnel		-2 157	-1 702
Impôts et taxes		-351	-98
Achats et charges externes		-4 859	-3 677
Autres charges		-4 866	-4 079
Dotations aux amortissements et provisions		-38	-35
Dotations aux provisions pour risques et charges		185	-1 046
Autres produits et charges de l'activité ordinaire		-11 737	-9 811
Résultat opérationnel		61 053	37 469
Produits de trésorerie (Charges de financement)		-399	-392
Différences de change		228	469
Résultat avant impôt		60 882	37 546
Part groupe		60 882	37 546
Part minoritaire		0	0
Impôt courant et différé	4.9	-66	-5 007
Résultat net		60 816	32 539
Part groupe		60 816	32 539
Part minoritaire		0	0
Résultat net de base par action part du groupe	4.5	8,48	4,53
Résultat net dilué par action part du groupe	4.5	8,48	4,53
Résultat global		60 816	32 539
Part groupe		60 816	32 539
Part minoritaire		0	0
Résultat global de base par action part du groupe	4.5	8,48	4,53
Résultat global dilué par action part du groupe	4.5	8,48	4,53

3 / Tableau des flux de trésorerie consolidés

	Note	31/12/16	31/12/15
Résultat net		60 816	32 539
Dotations aux amortissements et provisions		-147	1 081
Variation de valeur	4.8	-59 817	-24 739
Plus-values (Moins-values)	4.8	-2 898	-1 458
Dividendes	4.8	-9 678	-20 444
Produits d'intérêts	4.8	-397	-639
Produits (charges) de trésorerie		399	392
Impôt	4.9	66	5 007
Var. BFR		738	-2 170
Impôt - Intégration fiscale		0	0
Flux d'exploitation		-10 918	-10 431
Cessions et remboursements		43 193	83 043
Acquisitions (actifs financiers)		-26 681	-90 046
Acquisitions (immobilisations corporelles et incorporelles)		-9	-9
Dividendes	4.8	7 481	12 533
Intérêts		187	104
Flux d'investissement		24 171	5 624
Revenus (charges) liés à la trésorerie (au financement)		-399	-392
Dividendes versés		-11 702	-10 596
Auto contrôle		7	-7
Mouvement net dette financière		-9 000	15 000
Comptes courants d'associés		8 789	2 454
Flux de financement		-12 305	6 459
Total des flux de la période		948	1 652
Trésorerie et équivalent de trésorerie - Ouverture	4.2	11 081	9 429
Trésorerie et équivalent de trésorerie - Clôture	4.2	12 029	11 081

4 / Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2014	51 273	131 427	38 777	33 711	255 188	8	255 196
Résultat de la période				32 539	32 539		32 539
Distribution de dividendes							
commanditaires			-8 972		-8 972		-8 972
commandités			-1 624		-1 624		-1 624
Mise en réserves			33 711	-33 711	0		0
Augmentation / réduction de capital					0		0
Variation auto contrôle			-7		-7		-7
Capitaux propres au 31 décembre 2015	51 273	131 427	61 885	32 539	277 124	8	277 132
Résultat de la période				60 816	60 816		60 816
Distribution de dividendes							
commanditaires			-10 046		-10 046		-10 046
commandités			-1 656		-1 656		-1 656
Mise en réserves			32 539	-32 539	0		0
Augmentation / réduction de capital					0		0
Variation auto contrôle			7		7		7
Capitaux propres au 31 Décembre 2016	51 273	131 427	82 730	60 816	326 246	8	326 254

5 / Annexe aux comptes consolidés

1 / Base de préparation des comptes consolidés

1.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2016 et disponible sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

La publication des comptes a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 19 avril 2017.

1.2. ÉVOLUTIONS DU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Normes, interprétations et amendements aux normes d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2016

- Amendement IAS 16 et IAS 38 : « Clarification des méthodes d'amortissement acceptables » ;
- Amendement IAS 1 : « Présentation des états financiers : informations pertinentes » ;
- Amendement IFRS 11 : « Acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe » ;
- Améliorations annuelles des IFRS 2012-2014.

Ces amendements et interprétations n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2016.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés par l'IASB et endossés par l'Union européenne, mais dont l'application n'est pas encore obligatoire au 31 décembre 2016

- IFRS 15 et amendement IFRS 15 : « Produits provenant de contrats avec les clients » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers ».

Ces normes et interprétations n'ont pas été appliquées par anticipation. L'incidence sur les états financiers de ces autres textes est en cours d'analyse. Le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative sur les comptes.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés par l'IASB mais non encore endossés par l'Union européenne

- IFRS 16 « contrats de location » ;
- Amendement IAS 7 : « États de flux de trésorerie - informations à communiquer » ;
- Amendement IFRS 2 : « Classification et évaluation de paiements sur base d'actions » ;

- Amendement IAS 12 : « Reconnaissance des actifs d'impôts différés au titre des pertes latentes » ;
- Amendement IFRS 10 et IAS 28 : « Vente ou apports d'actifs ou d'activité à une société mise en équivalence ».

L'incidence sur les états financiers des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2016 et non encore en vigueur dans l'Union européenne est en cours d'analyse.

1.3. ESTIMATIONS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces hypothèses concernent principalement la valorisation en juste valeur des titres non cotés selon leur valeur de marché.

2 / Méthodes comptables

2.1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le Groupe applique la norme IFRS 10, qui prévoit qu'une société, dès lors qu'elle répond à la définition d'entité d'investissement, ne consolide pas ses filiales, à l'exception des filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement.

Entité d'investissement

La société IDI a déterminé qu'elle est une entité d'investissement au sens de la norme IFRS 10 et répond aux trois critères essentiels fixés par la norme dans la mesure où l'IDI :

- utilise les fonds de ses investisseurs en vue de leur fournir des services de gestion d'investissement ;
 - réalise des investissements dans le but d'obtenir des rendements sous forme de plus-value en capital ou de revenus d'investissement ;
 - suit la performance de ses investissements en les évaluant à la juste valeur.
- En outre, la société présente l'ensemble des caractéristiques types d'une entité d'investissement telles que définies par IFRS 10 à l'exception de l'absence au capital d'investisseurs liés :
- elle a plus d'un investissement ;
 - elle a plus d'un investisseur ;
 - elle détient des droits de propriété sous forme de titres de capitaux propres.
- La présence d'un investisseur lié au capital ne remet pas en cause le statut d'entité d'investissement de l'IDI. Le lien entre l'IDI et son actionnaire principal, la société Ancelle et Associés, n'a pas d'incidence sur la nature financière des revenus de l'IDI dans la mesure où la société Ancelle et Associés est un investisseur financier et est elle-même une entité d'investissement.

Exception à la consolidation

Conformément à son statut d'entité d'investissement, l'IDI ne consolide pas ses filiales et n'applique pas IFRS 3 lorsqu'elle obtient le contrôle d'une autre entité. Les participations dans ses filiales sont évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IAS 39.

Il existe une exception à ce traitement pour les filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement de l'IDI. Ces filiales sont consolidées et lors de leur acquisition, les dispositions d'IFRS 3 s'appliquent.

Les participations dans lesquelles l'IDI détient une influence notable ou un contrôle conjoint sont également évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IAS 39.

Au 31 décembre 2016 comme au 31 décembre 2015, seules les filiales IDI Services et GIE Matignon qui fournissent des services liés aux activités d'investissement de l'IDI, font l'objet d'une consolidation par intégration globale dans les comptes consolidés. Le périmètre de consolidation et son évolution sont présentés dans la note 3. L'ensemble des filiales non consolidées de l'IDI sont présentées dans la note 5.11.

2.2. PRÉSENTATION

Afin de faciliter la lecture et la compréhension du portefeuille d'investissements de l'IDI ainsi que de sa performance, le Groupe a décidé d'appliquer la norme IFRS 10.

Les dispositions de la norme IFRS 10 relatives aux entités d'investissement répondent spécifiquement aux besoins de reporting financier des acteurs du capital investissement. L'objectif de leur application anticipée est de fournir au lecteur des états financiers une information financière en juste valeur pour l'ensemble du portefeuille d'actifs financiers de l'IDI, en adéquation avec l'activité de capital-investissement du Groupe.

L'une des principales modifications introduites par la norme porte sur la comptabilisation des entités contrôlées par des entités d'investissement. Celles-ci sont évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net à l'exception des filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement. Avant l'application de la norme, les entités contrôlées faisaient l'objet d'une consolidation par intégration globale.

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les durées retenues sont les suivantes :

- agencements, aménagements, installations : 10 ans ;
- mobilier et autres immobilisations corporelles : 3 à 5 ans.

2.4. INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

Classification

L'IDI classe l'ensemble des instruments financiers acquis ou souscrits dans le cadre de son activité de capital-investissement ainsi que les placements de trésorerie ne répondant pas à la définition d'équivalent de trésorerie selon IAS 7, en instruments financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le résultat.

Il s'agit d'actifs dont la gestion et le suivi de l'évaluation de la performance se font à la juste valeur en adéquation avec l'activité de capital-investissement de l'IDI.

À ce titre, certains actifs, bien que répondant à la définition de prêt font l'objet d'un classement lors de leur comptabilisation initiale dans la catégorie d'instruments financiers à la juste valeur par le résultat. C'est notamment le cas de certains comptes courants octroyés à des participations dans lesquelles l'IDI a investi dans le cadre de son activité de capital investissement.

Conformément à IFRS 7, au sein de cette catégorie l'IDI regroupe ses instruments financiers par classes d'instruments similaires :

Private Equity Europe

Cette classe englobe essentiellement les investissements en fonds propres dans des sociétés françaises et européennes.

Private Equity Pays Emergents

Cette classe englobe les investissements en fonds propres dans des sociétés des pays émergents notamment au travers de la société IDI Emerging Markets.

Actifs liquides

Cette classe englobe les placements financiers liquides qui ne répondent pas à la définition d'équivalent de trésorerie selon IAS 7. Elle regroupe essentiellement des placements en actions et obligations cotées détenues en direct ou au travers de fonds.

Valorisation

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Les coûts de transactions sont enregistrés en résultat. À chaque arrêté, les instruments financiers à la juste valeur par le résultat font l'objet d'une analyse ligne à ligne afin de déterminer leur juste valeur à cette date. La variation de valeur est portée au compte de résultat conformément à IAS 39.

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Instruments de capitaux propres

a. Titres non cotés :

Dans les 12 mois suivant l'acquisition, la valeur retenue correspond au prix d'achat sauf événement significatif portant notamment sur la structure d'acquisition ;

Après 12 mois de détention, la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital) est appliquée. IDI applique, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

b. Titres cotés :

Les titres cotés sont valorisés au dernier cours de Bourse de la période sans décote.

c. Parts de fonds d'investissement

Les parts de fonds d'investissement sont valorisées sur la base du dernier Actif Net Réévalué par part communiqué par le gestionnaire du fonds. Une décote comprise entre 5 et 50 % peut être appliquée pour les parts non liquides ou faisant l'objet de restrictions de négociabilité.

Instruments de dette et prêts

Les instruments de dette et prêts non cotés sont évalués en actualisant les flux futurs de trésorerie estimés. Les instruments de dette cotés sont valorisés sur la base du dernier cours disponible.

En fonction des données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur, le Groupe classe ses instruments financiers selon 3 niveaux hiérarchiques présentés dans la note 5.3.

2.5. CRÉANCES

Les créances sont enregistrées initialement à leur juste valeur, puis évaluées au coût amorti diminué le cas échéant des provisions pour dépréciations.

Les créances sont ventilées au bilan en :

- créances non courantes pour la part exigible à plus d'un an ;
- créances courantes pour la part remboursable à moins d'un an.

2.6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les liquidités et les dépôts bancaires à vue. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires figurent en passifs courants dans les dettes financières.

2.7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées :

- lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- s'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Figurent au passif du bilan des provisions destinées à couvrir des risques identifiés, appréciés au cas par cas, liés aux activités des sociétés consolidées.

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent essentiellement les indemnités de fin de carrière.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », leur évaluation est effectuée annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées et en appliquant un prorata à l'ancienneté.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux de rendement des obligations privées européennes de première catégorie dont les échéances sont approximativement égales à celles des obligations du Groupe.

Les écarts actuariels issus des évaluations sont comptabilisés immédiatement en résultat de la période.

La provision pour indemnités de départ en retraite a été calculée sur la base des hypothèses suivantes :

- ratio de stabilité : 100 % ;
- taux d'augmentation des salaires : 2 % ;
- taux d'actualisation : 1,31 % ;
- âge de départ à la retraite : 70 ans.

Les paiements fondés sur des actions comprennent deux plans d'attribution d'actions gratuites au profit de certains salariés.

Conformément à la norme IFRS2 « Traitement et acquisition des droits », leur évaluation est effectuée annuellement selon les critères suivants :

- Plan du 29 juillet 2016
- Paramètres :
 - cours de clôture au jour de l'attribution : 25,51 euros
 - taux de distribution estimé : 5 %
 - marge de prêt emprunt du titre IDI : en l'absence de marché le taux retenu est de 5 %
- Estimation
 - valeur de l'instrument : 21,87 euros
 - nombre d'instruments : 12 000
 - valeur du plan : 262 400 euros
- Plan du 30 décembre 2016 (avec conditions de co-investissement et de performance)
- Paramètres :
 - cours de clôture au jour de l'attribution : 26,00 euros
 - taux de distribution estimé : 5 %
 - marge de prêt emprunt du titre IDI : en l'absence de marché le taux retenu est de 5 %
 - dernier ANR connu : 35,58 euros par action
 - Sur la base d'un historique remontant à 2 000 sans retraitement des dividendes
 - Tendance de l'ANR : 2,7 %
 - Volatilité de l'ANR : 13,01 %

- Estimation
 - valeur de l'instrument : 16,92 euros
 - nombre d'actions co-investies : 40 000
 - espérance du multiplicateur : 0,125
 - nombre d'actions acquises : 5 000
 - valeur initiale du plan : 86 000,00 euros

2.8. EMPRUNTS

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur d'origine, diminuée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

À chaque clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont ventilés au bilan en :

- dettes financières non courantes pour la part exigible à plus d'un an ;
- dettes financières courantes pour la part remboursable à moins d'un an.

2.9. DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES PASSIFS

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrées initialement à leur juste valeur puis évaluées au coût amorti.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont ventilés au bilan en :

- passifs non courants pour la part exigible à plus d'un an ;
- passifs courants pour la part remboursable à moins d'un an.

Les dettes sur immobilisations sont classées en autres passifs et correspondent aux engagements du Groupe à répondre à des appels de capital sur des souscriptions non appelées à la date de clôture.

2.10. RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

L'ensemble des plus et moins-values en capital réalisées ou latentes ainsi que les revenus d'investissement du portefeuille d'investissement de l'IDI sont présentés dans le résultat opérationnel sous la dénomination de résultat des activités d'investissement.

Plus-values (moins-values) sur actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Les plus ou moins-values réalisées à l'occasion de la cession d'actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrées dans le résultat des activités d'investissement. Cet élément correspond à la différence de valeur entre le prix de cession de l'actif et sa juste valeur dans les comptes à l'ouverture de la période.

Variation de juste valeur

Les variations de valeur latentes des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrées dans le résultat des activités d'investissement. Cet élément correspond à la différence de valeur entre la juste valeur de l'actif dans les comptes à la clôture de la période et sa juste valeur à l'ouverture.

Dividendes

Les dividendes issus des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrés dans le résultat des activités d'investissement. Ils sont reconnus en résultat lorsque le droit d'obtenir le paiement est acquis.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts issus des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrés dans le résultat des activités d'investissement. Ils sont reconnus en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif sauf lorsqu'il est incertain que les intérêts seront reçus.

2.11. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat comprend l'impôt à payer au titre de la période et l'impôt différé.

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en application de la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité et qu'ils ont des échéances de reversement identiques.

2.12. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé conformément à la norme IAS 33 – Résultat par action. Le résultat net par action dilué est calculé en ajustant le résultat net part du Groupe et le nombre d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options ouverts à la date de clôture.

2.13. ACTIONS PROPRES

Les titres en autocontrôle quelle que soit leur destination sont éliminés lors de la consolidation par les capitaux propres.

Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

3 / Périmètre de consolidation

Le périmètre au 31 décembre 2016 comprend les sociétés suivantes :

Sociétés intégrées globalement	Pays	Pourcentage d'intérêts au 31/12/2016	Pourcentage d'intérêts au 31/12/2015
IDI	France	Mère	Mère
GIE MATIGNON I8	France	90,0	90,0
IDI SERVICES	France	100,0	100,0

L'ensemble des filiales non consolidées de l'IDI est présenté dans la note 5.11.

4 / Notes explicatives

4.1. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

La valeur estimative du portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par le résultat au 31 décembre 2016 a été déterminée conformément aux règles du Groupe en matière d'évaluation. Celles-ci sont

présentées dans la note 2.4 de la présente annexe. La répartition des actifs financiers selon leur niveau de juste valeur est présentée dans la note 5.3.

L'évolution du portefeuille d'investissements du Groupe est présentée ci-dessous selon les différentes classes d'actifs.

	Total	PE Europe	PE Emergents	Actifs liquides	Autres
Valeur nette fin 2014	288 700	163 849	63 352	56 665	4 834
Acquisitions	91 926	23 894	6 417	60 107	1 508
Cessions et remboursements	-101 015	-39 885	-8 379	-51 920	-831
Variation des intérêts	14	-13	27		
Variation de valeurs	24 739	13 218	8 482	3 292	-253
Valeur nette fin 2015	304 368	161 066	69 902	68 145	5 256
Acquisitions	27 429	1 133	1 007	25 289	0
Cessions et remboursements	-40 476	-2 662	-3 455	-33 285	-1 074
Variation des intérêts	17	-5	22		
Variation de valeurs	59 817	59 257	-1 115	4 188	-2 513
Valeur nette fin 2016	351 155	218 790	66 362	64 334	1 669

Les acquisitions en *private equity* Europe réalisées en direct par l'IDI correspondent essentiellement à un versement complémentaire dans la société Fidinav (acquisition de navires spécialisés dans le transport de vrac sec). Les acquisitions en *private equity* Emergents concernent principalement des versements complémentaires dans IDI Emerging Markets. Les autres investissements dans cette classe d'actifs ont été réalisés au travers de la holding ADFI5 qui porte certaines participations minoritaires de l'IDI et concernent principalement une prise de participation dans The Dubbing Brothers Company (acteur majeur du doublage pour le cinéma et la télévision en France et en Europe, qui offre aussi des prestations de sous-titrage, d'audiodescription et de laboratoire vidéo). Les autres acquisitions et cessions concernent essentiellement des placements dans des actifs liquides et notamment dans des fonds de gestion alternative.

En ce qui concerne les cessions et remboursements en *private equity* Europe, les montants reflètent principalement, le remboursement partiel du prêt de la société ADFI5 vis-à-vis de l'IDI (suite notamment à la cession d'Acteon (matériel dentaire).

Les autres cessions et remboursements correspondent principalement à des réductions de capital de la société IDI Emerging Markets.

Les variations de valeurs en *private equity* Europe reflètent principalement la revalorisation des principales participations (la société de gestion Idinvest Partners, Winnicare, Pennel et Flipo) et le complément de juste valeur des titres de participation des filiales non consolidées détenues par ADFI5, dont plusieurs participations significatives ont présenté de bonnes performances en 2016.

4.2. VALEURS, MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

	2016	2015
Équivalents de trésorerie	436	628
Trésorerie	11 593	10 453
Trésorerie et équivalent de trésorerie	12 029	11 081

Les équivalents de trésorerie sont composés de SICAV monétaires en euros.

4.3. AUTRES ACTIFS

	2016	2015
Garanties, cautions, séquestre	4 754	4 574
Créances non courantes	4 754	4 574
Actif d'impôt exigible	1 620	303
Comptes courants d'intégration fiscale	1 051	2 374
Autre	4 059	2 083
Créances courantes	6 730	4 760

4.4. AUTRES PASSIFS

	2016	2015
Dettes non courantes sur immobilisations	6 339	6 497
Dette financière non courante	6 025	15 000
Comptes courants	14 390	5 601
Impôts différés	7 693	6 752
Autres passifs non courants	34 447	33 850
Dettes d'exploitation	4 476	4 433
Dettes courantes sur immobilisations	2 717	2 786
Autre	921	704
Autres passifs courants	8 114	7 923

Les dettes financières s'établissent à 6 025 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et correspondent à l'utilisation partielle des deux lignes de crédit de l'IDI.

La première ligne est de 15 millions d'euros, dont 3 millions d'euros étaient utilisés au 31 décembre 2016. La totalité de la ligne était utilisée au 31 décembre 2015.

L'IDI dispose, depuis mai 2016 d'une seconde ligne de crédit de 30 millions d'euros, soumises à des covenants et utilisée à hauteur de 3 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les conditions de cet emprunt sont les suivantes :

- durée 3 ans (échéance : 25 mai 2019) avec possibilité de prorogation de deux fois un an (sous conditions de respect de ratios)
- remboursement : in fine
- garantie : nantissement de 3 532 235 actions ADFI 5
- informations à fournir semestriellement pour les covenants :
 - ANR
 - Ratio : Dette Financière Brute/ANR
 - Actifs liquides, Disponibilités et VMP
 - Ratios de Couverture des Sûretés (valeurs des titres nantis/total des engagements)

4.5. CAPITAL ET ACTIONS POTENTIELLES

Capital social

Le capital de l'IDI s'élève à 51 273 090,20 euros. Il est divisé en 7 221 562 actions d'une valeur nominale de 7,10 euros entièrement libérées.

Actions d'autocontrôle

Les actions propres (45 852 à fin 2016) ont été éliminées en consolidation.

RÉSULTAT PAR ACTION

	2016	2015
Résultat net part du Groupe	60 816	32 539
Nombre d'actions en circulation	7 221 562	7 221 562
Neutralisation des actions propres	-45 852	-45 936
Nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice	7 175 710	7 175 626
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période hors éléments dilutifs	7 175 710	7 175 626
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période y compris éléments dilutifs	7 175 710	7 175 626
Résultat de base par action	8,48	4,53
Résultat dilué par action	8,48	4,53
Résultat global par action	8,48	4,53

Dividende

Le dividende au titre de l'exercice 2016 s'élève à 1,60 euro par action.

4.6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Total	Indemnités de fin de carrière	Plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés	Post cessions compléments de prix	Différends et litiges
Clôture au 31 décembre 2014	5 473	117		683	4 672
Dotations de la période	6 519	151		0	6 368
Reprises pour utilisation					
Reprises pour non utilisation	-5 473	-117		-683	-4 672
Clôture au 31 décembre 2015	6 519	151		0	6 368
Dotations de la période	6 470	228	137		6 105
Reprises pour utilisation					-620
Reprises pour non utilisation	-6 519	-151			-5 748
Clôture au 31 décembre 2016	6 470	228	137	0	6 105

Le montant provisionné au titre des différends et litiges correspond au risque lié au différend avec la banque Syz sur le remboursement du nominal et d'intérêts de parts de hedge funds et à des risques divers.

La provision pour risques postérieurs aux cessions est liée pour la totalité à un montant qui serait potentiellement dû en cas de mise en jeu des garanties d'actif et de passif négociées lors de la cession d'investissements.

Les modalités de calcul des provisions pour indemnités de fin de carrière et attribution d'actions gratuites aux salariés sont exposées dans le paragraphe 2.7. « Provisions pour risques et charges ».

4.7. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés passifs sont liés à l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs dégagés par la valorisation en valeur de marché du portefeuille d'investissement du Groupe.

En 2016, un impôt différé passif de 7 693 milliers d'euros a été constaté. En 2015, le montant de l'impôt différé passif était de 6 752 milliers d'euros.

4.8. RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Le résultat des activités d'investissement du Groupe est présenté ci-dessous selon les différentes classes d'actifs.

	Total	PE Europe	PE Emergents	Actifs liquides	Autres
2015					
Variations de juste valeur	24 739	13 218	8 482	3 292	-253
Plus-values	1 458	650	0	798	8
Dividendes	20 444	16 430	3 940	70	4
Intérêts	639	519	27	94	0
Résultat des activités d'investissement	47 280	30 817	12 449	4 254	-241
2016					
Variations de juste valeur	59 817	59 257	-1 115	4 188	-2 513
Plus-values	2 898	0	0	-283	3 181
Dividendes	9 678	2 020	7 328	326	4
Intérêts	397	280	23	94	0
Résultat des activités d'investissement	72 790	61 557	6 236	4 325	672

4.9. IMPÔTS

Intégration fiscale

L'IDI est intégré fiscalement avec des filiales détenues à plus de 95 % :
IDI Services et ADFI5.

En 2016, le gain net d'intégration fiscale s'est élevé à 888 milliers d'euros
contre 1 552 milliers d'euros en 2015.

Impôts

	2016	2015
Impôt exigible	-875	-564
Impôt différé	941	5 571
Total	66	5 007

La rationalisation de la charge d'impôt se détaille comme suit :

	Taux	Impôt 2016	Taux	Impôt 2015
Résultat avant impôt	0	60 882	0	37 546
Charge d'impôt effective	0,11 %	66	13,34 %	5 007
Différences permanentes	0,10 %	62	0,31 %	118
Différence entre le taux d'impôt de droit commun et le taux réduit d'impôt	35,68 %	21 725	30,83 %	11 577
Déficits de l'exercice non activés	0	0	0	0
Impôts différés	-1,55 %	-941	-14,84 %	-5 571
Résultat d'intégration fiscale	1,46 %	888	4,13 %	1 552
Contribution additionnelle	0 %	0	-0,02 %	-7
Autres	-2,48 %	-1 508	-0,43 %	-160
Charge d'impôt théorique	33,33 %	20 292	33,33 %	12 516

Au 31 décembre 2016, il n'y pas de report déficitaire ou de créance d'impôts reportable.

4.10. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à IFRS 8 «Secteurs opérationnels», les informations présentées sont basées sur le reporting interne du Groupe qui est établi par nature d'activités. Le reporting distingue trois activités correspondant aux activités d'investissement dans les principales classes d'actifs financiers du Groupe : *private equity* Europe, *private equity* Pays Emergents et Actifs Liquides. La colonne «Autres secteurs» correspond essentiellement aux autres actifs et aux divisions fonctionnelles du Groupe (services administratifs, gestion, etc.).

Private Equity Europe

Cette activité englobe essentiellement les activités d'investissement en fonds propres dans des sociétés françaises et européennes.

Private Equity Pays Emergents

Cette activité englobe les activités d'investissement en fonds propres dans des sociétés des pays émergents notamment au travers de la société IDI Emerging Markets.

Actifs liquides

Cette activité englobe les activités de gestion des actifs liquides et de la trésorerie.

L'ensemble de ces activités de gestion sont exercées depuis la France.

Le résultat 2015 par secteur opérationnel se détaille comme suit :

	Total	PE Europe	PE Emergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Variations de juste valeur	24 739	13 218	8 482	3 292	-253
Plus ou moins-values sur cessions de la période	1 458	650	0	798	8
Dividendes	20 444	16 430	3 940	70	4
Intérêts	639	519	27	94	0
Résultat des activités d'investissement	47 280	30 817	12 449	4 254	-241
Autres produits et charges de l'activité ordinaire	-9 811				-9 811
Autres produits et charges opérationnels	0				
Résultat opérationnel	37 469	30 817	12 449	4 254	-10 052
Produits de trésorerie (Charges de financement)	-392			-392	
Différences de change	469		0	469	
Résultat avant impôt	37 546	30 817	12 449	4 331	-10 052
Impôt courant et différé	-5 007	-1 250	-3 339	-183	-235
Résultat net	32 539	29 567	9 110	4 148	-10 287
Résultat global	32 539	29 567	9 110	4 148	-10 287

Le bilan au 31 décembre 2015 par secteur opérationnel est le suivant :

ACTIF	Total	PE Europe	PE Emergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations corporelles	641				641
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	304 368	161 066	69 902	68 145	5 254
Autres actifs non courants	4 574				4 574
Actifs non courants	309 583	161 066	69 902	68 145	10 469
Créances courantes	4 760				4 760
Valeurs mobilières de placement	628			628	
Disponibilités	10 453			10 453	
Actifs courants	15 841	0	0	11 081	4 760
Total actif	325 424	161 066	69 902	79 226	15 229

PASSIF	Total	PE Europe	PE Emergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Provisions pour risques et charges	6 519				6 519
Dette financière non courante	20 601	15 000			5 601
Autres passifs non courants	13 249	2 276	9 254	183	1 536
Passifs non courants	40 369	17 276	9 254	183	13 656
Dette financière courante	30			30	
Dettes d'exploitation et autres passifs courants	7 893	0	2 470		5 423
Passifs courants	7 923	0	2 470	30	5 423
Total passif	48 292	17 276	11 724	213	19 079

Le résultat 2016 par secteur opérationnel se détaille comme suit :

	Total	PE Europe	PE Emergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Variations de juste valeur	59 817	59 257	-1 115	4 188	-2 513
Plus ou moins-values sur cessions de la période	2 898	0	0	-283	3 181
Dividendes	9 678	2 020	7 328	326	4
Intérêts	397	280	23	94	0
Résultat des activités d'investissement	72 790	61 557	6 236	4 325	672
Autres produits et charges de l'activité ordinaire	-11 737				-11 737
Autres produits et charges opérationnels	0				
Résultat opérationnel	61 053	61 557	6 236	4 325	-11 065
Produits de trésorerie (Charges de financement)	-399			-399	
Différences de change	228		0	228	
Résultat avant impôt	60 882	61 557	6 236	4 154	-11 065
Impôt courant et différé	-66	-1 736	704	-707	1 673
Résultat net	60 816	59 821	6 940	3 447	-9 392
Résultat global	60 816	59 821	6 940	3 447	-9 392

Le bilan au 31 décembre 2016 par secteur opérationnel est le suivant :

ACTIF	Total	PE Europe	PE Emergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations corporelles	616				616
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	351 155	218 790	66 362	64 334	1 669
Autres actifs non courants	4 754				4 754
Actifs non courants	356 525	218 790	66 362	64 334	7 039
Créances courantes	6 730				6 730
Valeurs mobilières de placement	436			436	
Disponibilités	11 593			11 593	
Actifs courants	18 579	0	0	12 029	6 730
Total actif	375 284	218 790	66 362	76 363	13 769

PASSIF	Total	PE Europe	PE Emergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Provisions pour risques et charges	6 470				6 470
Dette financière non courante	20 415	6 025			14 390
Autres passifs non courants	14 032	4 436	8 706	890	0
Passifs non courants	40 917	10 461	8 706	890	20 860
Dette financière courante	30			30	
Dettes d'exploitation et autres passifs courants	8 084	182	2 535		5 367
Passifs courants	8 114	182	2 535	30	5 367
Total passif	49 031	10 643	11 241	920	26 227

5 / Autres informations

5.1. ANALYSE DU RISQUE FINANCIER

Risques de liquidités

Au 31 décembre 2016, la société est endettée à hauteur de 6 millions d'euros contre 15 millions au 31 décembre 2015. À fin 2016, le Groupe dispose d'une trésorerie de 12 millions d'euros. Par ailleurs, les actifs liquides classés en actifs financiers à la juste valeur représentent 64 millions d'euros et sont mobilisables rapidement.

L'IDI a utilisé, à hauteur de 3 millions d'euros, sa première ligne de crédit de 15 millions d'euros mobilisables en 48 heures et sans condition pour faire face aux besoins à court terme de liquidité et a utilisé à hauteur de 3 millions d'euros sa seconde ligne de crédit de 30 millions d'euros mobilisables sous 36 heures. Cet emprunt est soumis à de covenants dont les conditions sont décrites au paragraphe 4.4 de ce document.

Ces ressources sont significativement supérieures aux montants relatifs aux passifs et engagements courants et notamment aux engagements liés à des appels de capital.

Par ailleurs, plusieurs participations du Groupe ont recours à l'endettement comme source de financement. Le Groupe IDI est particulièrement attentif au respect par les sociétés dans lesquelles il a investi des covenants stipulés dans les contrats de financement. À cet effet, le Groupe IDI se tient informé de tout non-respect des covenants de la part de ses participations.

Risques de marché

Risques de change

Le Groupe est directement exposé au risque de change lorsqu'il réalise des investissements en devises (principalement USD) et/ou des achats et ventes à terme de devises. L'exposition nette directe aux devises est ajustée périodiquement en fonction de l'évolution et de la variation de la valeur des investissements concernés. À fin 2016, le groupe était directement exposé à l'USD. Une variation de 10% du taux EUR/USD pourrait avoir un impact de 8,3 millions d'euros.

Le Groupe est également indirectement exposé au risque de change à travers ses investissements dans la société IDI Emerging Markets ou dans des fonds de placements dont une part des actifs sous-jacents est libellée en monnaie locale (RMB, BRL, INR, etc.).

Risques de taux

Les placements en SICAV de trésorerie (0,4 million d'euros) sont indexés sur le taux du marché monétaire et ne supportent donc pas de risque en capital (SICAV détenant exclusivement des obligations d'États européens ou SICAV monétaires court terme, gérées par de grands établissements bancaires).

Les fonds communs de placement obligataires représentent 3,3 millions d'euros et ont des échéances sous-jacentes moyennes inférieures à un an et sont, par conséquent, peu exposés au risque de taux.

Les prêts et instruments de dette du portefeuille d'investissement représentent 9,9 millions d'euros et sont exigibles entre 1 et 5 ans. Il s'agit essentiellement de prêts à taux variables également peu exposés au risque de taux.

Les dettes financières courantes au 31 décembre 2016 sont constituées de découverts bancaires non significatifs.

Maturité	Inférieure à un an	Un à cinq ans	Supérieure à cinq ans
Actifs financiers	3 757	9 898	0
Passifs financiers	14 445	6 000	0
Position nette	-10 688	3 898	0

Risques de prix

Le Groupe IDI détient des titres cotés qui proviennent :

- soit de son activité de capital investissement : participations dans des sociétés non cotées dont les titres ont été introduits en bourse ou dans des sociétés déjà cotées ;
- soit dans son activité de placements financiers : acquisition d'actions cotées et de parts de fonds détenteurs d'actions cotées, ainsi qu'investissement dans des fonds de gestion alternative.

Le Groupe IDI est donc susceptible d'être affecté par une éventuelle évolution négative des cours de Bourse des valeurs cotées qu'elle détient dans son portefeuille, et ce à un double titre :

- par la baisse de son actif net à un moment donné ;
- par l'impact que cette baisse aura sur les plus-values ou moins-values réalisées lors des cessions en Bourse de ces valeurs par la Société.

Une variation de 10 % des cours de Bourse pourrait avoir un impact de 3,9 millions d'euros.

Une variation de 10 % des critères de valorisation des titres non cotés pourrait de son côté avoir un impact de 28,7 millions d'euros (en ne tenant pas compte des montants souscrits non libérés).

Les trois principales lignes du portefeuille d'investissement sont ADFI5, Idinvest Partners et Orca Développement et représentent ensemble 177,3 millions d'euros. La concentration du portefeuille est toutefois moindre dans la mesure où ADFI5, détenue à 100 % par l'IDI détient des participations en *private equity* minoritaires dans plus de 15 sociétés différentes.

Risques de crédit

L'IDI est principalement exposé au risque de crédit à travers les prêts octroyés à ses participations et au travers de certains placements financiers liquides (fonds monétaires et obligataires).

Les prêts et placements en fonds obligataires s'élèvent à 13,2 millions d'euros et sont constitués à hauteur de 4,9 millions d'euros par le prêt octroyé à la société ADFI5 détenue à 100 % par l'IDI. Les fonds obligataires sont constitués d'obligations notées.

« investment grade »

Le risque de crédit des prêts évalués à la juste valeur n'ayant pas évolué significativement en 2016, ces prêts n'ont pas été réévalués au cours de la période.

La trésorerie et équivalents de trésorerie qui s'élèvent à 12 millions d'euros sont déposés dans des établissements bancaires notés au minimum A+ ou placés sur des supports monétaires sans risque en capital.

L'impact du Brexit n'aura pas de conséquences majeures pour le Groupe IDI, les risques énoncés ci-dessus ne sont pas augmentés.

5.2. INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Pour les exercices clos au 31 décembre 2015 et 2016, l'analyse des instruments financiers par méthode de comptabilisation est la suivante :

	Total	Juste valeur par le résultat		Prêts et créances	Dettes au coût amorti
		Option Juste Valeur	Trading		
2015					
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	304 368	304 368			
Autres créances	9 334			9 334	
Valeurs mobilières de placement	628		628		
Disponibilités	10 453		10 453		
Total actifs financiers	324 783	304 368	11 081	9 334	0
Dettes financières	20 631				20 631
Autres dettes	21 142				21 142
Total passifs financiers	41 773	0	0	0	41 773
2016					
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	351 155	351 155			
Autres créances	11 484			11 484	
Valeurs mobilières de placement	436		436		
Disponibilités	11 593		11 593		
Total actifs financiers	374 668	351 155	12 029	11 484	0
Dettes financières	20 445				20 445
Autres dettes	22 116				22 116
Total passifs financiers	42 561	0	0	0	42 561

5.3. INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR NIVEAUX D'ÉVALUATION

Le tableau suivant présente conformément aux dispositions de l'amendement à IFRS 7, les actifs financiers du Groupe qui sont évalués à la juste valeur selon leur niveau de classification.

Les niveaux de classification sont définis comme suit :

- Niveau 1 : prix coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : prix coté sur un marché actif pour un instrument similaire, ou autre technique d'évaluation basée sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : technique d'évaluation incorporant des paramètres non observables.

	2016	2015
Niveau 1	68 359	72 388
Niveau 2	227 163	189 645
Niveau 3	55 633	42 334
Total	351 155	304 368

La réconciliation entre les soldes d'ouverture et de clôture des actifs de niveau 3 est présentée ci-dessous :

Niveau 3	
Valeur nette fin 2015	42 334
Acquisitions	0
Cessions et remboursements	0
Variation de valeurs	13 299
Valeur nette fin 2016	55 633

5.4. GESTION DU CAPITAL

Les principaux aspects de la gestion du capital sont exposés dans le document de référence sous la rubrique « Gestion du capital ». Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- accroissement de l'ANR sur longue période ;
- une amélioration de la liquidité de l'action IDI ;
- une réduction de la décote de holding ;
- un rendement de l'action représentant au moins 3 % de l'ANR par action.

S'agissant de la structure financière, l'IDI souhaite avoir un bilan équilibré avec un endettement net (dette financière déduction faite de la trésorerie disponible) inférieur à 25 % des fonds propres consolidés ; la trésorerie nette de la dette s'élève à environ 6 millions d'euros fin 2016.

5.5. DIFFÉRENDS ET LITIGES

Le Groupe IDI n'est pas engagé à ce jour dans des litiges ou différends susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière, l'activité ou les résultats de l'IDI.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'IDI a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée

susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et/ou du Groupe IDI.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel et annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix...) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est alors revu de façon qu'il soit tel qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

5.6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus

Les engagements reçus s'élèvent à 1 384 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 2 932 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Engagements donnés

	31/12/16	31/12/15
IDI		
Nantissement d'actions en garantie d'autorisations d'emprunts bancaires en euros	45 245	15 245
Prêts «Homme clé» - engagement de versement de 4 millions d'USD	1 384	2 932
Garantie de passif	28	58
Total des engagements donnés	46 657	18 235

D'autre part, un engagement a été donné à certains managers des participations de racheter leurs titres dans certains cas de départ.

5.7. EFFECTIF

Au 31 décembre 2016, l'effectif total des sociétés consolidées est de 13 personnes comme à fin 2015.

5.8. PARTIES LIÉES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de l'IDI et des filiales mentionnées dans la note 3.

IDI est détenue majoritairement par la société Ancelle et Associés.

Les transactions réalisées avec les parties liées correspondent à la rémunération versée en qualité de Gérant à la société Ancelle et Associés tel qu'indiqué ci-dessous.

L'IDI n'a pas consenti de prêt ni aucune garantie à ses dirigeants.

5.9. RÉMUNÉRATION DES ORGANES SOCIAUX

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit de l'IDI se sont élevés à 69 500 euros au titre de l'exercice 2016.

Au cours de l'exercice 2016, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant d'Ancelle et Associés, une somme de 4 796 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2016 (1 550 milliers d'euros), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2015 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2016 (114 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2016 (3 132 milliers d'euros), montant qui sera ajusté et versé après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2017.

Au cours de l'exercice 2017, l'IDI a versé à Ancelle et Associés en début d'année une somme de 1 576 milliers d'euros correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et reversera une somme d'environ 31 milliers d'euros correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultats 2016 après approbation des comptes 2016 par l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2016, ni IDI, ni les sociétés qu'elle contrôle n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne.

5.10. HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES ET AUX MEMBRES DE LEUR RÉSEAU

	B & A Audit				BCRH & Associés				Deloitte & Associés			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Émetteur ⁽¹⁾	32 847	33 576	100%	100%	13 520	0	100%	0%	77 531	82 889	94%	95%
Filiales intégrées globalement									4 693	4 624	6%	5%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
Émetteur												
Filiales intégrées globalement												
Sous-total	32 847	33 576	100%	100%	13 520	0	100%	0%	82 224	87 513	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)									5 200	5 200		
Sous-total												
TOTAL	32 847	33 576	100%	100%	13 520	0	100%	0%	87 424	92 713	100%	100%

(1) L'émetteur s'entend comme étant la société mère

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2016 et 2015, le Groupe n'a pas confié à ces Commissaires aux comptes ou aux membres de leur

réseau d'autres prestations de nature par exemple juridique, fiscale ou sociale.

5.11. FILIALES NON CONSOLIDÉES

Le tableau ci-dessous présente les filiales non consolidées du Groupe :

Sociétés contrôlées non consolidées	Pays	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2016	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2015
FINANCIERE BAGATELLE (ex: ADFI3)	France	92,3	92,3
ADFI 5	France	100	100
IDINVEST PARTNERS	France	47	47
IDI EMERGING MARKETS (compartiment I)	Luxembourg	46,3	46,3
IDI EMERGING MARKETS (compartiment II)	Luxembourg	35,1	35,1
IDI EM SAPPHIRE	Luxembourg	28,6	28,6
FIDINAV	Malte	33,2	50,7
WINNCARE	France	90	90
ORCA DEVELOPPEMENT (Pennel et Flipo)	France	63,3	64,9
DOMOSYS FINANCE (Mikit)	France	71,6	73

L'IDI n'a pas apporté ni ne s'est engagé à apporter un soutien financier ou autre à l'une de ses filiales non consolidées.

6 / Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Au cours du premier trimestre 2017, la valeur des actifs n'a pas marqué d'évolution significative. L'ANR au 31 mars 2017 s'établit à 42,84 euros par action (chiffre non audité par les Commissaires aux comptes). À la connaissance de l'IDI, depuis le 31 décembre 2016, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine d'IDI ou du Groupe IDI.

En février 2017, IDI a acquis 40% de la société HEA Expertise, spécialiste des services administratifs et financiers à destination des TPE/PME en France, au business model complètement digitalisé.

6 / Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société IDI, tels qu'ils sont présentés aux pages 67 à 86 ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Selon les normes IFRS en vigueur et comme indiqué dans les notes 2.4 et 4.1, votre société enregistre ses actifs financiers à la juste valeur. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques, à leur appréciation et à leur couverture ainsi que les éléments ayant conduit à la détermination des justes valeurs pour les principales lignes du portefeuille. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations ainsi que des évaluations qui en résultent ou de l'information financière communiquée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés
Frédéric Neige

BCRH & Associés
Paul Gauteur

05

COMPTES SOCIAUX

1 / BILAN AU 31 DÉCEMBRE

— **90**

2 / COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE

— **91**

3 / ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

— **92**

4 / RAPPORT DES COMMISSAIRES

AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

— **99**

5 / TABLEAU DES RÉSULTATS

DES 5 DERNIERS EXERCICES

— **100**

1 / Bilan au 31 décembre

ACTIF	2016		2015		2014
	Valeurs d'origine	Amortissements ou provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISE	241 156 016	20 461 940	220 694 076	231 780 461	241 533 917
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0	0	0
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles			0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 109 410	396 043	713 367	707 600	667 816
Autres immobilisations corporelles	1 109 410	396 043	713 367	707 600	667 816
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	240 046 607	20 065 898	219 980 709	231 072 861	240 866 101
Titres de participation	160 612 382	17 118 952	143 493 431	148 642 211	153 744 936
Créances rattachées aux participations	7 491 875	45 000	7 446 875	7 794 431	23 736 503
Autres titres	69 937 087	2 827 488	67 109 599	72 669 128	57 200 995
Créances rattachées aux autres titres	1 741 269	51 524	1 689 744	1 715 799	6 033 086
Autres prêts			0	0	0
Autres immobilisations financières			0	0	90
Intérêts courus sur immobilisations financières	263 993	22 933	241 060	251 292	150 491
ACTIF CIRCULANT	24 265 233	0	24 265 233	21 137 265	15 000 828
CRÉANCES	6 419 303	0	6 419 303	4 654 311	886 644
Avances et acomptes versés	2 304		2 304	3 364	4 320
Créances clients et comptes rattachés			0	0	0
Autres créances	6 416 999		6 416 999	4 650 947	882 324
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	1 954 615	0	1 954 615	2 183 179	8 136 055
Valeurs mobilières de placement	1 924 050		1 924 050	2 152 614	8 105 490
Intérêts courus	30 565		30 565	30 565	30 565
DISPONIBILITÉS	15 891 316	0	15 891 316	14 299 774	5 978 129
Disponibilités	15 891 316		15 891 316	14 299 774	5 978 129
Intérêts courus			0	0	0
COMPTES DE RÉGULARISATION	105 986	0	105 986	104 391	27 121
Charges constatées d'avance	105 986		105 986	104 391	27 121
ÉCART DE CONVERSION ACTIF					
TOTAL ACTIF	265 527 235	20 461 940	245 065 295	253 022 117	256 561 866
PASSIF		2016	2015		2014
CAPITAUX PROPRES		203 801 285	211 627 259		209 582 022
Capital social		51 273 090	51 273 090		51 273 090
Primes et BSA		131 426 710	131 426 710		131 426 710
Réserve légale		5 127 297	5 127 297		5 127 297
Réserves réglementées					
Autres réserves		183 519	183 519		183 519
Report à nouveau		11 914 687	10 975 271		14 833 651
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		3 875 982	12 641 372		6 737 755
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		6 429 393	6 518 770		5 472 656
Provisions pour risques		6 429 393	6 518 770		5 472 656
DETTES		34 834 616	34 876 088		41 507 187
Avances financières					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		6 000 575	15 000 350		4 047
Emprunts et dettes financières divers		14 313 676	5 600 249		27 816 328
Intérêts courus		101 487	996		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 970 259	2 290 709		1 889 742
Dettes fiscales et sociales		247 449	1 933 681		94 923
Dettes sur immobilisations		9 056 231	9 282 828		10 551 060
Autres dettes		1 144 940	767 277		1 151 086
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE					
ÉCART DE CONVERSION PASSIF					
TOTAL PASSIF		245 065 295	253 022 117		256 561 866

2 / Compte de résultat au 31 décembre

COMPTE DE RÉSULTATS	2016	2015	2014
PRODUITS D'EXPLOITATION	20 627	424 190	61 797
Prestations de services	20 627	384 078	6 223
Reprises sur provisions et amortissements et transf. de charges			
Autres produits		0	0
Refacturations		40 113	55 574
CHARGES D'EXPLOITATION	-11 928 661	-9 214 828	-7 922 361
Achats et charges externes	-4 417 908	-3 165 392	-2 685 425
Impôts, taxes et versements assimilés	-245 907	66 745	-261 346
Salaires et traitements	-942 184	-434 370	-353 228
Charges sociales	-376 037	-213 841	-169 948
Sur immobilisations: dotation aux amortissements	-809	-3 600	-3 677
Autres charges	-5 945 816	-5 464 370	-4 448 738
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-11 908 034	-8 790 638	-7 860 565
PRODUITS FINANCIERS	13 532 148	21 668 975	12 610 048
Dividendes	12 858 279	20 443 907	9 602 212
Produits des titres et créances	128 646	59 716	38 735
Produits de trésorerie	299 227	584 887	2 387 547
Reprises sur provisions		101 389	0
Différences positives de change	234 129	472 237	570 173
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	11 867	6 838	11 381
CHARGES FINANCIÈRES	-477 494	-401 323	-378 414
Dotation aux provisions		0	-22 933
Charges de trésorerie et emprunts	-471 577	-398 260	-253 524
Différences négatives de change	-5 917	-3 062	-101 957
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		0	0
RÉSULTAT FINANCIER	13 054 655	21 267 652	12 231 634
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 146 620	12 477 014	4 371 070
PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 255 577	28 259 075	16 821 345
Sur opérations de gestion	10	2	78
Sur opérations de capital	2 667	151 026	198 095
Reprises sur provisions et transfert de charges	14 024 063	20 113 144	14 992 784
Profits nets sur opérations de capital	2 228 836	7 994 904	1 630 388
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-14 413 704	-28 671 487	-14 560 846
Sur opérations de gestion	-27	-91	-17
Sur opérations de capital	-457 347	-3 480	0
Dotations aux amortissements et provisions	-7 786 520	-17 317 269	-7 416 794
Pertes nettes sur opérations de capital	-6 169 809	-11 350 648	-7 144 034
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ET SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	1 841 873	-412 412	2 260 499
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	887 489	576 769	106 187
RÉSULTAT NET	3 875 982	12 641 372	6 737 755

3 / Annexe aux comptes sociaux

3.1 / Principes comptables

3.1.1. PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été élaborés et présentés conformément aux règles du Plan Comptable Général, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Ces comptes sont tenus en euros, selon les règles françaises.

3.1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Les durées retenues sont les suivantes :

- agencements, aménagements, installations : 10 ans,
- mobilier et matériel de bureau : 5 ans et 3 ans.

3.1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

- Prix de revient brut : les titres et créances sont inscrits soit pour leur valeur d'acquisition soit pour leur valeur d'apport lors de fusions.
- Provisions pour dépréciation :
 - pour les participations, elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur d'utilité* estimée à la clôture de l'exercice, (* valeur que l'entreprise accepterait de décaisser si elle devait acquérir ces participations)
 - pour les autres titres, elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur probable de négociation estimée à la clôture de l'exercice.
- En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

3.1.4. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Leur prix de revient brut correspond à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

Le portefeuille des valeurs mobilières de placement est évalué en fonction de la plus ou moins-value globale par rapport au cours de Bourse au 31 décembre.

3.1.5. PROVISIONS POUR RISQUES

Au-delà des provisions pour dépréciation qui couvrent les risques d'évaluation des titres en portefeuille, la Société enregistre au passif du bilan, des provisions pour risques destinées à couvrir les risques identifiés au cas par cas, liés à l'activité de la Société.

3.1.6. TITRES DE PARTICIPATION

Ils comprennent les titres de participations et les titres qui leur sont fiscalement assimilés.

3.1.7. CRÉANCES, DETTES ET EMPRUNTS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les créances et les dettes en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date d'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites :

- à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente,
- au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent.

Au 31 décembre 2016, il y a ni créance, ni dette en monnaie étrangère.

3.1.8. OPÉRATIONS À TERME EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les résultats sur les opérations à terme en monnaie étrangère sont comptabilisés à l'échéance des contrats.

À la clôture de l'exercice, les contrats en cours sont évalués au cours de la devise à la date de clôture.

En cas de perte latente, une provision pour risque de change est comptabilisée.

Il n'y a pas d'opération à terme non dénouée au 31 décembre 2016.

3.1.9. DISPONIBILITÉS

Au 31 décembre 2016, le montant des disponibilités s'élève à : 15 891 316 euros.

Une partie de cette trésorerie soit : 4 618 090 euros, est bloquée, en garantie d'un différend, et un montant de 28 875 a été donné sous forme de caution bancaire pour une garantie de passif.

3.1.10. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les dotations, les reprises de provisions et le résultat de cession des immobilisations financières.

3.2 / Informations relatives au bilan

3.2.1. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

a) Mouvements de l'exercice

(en euros)	Montant au 31/12/2015	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2016
PRIX DE REVIENT BRUT				
Titres de participation	170 096 401	644 296	10 128 315	160 612 382
Créances rattachées aux participations	8 431 356	13 660 519	14 600 000	7 491 875
Autres titres	76 164 080	26 863 998	33 090 991	69 937 087
Créances rattachées aux autres titres	2 224 670	1 121 071	1 604 472	1 741 269
Autres prêts	0			0
Autres immobilisations financières	0			0
Intérêts courus	274 225	327 054	337 286	263 993
TOTAL	257 190 733	42 616 938	59 761 064	240 046 607
PROVISIONS				
Titres de participation	21 454 190	1 142 704	5 477 942	17 118 952
Créances rattachées aux participations	636 925	20 000	611 925	45 000
Autres titres	3 494 952	290 615	958 079	2 827 488
Créances rattachées aux autres titres	508 872		457 347	51 524
Autres prêts	0			0
Intérêts courus	22 933			22 933
TOTAL	26 117 872	1 453 319	7 505 293	20 065 898

Les mouvements les plus significatifs concernant les titres de participations ont été :

- le remboursement partiel de IDI Emerging Markets I et II,
- une réduction de participation dans la société Fidinav (société ayant pour objet d'acquies et d'exploiter des navires spécialisés dans le transport de vrac sec),
- via ADFI5, l'acquisition de The Dubbing Brothers Company (acteur majeur du doublage pour le cinéma et la télévision en France et en Europe, qui offre aussi des prestations de sous-titrage, d'audiodescription et de laboratoire vidéo) et la cession d'Acteon (matériel dentaire).

Les mouvements les plus significatifs concernant les autres titres ont été des acquisitions et cessions d'actions cotées, de divers titres et fonds de gestion alternative.

b) Valorisation des instruments financiers

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice (01/01/16)		Montant en fin d'exercice (31/12/16)	
	valeur nette	juste valeur	valeur nette	juste valeur
Fractions du portefeuille évaluées :				
à la valeur du marché	170,4	236,2	166,2	285,1
au cours de la bourse	60,7	68,2	53,7	66,1
	231,1	304,4	219,9	351,2

c) Variation de la juste valeur des instruments financiers (en millions d'euros)

Analyse des mouvements	Valeur nette comptable	Juste valeur
A l'ouverture de l'exercice au 01/01/16	231,1	304,4
acquisitions de l'exercice	42,6	42,6
cessions de l'exercice	-59,8	-55,6
variation de la provision pour dépréciation du portefeuille	6	6
autres variations de plus values latentes		53,8
À la clôture de l'exercice au 31/12/16	219,9	351,2

Valorisation

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Les coûts de transactions sont enregistrés en résultat. À chaque arrêté, les instruments financiers font l'objet d'une analyse ligne à ligne afin de déterminer leur juste valeur à cette date. En cas de dépréciation une provision est constatée.

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Instruments de capitaux propres

a. Titres non cotés:

Dans les 12 mois suivant l'acquisition, la valeur retenue correspond au prix d'achat sauf événement significatif portant notamment sur la structure d'acquisition.

Après 12 mois de détention, la méthode "multicritères" (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations

significatives sur le capital) est appliquée. IDI applique, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

b. Titres cotés:

Les titres cotés sont valorisés au dernier cours de Bourse de la période sans décote.

c. Parts de fonds d'investissement:

Les parts des fonds d'investissement sont valorisées sur la base du dernier Actif Net Réévalué par part communiqué par le gestionnaire du fonds. Une décote comprise entre 5 et 50 % peut être appliquée pour les parts non liquides ou faisant l'objet de restrictions de négociabilité.

Instruments de dette et prêts

Les instruments de dette et prêts non cotés sont évalués en actualisant les flux futurs de trésorerie estimés. Les instruments de dette cotés sont valorisés sur la base du dernier cours disponible.

3.2.2. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

(en euros)	Valeur d'inventaire au 31/12/2016	Valeur boursière au 31/12/2016
OPCVM et autres (hors actions propres)	3 633 379	3 633 379
Total des valeurs mobilières de placement	3 633 379	3 633 379

3.2.3. ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	7 491 875		7 491 875
Prêts	0	0	
Créances rattachées aux autres titres	1 741 269	1 741 269	
Intérêts courus sur créances	158 252	158 252	
ACTIF CIRCULANT			
Créances fiscales et sociales	1 619 925	1 619 925	
Créances clients et comptes rattachés	0	0	
Autres créances	1 050 594	1 050 594	
Débiteurs divers	3 746 480	3 746 480	
Charges constatées d'avance	105 986	105 986	
TOTAL GÉNÉRAL	15 914 379	8 422 504	7 491 875

	Total	À un an au plus	> À 1 an < à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit*	6 025 818	25 818	6 000 000	
Emprunts et dettes financières diverses	14 389 920	14 389 920		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 970 259	3 970 259		
Dettes fiscales et sociales	247 449	247 449		
Dettes sur immobilisations	9 056 231	2 716 869	6 339 362	
Autres dettes	1 144 940	1 144 940		
TOTAL GÉNÉRAL	34 834 616	22 495 255	12 339 362	0
* Montant emprunté au cours de l'exercice	3 000 000			
* Montant remboursé au cours de l'exercice	12 000 000			

3.2.4. CAPITAUX PROPRES

Capital social : 51 273 090,20 euros. Il est composé de 7 221 562 actions de 7,10 euros chacune, entièrement libérées (dont 45 852 actions propres à un prix de revient de 693 milliers d'euros).

CAPITAUX PROPRES: Variation (en euros)	Montant au 31/12/2016 avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2015	Variations diverses des réserves	Résultat 2016	Montant au 31/12/2016 avant affectation du résultat
Capitaux propres					
Capital social	51 273 090				51 273 090
Prime d'émission	34 973 664				34 973 664
Prime et boni de fusion	94 709 512				94 709 512
BSA annulés	1 743 534				1 743 534
Réserve légale	5 127 297				5 127 297
Autres réserves	183 519				183 519
Report à nouveau	10 975 271	875 045	64 371		11 914 687
Acompte sur dividendes	0			0	0
Résultat 2015	12 641 372	-12 641 372	0		0
Résultat 2016				3 875 982	3 875 982
TOTAL	211 627 259	-11 766 327	64 371	3 875 982	203 801 285
Dividendes versés		11 766 327	-64 371 ^(a)		
11 701 956		11 766 327	-64 371	0	

(a) montant correspondant au dividende neutralisé sur les actions d'autocontrôle

3.2.5. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

(en euros)	Montant au 31/12/2015	Augmentation	Reprises	Montant au 31/12/2016
Provisions pour risques	6 518 770	6 429 393	6 518 770	6 429 393
dont utilisée			620 000	
dont non utilisée			5 898 770	
TOTAL	6 518 770	6 429 393	6 518 770	6 429 393

La provision pour risques inclut :

- la provision pour indemnités de départ à la retraite qui a été calculée, par un expert indépendant, sur la base des hypothèses suivantes :
 - ratio de stabilité égal à 100 %,
 - taux d'augmentation des salaires de 2 %,
 - taux d'actualisation à 1,31 % correspondant aux taux des obligations d'entreprises de 1^{re} catégorie,
 - âge de départ à la retraite à 70 ans.

Le montant de cette provision au 31/12/2016 est de 228 milliers d'euros.

- les provisions liées aux plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés :

Plan du 29 juillet 2016

- bénéficiaires : 3
- nombre d'actions : 12 000
- durée d'acquisition : 1 an
- durée de conservation : 1 an
- actions soumises à condition de présence à la date d'acquisition
- actions non soumises à condition de performance
- nature des actions : existantes, cours moyen 13,76
- cours de clôture à la date d'attribution : 25,51

- valeur du plan au 31/12/2016: 111 447,00 (IFRS)
- valeur du plan au 31/12/2016: 70 119,00 (french gaap)

Plan du 30 décembre 2016

- bénéficiaires: 6
- nombre d'actions: 120 000
- date d'acquisition 31 juillet 2020
- durée de conservation: 12 mois pour 50% des actions et 17 mois pour les autres 50%
- actions soumises à condition de présence à la date d'acquisition
- actions soumises à condition de co-investissement et de performance

- nature des actions: existantes ou à émettre
- cours de clôture à la date d'attribution: 26,00
- la valeur du plan au 31/12/2016 est non significative compte tenu de sa date et de ses conditions

Le montant de la provision de ces deux plans, charges comprises, est de 96 191,00 euros au 31/12/2016 et le solde de la provision, soit 6 105 milliers d'euros, est relatif à des risques liés à des cessions et à des risques divers.

3.2.6. ÉLÉMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DE BILAN

ACTIF	Produits à recevoir
Créances rattachées à des participations	26 076
Créances rattachées aux autres titres	132 175
Valeurs mobilières de placement	30 565
Intérêts bancaires à recevoir	0
Total	188 817
PASSIF	Charges à payer
Avances financières	76 244
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	25 818
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 927 914
Dettes fiscales et sociales	113 640
Dettes sur immobilisations	
Total	4 143 616

3.3 / Informations relatives au compte de résultat

3.3.1. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les 1,8 million d'euros de résultat exceptionnel correspondent à un résultat positif de 1,6 million d'euros sur le portefeuille titres, augmenté d'une reprise de provision pour litiges et risques de 0,2 million d'euros.

3.3.2. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

RÉSULTATS	Avant impôt	Impôt correspondant		Impôt dû	net
		théorique	compensation		
Résultat courant	1 146 620	382 207	-382 207	-887 489	2 034 109
Résultat exceptionnel	1 841 873	613 958	-613 958		1 841 873
CT		0	0	0	0
LT				0	0
RÉSULTAT COMPTABLE	2 988 493	996 164	-996 164	-887 489	3 875 982

L'IDI est intégré fiscalement avec ses filiales détenues à près de 100% : IDI SERVICES, ADFI 5.

Les filiales paient à l'IDI l'impôt sur les bénéfices dont elles sont redevables. L'IDI paie l'impôt du Groupe (résultant de l'intégration fiscale) et conserve le gain éventuel de cette intégration.

En 2016, ce gain d'intégration fiscale s'est élevé à : 887 milliers d'euros.

3.4 / Autres informations

3.4.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/2016 ET RAPPEL AU 31/12/2015 (EN MILLIERS D'EUROS)

Engagements donnés:	2016	2015
- assortis de sûretés réelles: nantissement d'actions en garantie d'autorisations ⁽¹⁾	45 245	15 245
- emprunts bancaires en euros, sur ces montants 6000 sont empruntés au 31 décembre 2016 contre 15 000 euro en 2015	6 000	15 000
- prêts "Homme Clé" engagement de versement de 2,6 millions de \$ contre 4,0 au 31/12/2015 sur ce montant 0,668 million de \$ est prêté au 31 décembre 2016 contre 0,808 en 2015	1 384	2 932
- caution bancaire accessoire à une convention de garantie de passif	28	58
- cautions pour le paiement du loyer du siège social	0	623
Total	46 657	18 858
Engagements reçus:		
- prêts "Homme Clé": gages au profit de l'IDI donnés par les emprunteurs	1 384	2 932

(1) L'IDI dispose ligne de crédit de 30 millions d'euros, soumises à des covenants et utilisée à hauteur de 3 millions d'euros au 31 décembre 2016. Les conditions de cet emprunt sont les suivantes :

- durée 3 ans (échéance : 25 mai 2019) avec possibilité de propagation de deux fois un an (sous réserve de respect de ratios)
- remboursement : in fine
- garantie : nantissement de 3 532 235 actions ADFI 5
- informations à fournir semestriellement pour les covenants :
 - ANR
 - Ratio : Dette Financière Brute / ANR
 - Actifs liquides, Disponibilités et VMP
 - Ratios de Couverture des Sûretés (valeur des titres nantis / total des engagements)

D'autre part, au 31 décembre 2016, comme au 31 décembre 2015, un engagement a été donné à certains managers des participations de racheter leurs titres dans certains cas de départ.

montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et reversera une somme d'environ 31 milliers d'euros correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultats 2016 après approbation des comptes 2016 par l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2016, ni IDI, ni les sociétés qu'elle contrôle n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne.

Par contre, Ancelle et Associés lui a versé le montant suivant au titre de sa rémunération : 577 500 euros

3.4.2. RÉMUNÉRATION DES ORGANES SOCIAUX

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance et aux membres du Comité d'Audit se sont élevés à 69 500 euros au titre de 2016.

Au cours de l'exercice 2016, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de gérant d'Ancelle et Associés, une somme de 4 796 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2016 (1 550 milliers d'euros), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2015 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2016 (114 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2016 (3 132 milliers d'euros), montant qui sera ajusté et versé après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2017.

Au cours de l'exercice 2017, l'IDI a versé à Ancelle et Associés en début d'année une somme de 1 576 milliers d'euros correspondant au

3.4.3. EFFECTIF

L'effectif moyen était de 9 personnes en 2016.

3.4.4. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Au cours du premier trimestre 2017, la valeur des actifs n'a pas marqué d'évolution significative. L'ANR au 31 mars 2017 s'établit à 42,84 euros par action (chiffre non audité par les Commissaires aux comptes). À la connaissance de l'IDI, depuis le 31 décembre 2016, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine d'IDI ou du Groupe IDI.

En février 2017, IDI a acquis 40% de la société HEA Expertise, spécialiste des services administratifs et financiers à destination des TPE/PME en France, au business model complètement digitalisé.

3.5 / Inventaire des titres immobilisés de l'activité de portefeuille

(en milliers d'euros)	Valeurs nettes au 31/12/2016
Actions	
Non coté	43 952
Coté	16 464
Obligations	469
FCPI	1 508
Autres Fonds	
Private equity dans pays émergents	11 417
Fonds de hedge-fonds longs	37 249
Total	111 059

3.6 / Filiales et participations au 31/12/2016

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres avant résultats du dernier exercice	Quote-part du capital détenue (en %) ^(b)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Sté et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Sté	Chiffre d'affaires du dernier exercice (HT)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice
				Brute	Nette ^(a)					
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations:										
1/ FILIALES (+ de 50% du capital)										
ADFI 5	5 338	56 000	100	53 358		4 947		ns	12 992	
Groupe WINNCARE ^{(e) (h)}	18 607	18 124	90	16 747				52 994	-575	
FINANCIERE BAGATELLE	3 711	4 093	92,25	3 423				ns	4 727	1 951
ORCA DEVELOPPEMENT (Pennel et Flippo) ^(k)	30 601		63,3	19 371						
2/ PARTICIPATIONS (5 à 50% du capital)										
FIDINAV ^{(e) (j)}	37 662	13 675	33,2	10 290				4 222	-1 631	
IDI EMERGING MARKETS compartiment I ^{(c) (d)}	46 507	33 178	46,38	30 661				ns	10 541	3 047
IDI EMERGING MARKETS compartiment II ^{(c) (d)}	29 045	24 089	35,12	10 951				ns	412	2 197
IDI EM SAPPHIRE ^{(i) (f)}	13 152	13 483	28,57	3 722				ns	-380	
HOTEL LE PIERRE PARIS ^(g)	3 500	2 572	35	1 225		1 094		1 428	-690	
				149 748	141 927					
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations:										
- Dans les sociétés françaises				10 668	1 519					
- Dans les sociétés étrangères				196	48					
(a) les informations individuelles ne sont pas fournies en raison du préjudice pouvant résulter de leur publication. (b) les pourcentages des droits de vote ne sont pas différents de la quote-part de capital détenue. (c) société anonyme de droit luxembourgeois, qui comporte deux compartiments distincts, mais qui n'ont pas de personnalité morale distincte de IDI Emerging Markets. (d) le montant restant à libérer sur les actions IDI Emerging Markets I est de 4 956 K€ et sur les actions IDI Emerging Markets II est de 2 615 K€. (e) données consolidées. (f) comptes au 30/06/2016 (g) comptes 31/12/2015 (h) comptes au 31/03/2016 (i) SCA de droit Luxembourgeois, comptes tenus en USD: les montants indiqués ont été convertis en euros sur la base du cours de la devise au 31/12/2016 (j) comptes non audités, tenus en USD: les montants indiqués ont été convertis sur la base du cours de la devise au 31/12/2016 (k) Comptes non disponibles										

3.7 / Filiales et participations au 31/12/2016

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations:		Adresse du siège social des sociétés	
1/ Filiales			
ADFI 5	18, Avenue Matignon	75008	PARIS
Groupe WINNCARE	104, avenue Albert 1er	92500	RUEIL MALMAISON
FINANCIERE BAGATELLE	18, Avenue Matignon	75008	PARIS
ORCA Développement (Pennel et Flipo)	18, Avenue Matignon	75008	PARIS
2/ Participations			
FIDINAV LTD	171, Old Bakery Street	1455	VALLETTA VLT (Malte)
IDI EMERGING MARKETS I	11, rue Sainte Zithe	L-2763	LUXEMBOURG
IDI EMERGING MARKETS II	11, rue Sainte Zithe	L-2763	LUXEMBOURG
IDI EM SAPPHIRE	11, rue Sainte Zithe	L-2763	LUXEMBOURG
HOTEL LE PIERRE PARIS	99 Bis, rue de Rome	75017	PARIS

4 / Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société IDI, tels qu'ils sont présentés aux pages 89 à 98 ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques sur les titres détenus (Note 3.1.3 et 3.1.5 des « principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels).

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques, à leur appréciation et à leur couverture par des provisions spécifiques ainsi que les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'inventaire pour les principales lignes de portefeuille.

Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations ainsi que des évaluations qui en résultent ou de l'information financière communiquée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2017

Les commissaires aux comptes

BCRH & Associés
Paul Gateur

Deloitte & Associés
Frédéric Neige

5 / Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Nature des indications	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	51 273 090	51 273 090	51 273 090	51 273 090	51 273 090
- Nombre des actions ordinaires existantes	7 221 562	7 221 562	7 221 562	7 221 562	7 221 562
- Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
- Nombre maximal d'actions futures à créer:					
. Par conversion d'obligation					
. Par exercice de droits de souscription (BSA)	0	0	0	0	
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffres d'affaires hors taxes	394 660	131 243	61 797	421 190	20 627
- Produits financiers	9 884 244	14 621 808	12 610 048	21 668 975	13 532 148
- Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 632 332	1 267 371	-917 812	9 170 938	-3 248 241
- Impôt sur les bénéfices	-900 136	-999 191	-106 187	-576 769	-887 489
- Participation des salariés due au titre de l'exercice					
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	886 486	3 512 165	6 737 755	12 641 372	3 875 982
- Résultat distribué:					
. Actionnaires commanditaires	8 304 796 ^(a)	28 886 248 ^(a)	20 581 452 ^(a)	10 110 187 ^(a)	11 554 499 ^(a)
. Associé commandité	1 543 945	1 586 394	1 625 420	1 656 140	1 826 460
III. RÉSULTATS PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,35	0,31	-0,11	1,35	-0,33
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,12	0,49	0,93	1,75	0,54
- Dividende net attribué à chaque action	1,15	4	2,85	1,4	1,60
IV. PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4	5	6	9	9
- Montant de la masse salariale de l'exercice	494 046	304 333	335 228	434 370	942 184
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (œuvres sociales...)	201 748	212 499	169 948	213 841	376 037
(a) montant provisoire car le nombre d'actions d'autocontrôle variera d'ici la distribution du dividende, le montant indiqué est calculé sur la totalité des actions composant le capital social.					

06

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

1 / INFORMATIONS CONCERNANT L'IDI — 104

- 1.1 / Dénomination sociale et nom commercial — 104
- 1.2 / Lieu et numéro d'enregistrement — 104
- 1.3 / Date de constitution et durée de vie — 104
- 1.4 / Siège social, forme juridique, législation applicable, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire — 104

2 / INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES — 104

- 2.1 / Objet social — 104
- 2.2 / Disposition des statuts concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance — 105
- 2.3 / Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes — 106
- 2.4 / Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires — 107
- 2.5 / Conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales annuelles et les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires sont convoquées — 107
- 2.6 / Conditions imposées par les statuts, régissant les modifications du capital — 107

3 / CAPITAL ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES — 108

4 / PROGRAMME DE RACHAT — 110

5 / GESTION DU CAPITAL (PERFORMANCES BOURSIÈRES ET RELATIONS D'ACTIONNAIRES) — 113

- 5.1 / Une attention permanente portée aux actionnaires — 113
- 5.2 / Poursuite de l'objectif d'augmenter la liquidité de l'action IDI — 113
- 5.3 / Poursuite de l'effort de réduction de la décote de holding — 113
- 5.4 / Évolution des cours — 114
- 5.5 / Maintien d'une politique de dividende volontariste — 115

1 / Informations concernant l'IDI

1.1 / DÉNOMINATION SOCIALE ET NOM COMMERCIAL

IDI.

1.2 / LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

328 479 753 RCS Paris
Code APE : 6420Z

1.3 / DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE VIE

Constituée par acte enregistré le 7 novembre 1983, la Société a été immatriculée le 1^{er} décembre 1983. IDI a une durée de vie de 99 ans soit jusqu'au 1^{er} décembre 2082.

1.4 / SIÈGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE, LÉGISLATION APPLICABLE, ADRESSE ET NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DU SIÈGE STATUTAIRE

Siège social : 18, avenue Matignon 75008 Paris – Tél. : 01 55 27 80 00
328 479 753 RCS Paris Code APE : 6420Z

Forme juridique, législation applicable : société en commandite par actions soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier, aux articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce.

Exercice social : 12 mois – du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2 / Informations complémentaires

Acte constitutif et statuts

2.1 / Objet social

ARTICLE 3 DES STATUTS

La Société a pour objet, en France et en tous pays :

- l'étude, l'organisation, la promotion et la gestion technique, administrative et financière de toutes entreprises commerciales, industrielles, immobilières, minières, financières, prestataires de services ou agricoles ;
- la prise de participation dans toutes sociétés ou entreprises de toute nature et la gestion de ces participations, et plus généralement toutes opérations civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières ;
- l'achat, la souscription et la vente – soit pour son compte, soit pour le compte de tiers – de tous titres, parts d'intérêts ou droits sociaux quels

qu'ils soient dans toutes sociétés françaises ou étrangères constituées ou à constituer ; la prise d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises ;

- la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés nouvelles, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes, d'apport, de vente, de location de tout ou partie de l'actif, de fusion ou autrement ;
- et généralement toutes opérations financières, commerciales et industrielles, mobilières et immobilières ainsi que toutes activités de courtiers, commissionnaires, conseils ou autres, pouvant se rattacher directement ou indirectement à ce qui précède ou à tous objets similaires ou connexes.

2.2 / Disposition des statuts concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance

Seuls les statuts prévoient des dispositions concernant la Gérance et les membres du Conseil de Surveillance de l'IDI (articles 16 à 18 pour la Gérance et articles 19 à 24 pour ce qui concerne les membres du Conseil de Surveillance et le Censeur).

GÉRANCE

La Société est gérée et administrée par un seul ou plusieurs gérants qui sont nommés par le ou les associés commandités.

La durée des fonctions de la Gérance est déterminée par le ou les associés commandités; elle peut être illimitée. Les fonctions de Gérant ne prennent fin que par sa révocation ou sa démission. La révocation du ou d'un Gérant est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires avec l'accord préalable de l'Associé commandité ou des associés commandités. En outre, le Gérant est révocable par le Tribunal de commerce pour cause légitime, à la demande de tout associé de la Société. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Ils les exercent dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires. En raison de ses fonctions, le Gérant recevra, indépendamment de la part qui lui revient en sa qualité d'Associé commandité, une rémunération annuelle égale au montant cumulé de 1% des fonds propres consolidés du Groupe IDI (part du Groupe) et de 2,5% du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que cette rémunération ne puisse être inférieure à 838 470 euros (5,5 millions de francs). Cette somme sera annuellement indexée, en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation majoré d'un pour cent (1%), et ce dès la publication de cet indice, l'indice de référence étant celui du mois de décembre 1989 soit 180,2 (base 100 en 1980). Ce montant minimum était versé le 15 janvier de chaque année et le solde éventuel était versé dès que les comptes consolidés étaient certifiés. Il a été jugé préférable à compter de l'exercice 2006 d'estimer le complément dû au titre de l'exercice lui-même.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze au plus, choisis parmi les actionnaires n'ayant pas la qualité d'associés commandités. En cours d'existence de la Société, les membres du Conseil de Surveillance sont nommés ou réélus par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Les actionnaires ayant la qualité de commandités ne peuvent participer à leur désignation. La durée de leurs fonctions est de trois ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les actionnaires ayant la qualité d'associés commandités ne peuvent participer à leur révocation. Le Conseil de Surveillance nomme un Président et un ou deux vice-présidents parmi ses membres. Le Conseil de Surveillance se réunit sur la convocation de son Président ou de la Gérance aussi souvent que

l'intérêt de la Société l'exige. Le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si la moitié, au moins, de ses membres sont présents y compris ceux participant par des moyens de visioconférence ou télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Par exception, les procédés de visioconférence ou télécommunication ne pourront pas être utilisés pour l'approbation des comptes annuels sociaux et consolidés d'IDI. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante; toutefois, s'il n'y a que trois membres présents, les délibérations doivent être prises à l'unanimité. Le Conseil de Surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il dispose à cet effet des mêmes pouvoirs que les Commissaires aux comptes et est saisi en même temps que ceux-ci des mêmes documents. Il fait chaque année, à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, un rapport dans lequel il formule toutes observations sur les comptes de l'exercice et fait connaître son appréciation sur la conduite des affaires sociales et l'opportunité de la gestion. Le rapport du Conseil de Surveillance est mis, avec les comptes annuels et l'inventaire, à la disposition des actionnaires qui peuvent en prendre connaissance au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée Générale. Le Conseil de Surveillance peut convoquer l'Assemblée Générale toutes les fois qu'il le juge convenable. Les membres du Conseil de Surveillance n'encourent aucune responsabilité en raison des actes de la gestion et de leur résultat. Il est alloué au Conseil de Surveillance une rémunération annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant porté dans les frais généraux est déterminé par l'Assemblée Générale Ordinaire et demeure maintenu jusqu'à décision contraire de cette Assemblée.

CENSEURS

Les Censeurs sont convoqués aux séances du Conseil de Surveillance, et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans toutefois que leur absence ne puisse nuire à la validité de ces délibérations.

Ils sont nommés pour trois ans, et rééligibles, la durée de leur mandat s'appréciant comme celle des membres du Conseil de Surveillance. Ils sont librement révocables par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les actionnaires ayant la qualité d'associés commandités ne peuvent participer à la révocation des Censeurs.

Le Conseil de Surveillance peut librement attribuer aux Censeurs une partie des jetons de présence qui lui sont attribués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance peut procéder à la nomination provisoire de Censeurs sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

La représentation des sociétés et autres personnes morales auxquelles les fonctions de Censeurs ont été conférées est soumise aux mêmes règles que celles édictées pour les membres du Conseil de Surveillance; les Censeurs, personnes physiques ou représentants permanents d'une personne morale, sont soumis à la limite d'âge instituée pour les membres du Conseil de Surveillance, étant précisé que pour l'application de cette règle, le collège de Censeurs sera considéré comme un organe indépendant du Conseil de Surveillance.

2.3 / Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

FORME DES ACTIONS

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles font l'objet d'une inscription en compte au nom de leurs titulaires dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

CESSION ET TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables.

DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu, s'il y a lieu, du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal des actions, des droits des actions de catégories différentes.

En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales dans les conditions légales et statutaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison du nombre d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne pourront exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de droits nécessaire.

AFFECTATION ET RÉPARTITION DU RÉSULTAT

L'article 36 des statuts précise la fixation, l'affectation et la répartition du résultat.

FIXATION, AFFECTATION ET RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au dessous du dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti de la façon suivante:

- le ou les associés commandités se verront attribuer un montant égal à 3% du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 457 347 euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement, chaque 1^{er} janvier, en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé. Cette somme sera répartie entre les associés commandités selon toute proportion qu'ils détermineront d'un commun accord ou, à défaut d'accord, par parts égales entre eux. Ce montant minimum a été ainsi porté de 1 656 140 euros (l'année précédente) à 1 673 943 euros à compter du 1^{er} janvier 2016. Compte tenu du résultat du Groupe avant impôts au 31 décembre 2016, le montant total du dividende versé aux associés commandités (soit 3% de ce résultat) sera de 1 826 460 euros, soit un complément de 152 517 euros par rapport au minimum;
- et, à concurrence du solde, aux propriétaires d'actions au prorata du nombre de leurs actions.

Toutefois, l'Assemblée Générale peut, sur proposition de la Gérance, décider le prélèvement, sur la part revenant aux propriétaires d'actions dans le solde des bénéfices, des sommes qu'elle juge convenable de fixer pour être reportées à nouveau au profit des-dits actionnaires sur l'exercice suivant, ou pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, non productifs d'intérêts, sur lesquels les associés commandités n'ont, en cette qualité, aucun droit.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice de l'exercice.

L'Assemblée Générale peut en outre décider la mise en distribution de toutes sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

2.4 / Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Outre le droit de vote attribué par la loi à chacune des actions composant le capital social, et en application de l'article 13-2 des statuts, un droit de vote double est attaché à toute action entièrement libérée et inscrite sous la forme nominative au nom de la même personne depuis plus de deux ans.

Cette disposition a été insérée dans les statuts par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 1990.

Conformément à la loi :

- les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie d'un droit de vote double, bénéficient également d'un droit de vote double ;
- le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale ;
- le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires commanditaires sous réserve de l'approbation préalable de l'Associé commandité et après ratification de l'Assemblée Spéciale des bénéficiaires de ce droit.

Les statuts de l'IDI ne prévoient aucune limitation au nombre de droits de vote double détenus par un actionnaire.

2.5 / Conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales annuelles et les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires sont convoquées

MODES DE CONVOCATION

Les Assemblées Générales des actionnaires sont convoquées, en application des dispositions légales, par publication au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) d'un avis de réunion (trente cinq jours au moins avant la date prévue pour la tenue de ladite Assemblée), puis au BALO et dans un journal d'annonces légales dans le département du siège d'un avis de convocation (quinze jours au moins avant cette même date). Les titulaires d'actions nominatives, depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation dans le journal d'annonces légales, sont convoqués par lettre.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sur justification de son identité et de sa qualité, tout actionnaire peut participer aux Assemblées, soit personnellement, soit par mandataire, soit enfin par correspondance. Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée, les actionnaires propriétaires de titres nominatifs doivent être inscrits en compte dans les livres de la Société deux jours ouvrés au moins avant l'Assemblée Générale ; ceux propriétaires de titres au porteur doivent, deux jours ouvrés précédant l'Assemblée, demander à l'intermédiaire financier habilité auprès duquel leurs titres sont inscrits en compte d'établir (puis de transmettre à l'établissement en charge du service titres de l'IDI) une attestation constatant l'indisponibilité de ceux-ci jusqu'à la date de l'Assemblée.

Le formulaire permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée est tenu à la disposition des actionnaires auprès de l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits, ou peut leur être adressé sur simple demande formulée auprès de l'IDI. Les procurations et les votes par correspondance ne sont pris en compte que pour les formulaires, dûment remplis, parvenus à l'établissement en charge du service titres de l'IDI trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, accompagnés (si l'actionnaire est titulaire de titres au porteur) d'une attestation de participation des actions ouvrant droit au vote. Conformément à l'article R 225-80, pour les procurations transmises par voie électronique, elles peuvent être transmises jusqu'à 15 heures, heure de Paris, la veille de l'assemblée générale.

2.6 / Conditions imposées par les statuts, régissant les modifications du capital

Le capital social et les droits attachés à chaque action ne sont susceptibles de modification que sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur. Les statuts de la Société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière, à l'exception toutefois des dispositions de l'article 13-3 qui prévoient que chaque actionnaire devra faire son affaire du groupement d'actions qui pourrait être requis pour l'exercice d'un droit.

3 / Capital et principaux actionnaires

Montant du capital souscrit

Au 31 décembre 2016, le capital de l'IDI s'élevait à 51 273 090,20 euros, divisé en 7221562 actions de 7,1 euros de valeur nominale, intégralement libéré. La valeur nominale des 45 852 actions d'autocontrôle au 31 décembre 2016 était égale à 325 549 euros et la valeur comptable était de 693 297 euros.

Actions

Les actions IDI font l'objet de transactions sur le compartiment B de NYSE Euronext (ISIN FR 0000051393). Un contrat de liquidité a été conclu en 2007 entre l'IDI et Oddo & Cie dans le programme de rachat d'actions en vue d'assurer l'animation du cours de bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement, ce contrat de liquidité étant conforme à la charte de l'AFEI reconnue par l'AMF.

Évolution du capital depuis 2011

Aucune modification du capital n'a été apportée depuis 2011.

Augmentations de capital potentielles

Capital autorisé et non émis: N/A

Exercice d'options ou de titres susceptibles de faire varier le montant du capital social: N/A

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée des actionnaires au Gérant (augmentation de capital)

Autorisations	Date de délibération de l'Assemblée Générale	Durée et échéance	Montant maximal (en euros)	Utilisation
Émission d'actions réservée aux salariés en application des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail	Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2016	26 mois 28 août 2018	100 000	Non utilisé
Autorisation d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions (prix maximum d'achat autorisé : 40 euros)	Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2016	18 mois 28 janvier 2018	10%	
Autorisation de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions	Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2016	24 mois 28 août 2018	10%	
Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou de ses entités liées	Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2016	38 mois 28 août 2019	2%	132 000 actions*

Nombre d'actionnaires

La Société n'a pas fait de recherche concernant le nombre de ses actionnaires.

Lors de la dernière Assemblée Générale, le 28 juin 2016, (i) les actionnaires présents ou représentés qu'ils soient au nominatif ou au porteur et (ii) les actionnaires nominatifs non présents étaient ensemble au nombre de 78 (ce nombre ne comprenant pas les actionnaires au porteur qui n'ont pas assisté à l'Assemblée).

Le 31 mars 2017, le nombre d'actionnaires nominatifs était de 89.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce.

Les statuts de la Société ne prévoient pas d'obligation supplémentaire d'information.

Franchissements de seuils intervenus et action de concert

Aucun franchissement de seuil n'a été porté à la connaissance de la société depuis 2013. A la connaissance de la société, il n'existe pas d'action de concert.

Franchissements de seuils

L'article L. 233-7 du Code de commerce impose à toute personne physique ou morale de déclarer sa participation dans le capital de IDI si elle vient à franchir, à la hausse ou à la baisse, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,3%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital ou des droits de vote de la Société, et ce, dans un délai de quatre jours suivant le franchissement de seuil.

Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années

À la connaissance de la Société, l'actionnariat de l'IDI était réparti comme suit :

Capital	Au 15/04/2015		Au 15/04/2016		Au 15/04/2017	
	Nombre	Capital%	Nombre	Capital%	Nombre	Capital%
Ancelle & Associés	4 766 480	66,00	4 842 956	67,06	4 842 956	67,06
Financière Bagatelle SAS ^(a)	68 692	0,95	-	-	-	-
Concert ^(b)	4 835 172	66,95	-	-	-	-
FFP Invest	726 146	10,06	726 146	10,06	726 146	10,06
Allianz IARD	381 000	5,28	381 000	5,28	381 000	5,28
Autres et public	1 235 375	17,11	1 224 678	16,96	1 225 394 ^(c)	16,96
Autocontrôle	43 869	0,60	46 782	0,64	46 066	0,64
	7 221 562	100	7 221 562	100	7 221 562	100

(a) Filiale à 99,9% de Ancelle et Associés qui a été dissoute par transmission universelle de patrimoine à Ancelle et Associés en octobre 2015.
(b) Concert présumé au sens de l'article L. 233-10 § 2.
(c) Dont 367 718 actions au nominatif et 857 676 actions au porteur.

Droits de vote	Au 15/04/2015		Au 15/04/2016		Au 15/04/2017	
	Nombre	Droits de vote%	Nombre	Droits de vote%	Nombre	Droits de vote%
Ancelle & Associés	9 481 087	72,98	9 601 652	73,72	9 601 652	73,78
Financière Bagatelle SAS	68 692	0,53	-	-	-	-
Concert	9 549 779	73,51	-	-	-	-
FFP Invest	1 452 292	11,18	1 452 292	11,15	1 452 292	11,16
Allianz IARD	381 000	2,93	381 000	2,93	381 000	2,93
Autres et public	1 607 387	12,38	1 588 973	12,20	1 578 561	12,13
Autocontrôle	-	-	-	-	-	-
	12 990 908	100	13 023 917	100	13 013 505	100

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement ou de concert 5% au plus du capital ou des droits de vote.

À la connaissance de la Société, il existe 4 actionnaires nominatifs non résidents titulaires ensemble de 120 actions de l'IDI.

Les principaux actionnaires de l'émetteur ne disposent pas de droits de vote différents, sous réserve de l'article 13.2 des statuts qui confère à chaque actionnaire un droit de vote double pour toute inscription nominative depuis plus de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Autocontrôle

L'IDI détient 46 066 de ses propres actions au 31 mars 2017.

Actionnaire de contrôle

L'IDI est contrôlé majoritairement par la société Ancelle et Associés qui détient directement 67,06% du capital de l'IDI (et 73,78% des droits de vote). Ancelle et Associés est à la fois Gérant et Associé commandité de l'IDI.

Au 31 décembre 2016, Ancelle et Associés était détenue par Christian Langlois-Meurinne et la société civile Maber (famille Bernard Méheut).

Financière Bagatelle SAS était une société qui avait une activité de pure holding et était détenue par Ancelle et Associés jusqu'au 30 octobre 2015, date de sa transmission universelle de patrimoine à cette dernière.

Pour se conformer au Règlement européen, n° 809-2004, l'IDI doit décrire les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle de l'émetteur ne soit pas exercé de manière abusive. Il n'existe pas de mesures particulières prises pour éviter que le contrôle soit exercé de manière abusive. Néanmoins, l'IDI considère que la structure duale (Gérance et Conseil de Surveillance) et le fait que le Gérant de l'IDI (Ancelle et Associés) soit également le principal actionnaire est un gage vis-à-vis des actionnaires minoritaires pour que celui-ci n'exerce pas son contrôle de manière abusive, puisque leurs intérêts sont alignés : faire progresser l'actif net réévalué par action.

Pactes d'actionnaires

À la connaissance de l'IDI, il n'existe aucun pacte ou accord entre ses actionnaires. L'IDI n'est pas partie à un pacte d'actionnaires dont l'application des clauses serait susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre.

Il n'existe aucun nantissement sur les actions IDI inscrites au nominatif pur. Les nantissements d'actifs de l'IDI sont mentionnés dans le paragraphe 5.6. de l'Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 figurant page 84 du présent document de référence.

Organigramme au 15 avril 2017

**CHRISTIAN LANGLOIS-MEURINNE
– SOCIÉTÉ CIVILE MABER**

ANCELLE ET ASSOCIES

↓ 100 %

67,06 % **du capital**

73,78 % **des droits de vote**

IDI

4 / Programme de rachat

Rapport spécial relatif aux rachats d'actions

**RAPPORT SPÉCIAL ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE**

I – Description du Programme de rachat 2016

a) Cadre Juridique

L'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2016 (onzième résolution) a autorisé la Gérance à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le « Programme de rachat 2016 ») conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce. Au cours de l'exercice 2016, le Programme de rachat 2016 a été mis en œuvre par la Gérance qui a réalisé des achats, dont les modalités sont décrites ci-dessous.

b) Caractéristiques du Programme de rachat

Le Programme de rachat a été adopté pour une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée du 28 juin 2016, soit jusqu'au 31 décembre 2017. En vertu de cette autorisation, le prix maximum d'achat était de 40 euros.

La Gérance était autorisée à acheter un nombre d'actions représentant au maximum 10% du capital social d'IDI à la date de réalisation de ces achats.

Les différents objectifs du Programme de rachat conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers étaient les suivants :

- l'annulation des titres rachetés par voie de réduction de capital ;
- l'attribution d'actions au profit de salariés et / ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou
- en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- la remise d'actions de la Société à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- la conservation des actions de la Société qui auront été achetées et la remise ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'animation du marché secondaire des titres de la Société et la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

L'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2016 a autorisé la Gérance à réduire en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital par période de 24 mois, le capital social de la Société, par l'annulation des actions acquises en application de la treizième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2016.

II – Rachats d'actions réalisés par IDI au cours de l'exercice 2016

Au cours de la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2017, IDI a acheté 37 690 actions, toutes, en vue de l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité.

a) Rachats d'actions effectués en vue de leur annulation

Au cours de l'exercice 2016 et jusqu'au 31 mars 2017, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur annulation, au titre de l'autorisation conférée par la treizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2016.

b) Rachats d'actions effectués en vue de l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité

Au cours de l'exercice 2016 et jusqu'au 31 mars 2017, Oddo Corporate Finance a acheté, pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité, en vue de l'animation du marché, 37 690 actions au prix moyen de 25,7862 euros par action, pour un coût total de 971 881,88 euros.

c) Rachats d'actions effectués en vue de leur attribution au profit de salariés et de mandataires sociaux

Au cours de l'exercice 2016 et jusqu'au 31 mars 2017, IDI n'a pas acheté d'actions en vue de leur attribution aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions.

d) Rachats d'actions effectués en vue de leur remise ou échange lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance

Au cours de l'exercice 2016 et jusqu'au 31 mars 2017, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur remise ou échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance.

e) Rachats d'actions effectués en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe

Au cours de l'exercice 2016 et jusqu'au 31 mars 2017, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe.

III – Cessions d'actions réalisées au cours de l'exercice 2016

Au cours de l'exercice 2016 et jusqu'au 31 mars 2017, Oddo Corporate Finance a cédé, pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité, en vue de l'animation du marché, 37 560 actions au prix moyen de 25,8645 euros par action, pour un montant total de 971 470,62 euros.

IV – Modalités des rachats d'actions

Entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 mars 2017, IDI a procédé à des achats via un contrat de liquidité pour un total de 37 690 actions, au prix moyen de 25,7862 euros, pour un montant total de 971 881,88 euros. Au cours de cette période, IDI n'a pas eu recours à des produits dérivés pour réaliser ses achats.

V – Annulations d'actions par IDI

IDI n'a pas procédé à l'annulation d'action entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 mars 2017.

En l'état actuel de la législation, IDI ne pourra pas annuler plus de 10% de son capital pendant une période de 24 mois.

VI – Réallocations éventuelles

Les actions achetées par IDI dans le cadre de l'autorisation conférée par la onzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2016 n'ont pas été réallouées à d'autres objectifs que les objectifs initiaux qui leur avaient été assignés lors de leurs rachats.

B. DESCRIPTION DU PROGRAMME DE RACHAT 2017 SOUIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 JUIN 2017 EN APPLICATION DES ARTICLES 241-2 ET 241-3 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

L'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2017 est appelée, dans sa dix-neuvième résolution (reproduite dans la section « Résolutions » du présent document de référence), à adopter un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Au 31 mars 2017, la Société détient directement 46 066 actions représentant 0,64% ⁽¹⁾ de son capital. Conformément à la loi et aux règlements en vigueur, ces actions sont privées de droit au dividende et de droit de vote.

Aucune action n'est détenue directement ou indirectement par les filiales d'IDI.

Sur ces 46 066 actions, aucune n'ont vocation à être annulées, 1 930 actions ont été achetées par Oddo Corporate Finance pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité (soit 0,03% du capital) ⁽¹⁾, et 44 136 sont conservées pour les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (soit 0,61% du capital) ⁽¹⁾.

Les différents objectifs de ce Programme de rachat d'actions, énoncés dans la dix-neuvième résolution soumise à l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 27 juin 2017 sont, conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

1. annuler les titres rachetés par voie de réduction du capital ;
2. attribuer les titres rachetés aux salariés et / ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
3. remettre les actions de la Société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;

4. conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et

5. animer le marché secondaire des titres de la Société et procéder à la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

Ces objectifs sont identiques aux objectifs du précédent Programme de rachat d'actions en vertu de la onzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 28 juin 2016. La onzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 28 juin 2016 est entièrement reproduite en page 122 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous la référence n° D. 16-386 en date du 22 avril 2016.

L'autorisation de rachat conférée à la Gérance dans le cadre du Programme de rachat porte sur un maximum de 10% du capital à la date de l'Assemblée Générale du 27 juin 2017. Sur la base du capital au 31 mars 2017, ce maximum serait de 676 090 actions (soit 722 156 – 46 066).

Le prix de rachat maximum prévu par le Programme de rachat d'actions est de 40 euros par action.

En conséquence le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser 27 043 600 euros (ce montant pouvant être ajusté en fonction du nombre d'actions en circulation au 27 juin 2017, date de l'Assemblée Générale qui adoptera le présent Programme de rachat d'actions.) Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attributions gratuites d'actions, division ou groupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

En outre, le Programme de rachat d'actions est prévu pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 27 juin 2017 qui est appelée à l'adopter, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Les rachats d'actions effectués par la Société dans le cadre du précédent Programme de rachat d'actions sont résumés dans le tableau ci-après. Aucun achat n'a été effectué à travers l'utilisation de produits dérivés..

⁽¹⁾ Sur la base de 7 221 562 actions composant actuellement le capital social.

Tableau de déclaration synthétique des opérations par la Société sur ses propres titres du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2017 dans le cadre du Programme de rachat d'actions :

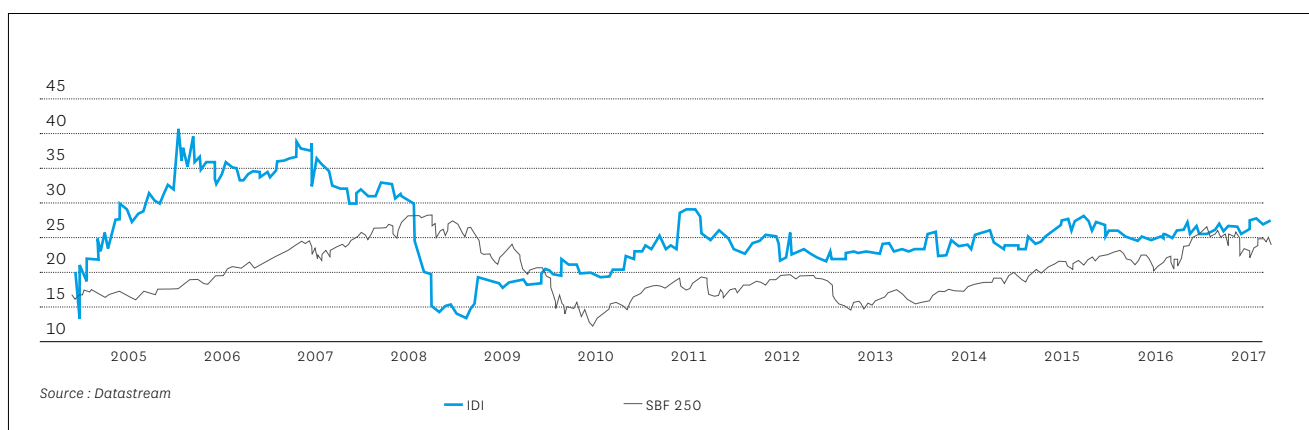
Flux brut	Achats	Ventes	Annulation
Nombre de titres	37 690 ^(a)	37 560 ^(b)	0
Cours moyen des transactions (€)	25,7862	25,8645	
Prix d'exercice moyen			
Montants (€)	971 881,88	971 470,62	

^(a) Tous achetés dans le cadre du programme de liquidité.
^(b) Tous cédés dans le cadre du programme de liquidité.

5 / Gestion du capital (performances boursières et relations d'actionnaires)

5.1 / Une attention permanente portée aux actionnaires

L'IDI vise à faire progresser son actif net réévalué par action (ANR) sur une longue période. Depuis la cotation, le taux de rendement interne de l'activité, dividendes réinvestis, s'établit à 14,47% pour un multiple sur investissement de 31,5.



Pour assurer le maintien de la performance à long terme de l'IDI et sa meilleure traduction boursière, l'IDI travaille à :

- une application prudente des règles d'évaluation fixées par les associations professionnelles de capital investissement en Europe (EVCA – European Venture Capital Association) et en France (AFIC – Association Française des Investisseurs en Capital) ;
- une amélioration de la liquidité du titre IDI ;
- une réduction de la décote dont souffrent les acteurs cotés du capital investissement.

5.2 / Poursuite de l'objectif d'augmenter la liquidité de l'action IDI

D'un groupe essentiellement détenu par ses dirigeants historiques, l'IDI est devenu une société au capital ouvert à hauteur de plus de 30% à des tiers.

Cette évolution s'est faite dans le respect du modèle de développement de l'IDI : maintien d'une très forte implication des actionnaires dirigeants, constitution d'un noyau stable d'actionnaires prestigieux au premier rang desquels une filiale du holding de la famille Peugeot (FFP Invest), Allianz France et certains family offices français parmi les plus réputés.

Composition de l'actionariat de l'IDI	2014	2015	2016
Ancelle et Associés (dirigeants actionnaires) ^(a)	66,95%	67,06%	67,06%
Autres actionnaires	32,45%	32,30%	32,30%
Auto-contrôle	0,60%	0,64%	0,64%

(a) Et Financière Bagatelle, société contrôlée par Ancelle et Associés jusqu'en octobre 2015, date de sa transmission universelle de patrimoine à Ancelle et Associés.

La politique actionnariale mise en place vise à augmenter la liquidité offerte aux actionnaires de l'IDI, en accroissant à la fois le flottant et le volume des échanges. Les échanges en 2016 sont légèrement supérieurs à ceux de 2015.

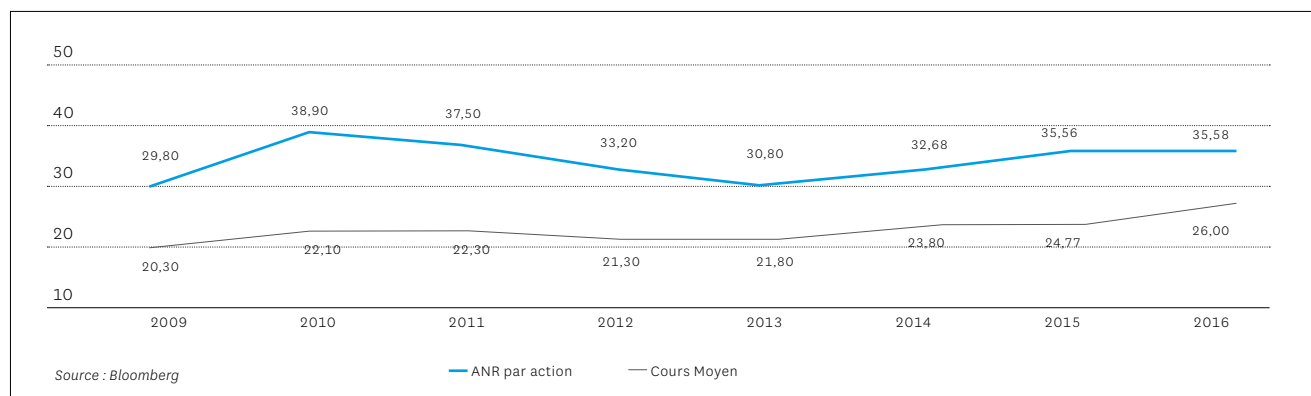
Volume échangés	2014	2015	2016
Volume	195 064	174 775	188 773
Volume journalier	786	667	732

Source : Bloomberg.

5.3 / Poursuite de l'effort de réduction de la décote de holding

Grâce à une politique de distribution régulière et importante depuis juin 2012, la décote s'est réduite de façon significative.

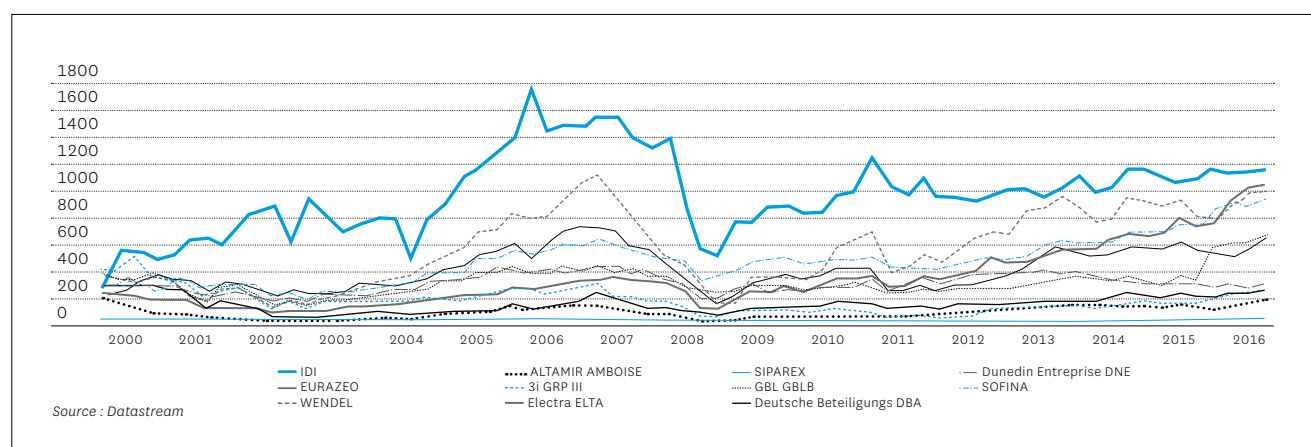
La bonne tenue du portefeuille de l'IDI pendant la crise, puis son rebond, sont traduits dans l'accroissement de l'ANR depuis 2009.



La décote, par rapport au dernier ANR publié, s'élève à 27%, ce qui est conforme aux décotes constatées depuis 2013.

Cours de l'action IDI	2014	2015	2016
Plus haut	25,75	28,00	26,70
Plus bas	21,80	23,25	23,99
Cours moyen	23,78	24,77	25,5471
Cours au 31 décembre	23,80	24,77	26,00
Croissance en % (retraité du dividende versé sur la période)	24,00%	9,80%	11,25%

5.4 / Évolution des cours



L'IDI est le mieux placé sur son marché.

5.5 / Maintien d'une politique de dividende volontariste

L'IDI a pour objectif d'offrir un rendement satisfaisant à ses actionnaires, représentant au moins 3% de l'ANR. En 2017, le versement d'un dividende de 1,60 euro par action, en hausse de 14,29% par rapport à celui versé en juillet 2016, au titre de l'exercice 2015, offre un rendement de 3,80% de l'ANR et de 6,26% par rapport au cours moyen de l'action en 2016.

Rendement de l'action IDI	2014	2015	2016
Dividende ordinaire versé au titre de l'année N	1,25	1,40	1,60 ^(a)
Évolution par rapport à l'année précédente	-	12%	14,29%
Rendement par rapport à l'ANR par action fin N	3,82%	3,94%	3,80%
Rendement par rapport au cours moyen de l'année N	5,3%	5,4%	6,26%

(a) Proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

07

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1 / ORDRE DU JOUR

— 118

2 / RÉOLUTIONS PRÉSENTÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

— 118

3 / OBSERVATIONS DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT
DU GÉRANT

— 122

4 / RAPPORT SPÉCIAL
SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES
D' ACTIONS ÉTABLI EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L. 225-197-2 DU CODE
DE COMMERCE

— 123

5 / RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

— 124

1 / Ordre du jour

Assemblée Générale Ordinaire

- Première résolution - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- Deuxième résolution - Affectation du résultat de l'exercice et distribution d'un dividende
- Troisième résolution - Approbation des conventions visées aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce
- Quatrième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- Cinquième résolution - Quitus de la Gérance
- Sixième résolution - Renouvellement du mandat de Mme Luce GENDRY, en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Septième résolution - Renouvellement du mandat de Mme Domitille MEHEUT, en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Huitième résolution - Renouvellement du mandat de M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE, en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Neuvième résolution - Renouvellement du mandat de M. Philippe CHARQUET, en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Dixième résolution - Renouvellement du mandat de M. Gilles ETRILLARD, en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Onzième résolution - Renouvellement du mandat de ALLIANZ I.A.R.D., en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Douzième résolution - Nomination de Mme Iris LANGLOIS-MEURINNE en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Treizième résolution - Nomination de Mme Julie GUERRAND en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Quatorzième résolution - Nomination de LIDA SAS, représentée par M. Grégoire CHERTOK en qualité de membre du Conseil de Surveillance

- Quinzième résolution - Nomination de M. Ambroise HURET en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Seizième résolution - Démission de M. Louis de MURARD de son mandat de censeur et vacance du poste
- Dix-septième résolution - Renouvellement du mandat du co-commissaire aux comptes titulaire
- Dix-huitième résolution - Renouvellement du mandat du co-commissaire aux comptes suppléant
- Dix-neuvième résolution - Autorisation à donner à la Gérance à l'effet de mettre en œuvre un Programme de rachat par la Société de ses propres actions
- Vingtième résolution - Jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance

Assemblée Générale Extraordinaire

- Vingt-et-unième résolution - Modification de l'article 19 des statuts
- Vingt-deuxième résolution - Autorisation donnée à la Gérance de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions

Assemblée Générale Ordinaire

- Vingt-troisième résolution - Pouvoirs

2 / Résolutions présentées à l'Assemblée Générale

Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION - APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat et de l'Annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2016, des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés et le résultat dudit exercice qui se traduit par un bénéfice net de 3 875 982 euros.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET DISTRIBUTION D'UN DIVIDENDE

L'Assemblée Générale, constate que le bénéfice de l'exercice 2016 s'élève à 3 875 982 euros. Compte tenu du report à nouveau créditeur de 11 914 687 euros, le bénéfice distribuable s'élève à 15 790 669 euros.

L'Assemblée, sur la proposition de la Gérance, décide de fixer pour cet exercice le dividende pour les actionnaires commanditaires à 1,60 euro par action.

En conséquence, le résultat de l'exercice est affecté de la façon suivante:

Report à nouveau	11 914 687
Bénéfice net de l'exercice	3 875 982
Soit un solde disponible de	15 790 669

Ce bénéfice sera réparti de la façon suivante :

Dotation à la réserve légale	entièrement dotée
Dividende à l'Associé commandité (article 36 des statuts)	1 826 460
Dividende aux actionnaires commanditaires	11 554 499
Report à nouveau	2 409 710
Total égal au disponible	15 790 669

Ce dividende sera mis en paiement après le 3 juillet 2017. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40% pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

Si au moment du paiement du dividende, la Société détenait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions viendrait automatiquement majorer le report à nouveau.

Il est rappelé les dividendes distribués aux actionnaires commanditaires au cours des trois exercices précédents :

Exercice (en euros)	Dividende ^(a)
2013	4,0
2014	2,85
2015	1,40

(a) Dividende éligible à l'abattement de 40% pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

TROISIÈME RÉSOLUTION - APPROBATION DES CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L. 226-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

L'Assemblée Générale, connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2016, des rapports du Conseil de Surveillance, de la Gérance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'il lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le résultat net global consolidé de cet exercice qui se traduit par un bénéfice de 60 816 milliers d'euros, dont un bénéfice de 60 816 milliers d'euros pour la part du Groupe.

CINQUIÈME RÉSOLUTION - QUITUS DE LA GÉRANCE

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion à la Gérance de la Société pour l'exercice écoulé.

SIXIÈME RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DU MANDAT DE MME LUCE GENDY EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de Mme Luce GENDRY en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

SEPTIÈME RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DU MANDAT DE MME DOMITILLE MEHEUT EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de Mme Domitille MEHEUT en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

HUITIÈME RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DU MANDAT DE M. AIMERY LANGLOIS-MEURINNE EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

NEUVIÈME RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DU MANDAT DE M. PHILIPPE CHARQUET EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de M. Philippe CHARQUET en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

DIXIÈME RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DU MANDAT DE M. GILLES ETRILLARD EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de M. Gilles ETRILLARD en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

ONZIÈME RÉOLUTION - RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE ALLIANZ I.A.R.D. EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de Allianz I.A.R.D., représentée par M. Jacques RICHIER, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

DOUZIÈME RÉOLUTION - NOMINATION DE MME IRIS LANGLOIS-MEURINNE EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de nommer Mme Iris LANGLOIS-MEURINNE en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

TREIZIÈME RÉOLUTION - NOMINATION DE MME JULIE GUERRAND EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de nommer Mme Julie GUERRAND en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

QUATORZIÈME RÉOLUTION - NOMINATION DE LIDA SAS, REPRÉSENTÉE PAR M. GREGOIRE CHERTOK, EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de nommer, LIDA SAS, représentée par M. Grégoire CHERTOK, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

QUINZIÈME RÉOLUTION - NOMINATION DE M. AMBROISE HURET EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de nommer M. Ambroise HURET, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

SEIZIÈME RÉOLUTION - DÉMISSION DE M. LOUIS DE MURARD DE SON MANDAT DE CENSEUR ET VACANCE DU POSTE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de ne pas pourvoir au poste vacant de censeur suite à la démission de M. Louis de MURARD.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION - RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'Assemblée Générale connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat du co-commissaire aux comptes titulaire, DELOITTE ET ASSOCIES, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION - RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

L'Assemblée Générale connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat du co-commissaire aux comptes suppléant, BEAS, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION - AUTORISATION À DONNER À LA GÉRANCE À L'EFFET DE METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n° 2273 / 2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 :

- met fin, avec effet immédiat, pour sa partie non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2016 par le vote de sa onzième résolution, autorisant la Gérance à acheter des actions de la Société;
- autorise la Gérance à opérer sur les actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10% du capital social à la date de réalisation de ces achats, étant toutefois précisé que le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10% du capital.

Le prix maximum d'achat par action est fixé à 40 euros. En conséquence, le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser 27 043 600 euros. Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités de marché et dans le respect de la réglementation.

La Société pourra utiliser la présente autorisation en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- annuler les titres rachetés par voie de réduction du capital ;
- attribuer les titres rachetés aux salariés et / ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- remettre les actions de la Société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et
- animer le marché secondaire des titres de la Société et procéder à la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

Conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ne peut excéder 5% de son capital.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

Les opérations d'achat, vente ou transfert d'actions de la Société par la Gérance pourront intervenir à tout moment dans le respect des dispositions légales et réglementaires, y compris en période d'Offre Publique d'Achat ou d'échange initiée par la Société ou visant les titres de la Société.

La Société devra informer, conformément à la réglementation en vigueur, l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance, avec faculté de subdélégation telle que définie par l'article L. 225-209 alinéa 3 du Code de commerce, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, notamment pour ajuster le prix d'achat susvisé en cas d'opérations modifiant les capitaux propres, le capital social ou la valeur nominale des actions, passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités et généralement faire tout le nécessaire.

VINGTIÈME RÉSOLUTION - JETONS DE PRÉSENCE AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide d'attribuer une somme globale de 114 000 euros aux membres du Conseil de Surveillance, y compris les membres du Comité d'Audit, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017 et les exercices suivants.

Assemblée Générale Extraordinaire

VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION – MODIFICATION DE L'ARTICLE 19 DES STATUTS

L'Assemblée Générale connaissance prise du rapport de la Gérance, approuve la modification de l'article 19 des statuts visant à étendre l'âge des membres du Conseil de Surveillance à 80 ans. L'article 19 se lit désormais comme suit :

ARTICLE 19 – COMPOSITION ET NOMINATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1. Il est institué un Conseil de Surveillance composé de trois membres au moins et de douze au plus, choisis parmi les actionnaires n'ayant pas la qualité d'associés commandités.

En cours d'existence de la société, les membres du Conseil de Surveillance sont nommés ou réélus par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Les actionnaires ayant la qualité de commandités ne peuvent participer à leur désignation.

La durée de leurs fonctions est de trois années ; elle prend fin à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Nul ne peut être nommé membre du Conseil de Surveillance s'il est âgé de plus de 80 ans et le nombre de membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé l'âge de 80 ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction. Si un membre en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire. Les actionnaires ayant la qualité d'associés commandités ne peuvent participer à leur révocation.

2. Si un ou plusieurs sièges de membre du Conseil de Surveillance deviennent vacants par décès ou démission, le Conseil de Surveillance peut, entre deux assemblées générales, procéder à une ou plusieurs nominations provisoires.

Toutefois, si le nombre des membres du Conseil de Surveillance est devenu inférieur à trois, les membres restant ou, à défaut, les commissaires aux comptes sont tenus de convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire à l'effet de compléter ce Conseil. Ces nominations sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

À défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil de Surveillance n'en demeurent pas moins valables.

Le membre du Conseil de Surveillance nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION - AUTORISATION DONNÉE À LA GÉRANCE DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION DES ACTIONS ACHETÉES EN APPLICATION DES PROGRAMMES DE RACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

1. autorise la Gérance à réduire, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital par période de 24 mois, le capital social de la Société, par annulation des actions achetées en application de la dix-neuvième résolution de la présente Assemblée, et / ou de la onzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2016, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale;
2. décide que l'excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur les postes de primes d'émission, de fusion ou d'apports ou sur tout poste de réserve disponible, y compris sur la réserve légale dans la limite de 10% de la réduction de capital réalisée;

3. décide que cette autorisation est donnée pour une période de 24 mois à compter de la présente Assemblée Générale;
4. donne tous pouvoirs à la Gérance, pour réaliser et constater ces réductions de capital, apporter aux statuts les modifications nécessaires en cas d'utilisation de la présente autorisation ainsi que pour procéder à toutes informations, publications et formalités y afférentes;
5. décide que cette autorisation annule, pour sa partie non utilisée, toute autorisation précédente ayant le même objet.

Assemblée Générale Ordinaire

VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION - POUVOIRS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer les publications légales et accomplir toutes formalités.

3 / Observations du Conseil de Surveillance sur le Rapport du Gérant

Le Conseil de Surveillance estime qu'il n'a aucune observation à formuler tant sur le Rapport du Gérant que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et engage l'Assemblée Générale à adopter l'ensemble des résolutions qui lui sont proposées par le Gérant.

4 / Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions établi en application de l'article L. 225-197-2 du code de commerce

Cadre juridique

L'Assemblée Générale a le 28 juin 2016 (quatorzième résolution) donné une autorisation au gérant à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions dans la limite de 2% du capital social de l'IDI au profit des salariés de l'IDI et/ou de ses entités liées, directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce (le « Groupe IDI »). Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.

Dans le cadre de cette autorisation, le gérant a adopté deux plans d'attribution respectivement le 29 juillet 2016 et le 30 décembre 2016. Les modalités de ces plans sont décrites ci-dessous.

Caractéristiques des plans d'attribution gratuite d'actions

Le premier plan, adopté le 29 juillet 2016, présente les caractéristiques suivantes :

- bénéficiaires : 3 salariés
- nombre d'actions : 12 000
- durée d'acquisition de 1 an
- durée de conservation de 1 an
- actions soumises à condition de présence à la date d'acquisition

Le second plan, adopté le 30 décembre 2016, bénéficie à six salariés (notamment les membres du comité exécutif autres que Christian Langlois-Meurinne) avec obligation de co-investissement.

Afin de pouvoir bénéficier du programme, chaque salarié concerné devra détenir, au plus tard le 31 décembre 2017, un nombre d'actions IDI déterminé pour chaque catégorie de bénéficiaire et conserver ce nombre jusqu'à la date d'appréciation du critère de performance (fin de la période d'acquisition). Cette condition de co-investissement porte sur un total de 40 000 actions de l'IDI pour l'ensemble du plan.

Pour autant qu'ils soient, en outre, toujours salariés du Groupe IDI au terme de la période d'acquisition (le 31 juillet 2020), chaque bénéficiaire pourra se voir attribuer effectivement et gratuitement un nombre d'actions de l'IDI déterminé en fonction, d'une part, d'un critère de performance (dépendant du montant de l'ANR ressortant des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019) et, d'autre part, du nombre d'actions IDI détenues par le bénéficiaire le 31 décembre 2017 et conservées jusqu'au terme de la période d'acquisition.

En supposant remplies en intégralité les conditions du plan, les bénéficiaires pourront globalement se voir attribuer gratuitement entre 12 000 actions et 120 000 actions de l'IDI, existantes ou à émettre.

Une période de conservation succédera à la période d'acquisition, chaque bénéficiaire devant conserver la moitié des actions attribuées gratuitement jusqu'au 31 juillet 2021 et la seconde moitié jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

Attribution gratuite d'actions réalisée par l'IDI au cours de l'exercice 2016

Au titre du premier plan, 12 000 actions ont été attribuées gratuitement à trois salariés, mais ne sont pas encore acquises définitivement.

Au titre du second plan, 120 000 actions ont été, sous réserve de conditions décrites ci-dessus, attribuées gratuitement à six salariés, mais ne sont pas encore acquises définitivement.

5 / Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 226-2 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L. 226-10 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 226-2 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de gestion centralisée de trésorerie

- Objet, modalités et motifs justifiant de son intérêt pour la société : Votre Conseil de Surveillance a approuvé le 10 décembre 1996 une convention de gestion centralisée de la trésorerie, destinée à rationaliser la gestion de trésorerie au sein du groupe IDI. Cette convention permet aux sociétés adhérentes, placées sous le contrôle de l'IDI, de déposer leurs excédents de trésorerie, ou d'emprunter, auprès de la société centralisatrice, à des conditions au moins équivalentes à celles du marché. Depuis le 6 novembre 2014, Les dépôts sont rémunérés à EURIBOR 1 à 6 mois en fonction de la période de mise à disposition des fonds augmenté d'une marge de 1,5% avec faculté de révision pour s'adapter aux conditions de marché.

Cette convention avait été antérieurement autorisée par les Conseils de surveillance des 10 décembre 1996, 17 avril 2000 et 9 octobre 2000 pour la société ANCELLE ET ASSOCIES, et autorisée par le Conseil de surveillance du 24 avril 2014 pour les sociétés FINANCIERE BAGATELLE (ex. ADFI 3) et ADFI 6.

Les sociétés pour lesquelles l'application de cette convention s'est poursuivie au titre de l'exercice 2016 sont les sociétés ANCELLE ET ASSOCIES, FINANCIERE BAGATELLE (ex. ADFI 3) et ADFI 6.

- Personnes concernées : Christian LANGLOIS-MEURINNE est Président de ANCELLE ET ASSOCIES Gérant-commandité de l'IDI et Président des sociétés FINANCIERE BAGATELLE (ex. ADFI 3) et ADFI 6.

Au 31 décembre 2016, les montants mis à disposition par la société FINANCIERE BAGATELLE (ex. ADFI 3) s'élève à 4 230 158 €.

Convention avec Financière VARATEDO

- Objet, modalités et motifs justifiant de son intérêt pour la société :
Votre Conseil de Surveillance du 24 avril 2014 et du 25 novembre 2015 a autorisé l'adhésion de Financière VARATEDO au pacte d'actionnaires et à la convention de subordination conclus dans le cadre de l'acquisition par l'IDI du groupe Winncare.
- Personnes concernées :
Gilles ETRILLARD est Gérant de Financière VARATEDO et membre du Conseil de surveillance de l'IDI.

Conventions de compte-courant

- Objet, modalités et motifs justifiant de son intérêt pour la société :
Votre Conseil de surveillance du 6 novembre 2014 a autorisé une convention de compte courant avec la société ANCELLE ET ASSOCIES et ADFI 6 assortie d'une rémunération à EURIBOR 1 à 6 mois + 1,5% s'adaptant aux conditions de marché, dès lors que ces modifications sont raisonnables, en fonction de la période de mise à disposition des fonds.
- Au 31 décembre 2016, les montants mis à disposition par les sociétés ADFI 6 et ANCELLE ET ASSOCIES s'élèvent respectivement à 883 390 € et à 9 200 000 € et les intérêts pris en charge s'élèvent à 63 633 € pour ANCELLE ET ASSOCIES et 13 277 € pour ADFI 6.
- Personnes concernées :
Christian LANGLOIS-MEURINNE est Président de ANCELLE ET ASSOCIES, Gérant-commandité de l'IDI et Président de la société ADFI 6.

Convention d'intégration fiscale

- Les Conseils de surveillance des 14 septembre 1989, 10 novembre 2010 et 24 avril 2012 ont autorisé la convention d'intégration fiscale avec IDI SERVICES et OGI ALBAN ; cette convention met notamment l'impôt sur les sociétés dû par les filiales à la charge de l'IDI qui bénéficie en contrepartie d'une créance sur celles-ci à hauteur de l'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.
- Le gain d'intégration fiscale relatif à l'exercice 2016 s'est élevé à 887 489 euros.

- Personnes concernées :
Christian LANGLOIS-MEURINNE est Président de ANCELLE ET ASSOCIES, Gérant-commandité de l'IDI et Président de la société OGI ALBAN.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2017

Les Commissaires aux comptes

BCRH & Associés

Paul GAUTEUR

Deloitte & Associés

Frédéric NEIGE

08

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1 / PERSONNE RESPONSABLE
— 128

2 / CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES
— 128

3 / DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC
ET INFORMATION FINANCIÈRE
— 129

4 / OPÉRATIONS AVEC LES ENTITÉS
APPARENTÉES
— 130

5 / INFORMATIONS FINANCIÈRES
HISTORIQUES
— 130

6 / TABLE DE CONCORDANCE
— 131

7 / TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT
FINANCIER ANNUEL
— 135

8 / TABLE DE CONCORDANCE
AVEC LES INFORMATIONS REQUISES
DANS LE RAPPORT DU GÉRANT
— 136

1 / Personne responsable

1.1 / Nom de la personne responsable du document de référence

Christian Langlois-Meurinne
Président de Ancelle et Associés,
Gérant de l'IDI
18 avenue Matignon – 75008 Paris
Tél. : 01 55 27 80 00 – Fax : 01 40 17 04 44

résultats et de la situation financière de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

1.2 / Déclaration de la personne responsable du document de référence incluant un rapport financier annuel

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence, sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du Rapport du Gérant et du rapport financier annuel dont le contenu figure respectivement pages 135 et 136, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2016 figure en page 87 dudit document. Le rapport sur les comptes annuels au 31 décembre 2016 figure en page 99 dudit document.

Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015 figure en page 89 du document de référence déposé le 22 avril 2016 et répertorié sous le n° D. 16-386.

Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014 figure en page 85 du document de référence déposé le 29 avril 2015 et répertorié sous le n° D. 15-442. »

Christian Langlois-Meurinne
Président de Ancelle et Associés,
Gérant de l'IDI

2 / Contrôleurs légaux des comptes

Les comptes sociaux et consolidés établis par l'IDI font l'objet de rapports des Commissaires aux comptes titulaires de la Société :

Deloitte et Associés
185 avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
Représenté par M. Frédéric Neige

BCRH & Associés
1 rue de Courcelles
75008 Paris
Représenté par M. Paul Gauteur

Deloitte et Associés a été nommé Commissaire aux comptes de l'IDI pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires du 30 juin 2011. BCRH & Associés a été nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 28 juin 2016.

Leur sont adjoints deux Commissaires aux comptes suppléants :

BEAS
7-9 Villa Houssaye
92200 Neuilly-sur-Seine

Jean-François Plantin
1 rue de Courcelles
75008 Paris

D'une durée de six exercices, les mandats de Deloitte et Associés et de BEAS expirent lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, soit cette année.

D'une durée de six exercices, les mandats de BCRH & Associés et de M. Plantin, expirent lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de renouveler Deloitte et Associés en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et de renouveler BEAS, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, et ce pour une durée de six exercices, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les comptes de l'exercice clos les 31 décembre 2014 et 2015 ont été certifiés par Deloitte et Associés et par B&A Audit. Les comptes de

l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont quant à eux été certifiés par Deloitte et Associés et par BCRH & Associés. Comme indiqué dans le document de référence 2015 et conformément à la proposition du Gérant, l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 28 juin 2016 a décidé (i) de ne pas renouveler B&A Audit et M. Jean-Philippe Horen dans leurs mandats respectifs de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société et (ii) de nommer BCRH & Associés et M. Jean-François Plantin en remplacement.

Les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants appartiennent à un organisme professionnel.

3 / Documents accessibles au public et information financière

Les documents relatifs à l'IDI qui, en application de la législation, sont mis à la disposition des actionnaires et du public (en ce compris les documents visés au point 24 de l'Annexe I du Règlement européen n° 809 / 2004 du 29 avril 2004) peuvent être consultés au siège de la Société, 18 avenue Matignon 75008 Paris.

Les documents visés au point 24 de l'Annexe I du Règlement européen n° 809 / 2004 du 29 avril 2004 sont :

- l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'IDI, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence, en l'espèce le rapport de Associés en Finance, reproduit page 61 du présent document de référence ;
- les informations financières historiques de l'IDI et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

Conformément à l'article 221-3 du Règlement général de l'AMF, l'information réglementée au sens de l'article 221-1 du Règlement général de l'AMF est disponible sur le site internet de IDI (www.idi.fr).

Un communiqué précisant les modalités de mise à disposition du document de référence a été publié et diffusé le 28 avril 2017.

Le présent document de référence, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF :

- est tenu gratuitement à la disposition du public ;
- peut être consulté à tout moment par toute personne qui en fait la demande au siège de IDI ;
- sera adressé sans frais à toute personne qui en fait la demande ;
- est consultable sur le site Internet de l'IDI (www.idi.fr).

En termes de communication financière, l'IDI tiendra son Assemblée Générale Ordinaire annuelle le 27 juin 2017 à 10h00.

En outre, l'IDI publiera :

- le 20 avril 2017, un communiqué de presse sur les comptes annuels ;
- au BALO, au plus tard le 22 mai 2017 :
 - l'avis préalable à l'assemblée ;
- au BALO et dans un journal d'annonces légales, au plus tard le 12 juin 2017 :
 - l'avis de convocation de l'Assemblée ;
- au BALO, au plus tard le 11 août 2017 :
 - les comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale ;
 - les comptes consolidés approuvés par l'Assemblée Générale ;
- le 28 juillet 2017, un communiqué de presse sur les comptes du 1^{er} semestre.

Enfin, l'IDI dispose d'un site Internet régulièrement mis à jour notamment de l'information réglementée. Ce site est consulté de façon régulière.

Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe IDI survenu depuis le 31 décembre 2016 pour lequel des états financiers ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

4 / Opérations avec les entités apparentées

Cette information figure dans la note 5.8 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 85.

5 / Informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809 / 2004, les informations financières suivantes, qui ont toutes fait l'objet d'une vérification, sont incluses par référence dans le présent document :

- les comptes consolidés du Groupe IDI et le Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 tels que présentés aux pages 66 à 85 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2015 sous le numéro D. 15-442 ;
- les comptes sociaux de IDI et le rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés tels que présentés aux pages 88 à 97 et pages 120 à 121 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2015 sous le numéro D. 15-442.
- les comptes consolidés du Groupe IDI et le Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels que présentés aux pages 70 à 89 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 22 avril 2016 sous le numéro D. 16-386 ;
- les comptes sociaux de IDI et le rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés tels que présentés aux pages 92 à 101 et pages 126 à 127 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 22 avril 2016 sous le numéro D. 16-386.

Les documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site Internet de l'IDI.

6 / Table de concordance

1.	PERSONNES RESPONSABLES	128
1.1.	Nom de la personne responsable du document de référence	128
1.2.	Déclaration de la personne responsable du document de référence	128
1.3.	Information financière	129
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	128, 129
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur, indication de l'appartenance à un organisme professionnel	128, 129
2.2.	Si des contrôleurs légaux ont démissionné, ont été écartés ou n'ont pas été re-désignés durant la période couverte par les informations financières historiques, divulguer les détails de cette information, s'ils sont importants	N/A
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1.	Présentation des informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice de la période couverte par ces informations financières historiques et pour toute période intermédiaire ultérieure, dans la même monnaie	16 et s., 113 à 114
3.2.	Les informations financières historiques sélectionnées doivent contenir les informations clés résumant la situation financière de l'émetteur	16 et s., 58 et s., 113 à 114
3.3.	Si des informations financières ont été sélectionnées pour des périodes intermédiaires, des données comparatives couvrant la même période de l'exercice précédent doivent également être fournies; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilancielles comparables	N/A
4.	FACTEURS DE RISQUE	46 et s.
5.	INFORMATIONS CONCERNANT IDI	6 et s.
5.1.	Historique et évolution de l'IDI	6 et 104
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	104
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	104
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	104
5.1.4.	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire	104
5.1.5.	Événements importants depuis le développement des activités de l'émetteur	6
5.2.	Investissements	20 et s.
5.2.1.	Principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement	20 et s.
5.2.2.	Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe)	20 et s.
5.2.3.	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	N/A
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	6, 21 et s.
6.1.	Principales activités	21 et s.
6.1.1.	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités - y compris les facteurs clés y afférents - en mentionnant les principales catégories de produits vendus et / ou de services fournis durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques	6, 21 et s.
6.1.2.	Nouveau produit et / ou service important lancé sur le marché et, dans la mesure où le développement de nouveaux produits ou services a fait l'objet de publicité, indiquer l'état de ce développement	N/A
6.2.	Principaux marchés	17 et s.
6.3.	Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1. et 6.2. ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention	N/A
6.4.	Si les affaires ou la rentabilité de l'émetteur en sont sensiblement influencées, fournir des informations, sous une forme résumée, concernant le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A
6.5.	Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	17, 18 et 19
7.	ORGANIGRAMME	13
7.1.	Si l'émetteur fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe l'émetteur	13

7.2.	Dresser la liste des filiales importantes de l'émetteur, y compris leur nom, leur pays d'origine ou d'établissement ainsi que le pourcentage de capital et, s'il est différent, le pourcentage de droits de vote qui y sont détenus	13, 14, 98
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	N/A
8.1.	Immobilisation corporelle importante existant ou planifiée, y compris les propriétés immobilières louées, et toute charge majeure pesant dessus	N/A
8.2.	Description de toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	N/A
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	58 et s.
9.1.	Situation financière	58 et s.
9.2.	Résultat d'exploitation	58 et s.
9.2.1.	Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté	N/A
9.2.2.	Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements	N/A
9.2.3.	Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	60 et s., 70 et s., 90 et s.
10.1.	Fournir des informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	71
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description des flux de trésorerie	70
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	16 et 61
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3. et 8.1.	N/A
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	N/A
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	6 et s., 17 et s., 64, 86 et 97
12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	6 et s., 17 et s., 64, 86 et 97
12.2.	Signalisation de toute tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	6 et s., 17 et s., 64, 86 et 97
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATION DU BÉNÉFICE	N/A
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	34 et s.
14.1.	Nom, adresse professionnelle et fonction, dans la société émettrice, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de cette société émettrice lorsque ces activités sont significatives par rapport à celle-ci :	
a)	Membres du conseil de surveillance	34 et s.
b)	Gérant et associé commandité	41 et s.
c)	Expérience des dirigeants	34 et s.
14.1.1.	Nature de tout lien familial existant entre n'importe lesquelles de ces personnes	39
14.1.2.	Expertise et expérience en matière de gestion des dirigeants du gérant ainsi que les informations suivantes :	41
a)	Nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment des cinq dernières années (indiquer également si elle a toujours, ou non, cette qualité). Il n'est pas nécessaire de dresser la liste de toutes les filiales de la société émettrice au sein desquelles la personne est aussi membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance	41
b)	Toute condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	41
c)	Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle une personne visée aux points a) et d) du premier alinéa et agissant en qualité de l'une quelconque des positions visées auxdits points a) et d) a été associée au cours des cinq dernières années au moins	41
d)	Détail de toute incrimination et / ou sanction publique officielle prononcée contre une telle personne par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Il est aussi indiqué si cette personne a déjà été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	41
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	41

14.2.1.	Les conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'une quelconque des personnes visées au point 14.1. et leurs intérêts privés et / ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration le précisant doit être faite	41
14.2.2.	Indiquer tout arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 14.1. a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale	N/A
14.2.3.	Donner le détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 14.1. concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur	41
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	42 et s.
	Concernant l'intégralité du dernier exercice, indiquer, pour toute personne visée au point 14.1., premier alinéa, points a) et d) :	
15.1.	Montant de la rémunération versée (y compris de toute rémunération conditionnelle ou différée) et les avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales pour les services de tout type qui leur ont été fournis par cette personne	42 et s.
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	43
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	34 et s.
	Pour le dernier exercice de l'émetteur, et sauf spécification contraire, fournir les informations suivantes concernant toute personne visée au point 14.1., premier alinéa, point a) :	
16.1.	Date d'expiration du mandat actuel de cette personne, le cas échéant, et la période durant laquelle elle est restée en fonction	34 et s.
16.2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, ou une déclaration négative appropriée	41
16.3.	Informations sur le Comité de l'Audit et le comité de rémunération de l'émetteur, y compris le nom des membres de ces comités et un résumé du mandat en vertu duquel ils siègent	39
16.4.	Inclure également une déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine. Lorsque l'émetteur ne s'y conforme pas, la déclaration doit être assortie d'une explication	34
17.	SALAIRES	44 et 85
17.1.	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques	85
17.2.	Participations et stock options	44
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	N/A
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1.	Information connue de l'émetteur, concernant le nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance qui détient, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur qui doit être notifié en vertu de la législation nationale applicable à celui-ci ainsi que le montant de la participation ainsi détenue, ou, en l'absence de telles personnes, fournir une déclaration négative appropriée	108 et s.
18.2.	Indication du nombre de droits de vote des principaux actionnaires de l'émetteur	109
18.3.	Contrôle de l'émetteur	109
18.4.	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES	130
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'IDI	130
20.1.	Informations financières historiques	130
20.2.	Informations financières pro forma	N/A
20.3.	États financiers	68 à 86 et 90 à 98
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	128 à 130
20.4.1.	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	128
20.4.2.	Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux	87, 99, 128 à 130
20.4.3.	Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées	N/A
20.5.	Date des dernières informations financières	68 et s., 90 et s.
20.5.1.	Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées	68 et s., 90 et s.
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7.	Politique de distribution des dividendes	115

20.7.1.	Montant du dividende par action pour les trois derniers exercices	63 et 115
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	48 et 84
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	129
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	108 et s.
21.1.	Capital social	108
21.1.1.	Montant du capital souscrit	108
a)	Le nombre d'actions autorisées	108
b)	Le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées	108
c)	La valeur nominale par action, ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale	108
d)	Un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	108
21.1.2.	Actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques	N/A
21.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	108
21.1.4.	Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	N/A
21.1.5.	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et / ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A
21.1.6.	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	N/A
21.1.7.	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence	N/A
21.2.	Acte constitutif et statuts	104 et s.
21.2.1.	Décrire l'objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts	104
21.2.2.	Résumer toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	105 et s.
21.2.3.	Décrire les droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	106
21.2.4.	Décrire les actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention	107
21.2.5.	Décrire les conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission	107
21.2.6.	Décrire sommairement toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	N/A
21.2.7.	Indiquer, le cas échéant, toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	N/A
21.2.8.	Décrire les conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	N/A
22.	CONTRATS IMPORTANTS	N/A
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	62
23.1.	Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué (e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus (e) dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit (e) à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement	62
23.2.	Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexacts ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information	62
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	129
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	98

7 / Table de concordance du rapport financier annuel

Identité et attestation du responsable du document	128
Rapport du Gérant	
Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital (articles L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	26 à 29, 46 à 49, 58 à 65, 108
Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-100-3 du Code de commerce)	53
Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211 al. 2 du Code de commerce)	110 à 112
États financiers	
Comptes annuels	90 à 98
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	99
Comptes consolidés	68 à 86
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	87
Rapport du Président du Conseil de Surveillance rendant compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	50
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil	54
Honoraires des Commissaires aux comptes	85

8 / Table de concordance avec les informations requises dans le rapport du Gérant

Le présent document de référence comprend tous les éléments du Rapport du Gérant tels qu'exigés aux termes du Code de commerce.

Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et indicateur de performance	16, 20, 58 à 65, 20 à 25
Utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	N/A
Description des principaux risques et incertitudes	46 à 49
Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	N/A
Événements postérieurs à la clôture – perspectives	64 et 65
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	63 et 115
Information sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours de bourse	46, 82 et 83
Informations sur les rachats d'actions	110 à 112
Rémunérations des mandataires sociaux	42 à 44
Opérations réalisées par les dirigeants et mandataires sociaux sur les titres de la Société	45
Mandats et fonctions des mandataires sociaux	34 et s.
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	53
Actionnariat de la Société	108 à 110
Actionnariat salarié	45
Activité et résultats des filiales de la Société	21 à 25
Activité en matière de recherche et développement	N/A
Informations sociales et environnementales	26 à 28
Informations sur les délais de paiement	59
Annexe au Rapport de Gestion	
Rapport du Président du Conseil de Surveillance rendant compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	50 à 53
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité	108
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	100

Couverture

La Fée Électricité
Raoul Dufy, 1937

Œuvre p.15

Bernard Buffet
Tête de Clown - 1955 © Adagp
Paris, 2016

Photos p.11

Götz Göppert

Création et réalisation

Maison Sagan

Achevé d'imprimer en avril 2017
sur les presses de Phénix Impression



PEFC/10-31-945

idi

18 avenue Matignon
75008 Paris

Tél. : +33 1 55 27 80 00
Fax : +33 1 40 17 04 44

communications@idi.fr
www.idi.fr